Bretagne DIMANCHE

HEBDOMADAIRE — Dimanche 4 mai 1969 — 0,50 F

Association pour le développement du canton de Châteaubourg (I.-et-V.)

— p. 3 —

Les résultats du référendum en Bretagne

— p. 10 —

LA BRETAGNE ATTEND UNE ÉDITION REVUE ET CORRIGÉE DE RÉFORME RÉGIONALE

— p. 10 —

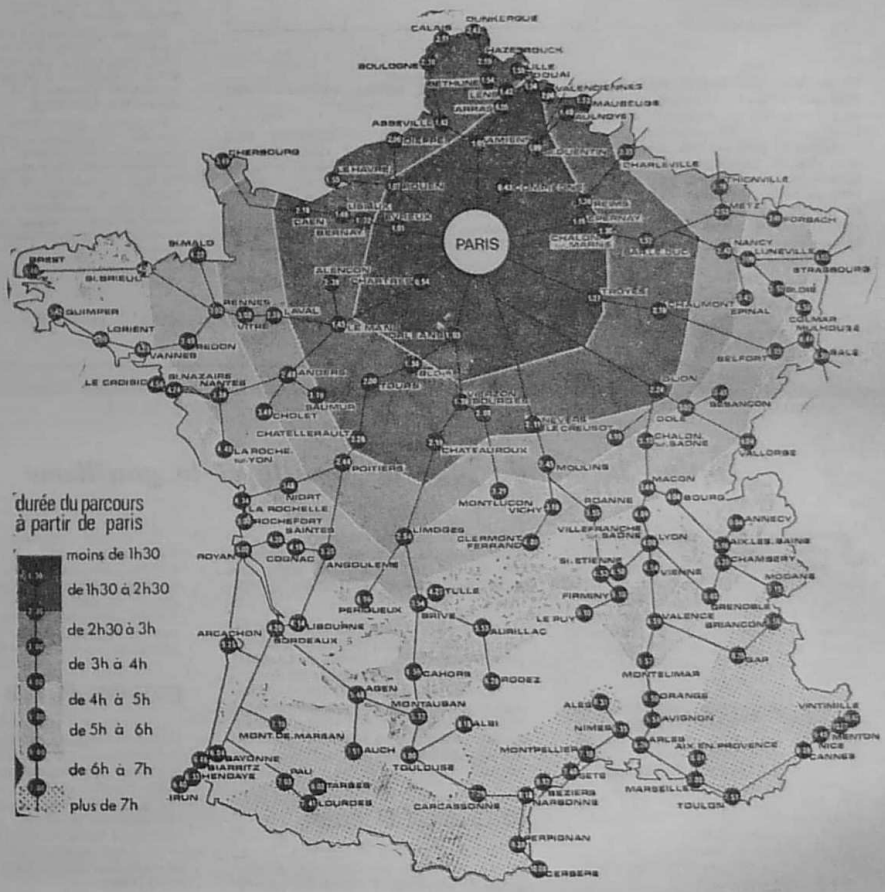

CHEMINS DE FER, LIAISONS RAPIDES : Tout est estimé par rapport à Paris ; le réseau des Chemins de fer est bien typique de cette organisation française.

PARMI LES RÉGIONS FRANÇAISES, LA BRETAGNE MISE « EN INDICATEURS »

— p. 16 —

— **Pendant deux siècles Saint-Brieuc fut ville thermale** — p. 5 et 11 —

— **NOUVELLES RÉGIONALES** — p. 11 —

France

Le « non » l'ayant emporté...:

LE CHEF DE L'ETAT, en démissionnant aussitôt comme le résultat du scrutin, comme il l'avait annoncé, a ouvert la vacance de la présidence de la République. De droit, le général de Gaulle devient membre à vie du Conseil constitutionnel, comme le furent M. Auriol et Coty.

M. POHER, en sa qualité de président du Sénat, exerce par intérim les fonctions présidentielles. Sont exclus des fonctions présidentielles intérimaires le recours au référendum et la dissolution de l'Assemblée nationale (en tout état de cause, celle-ci ne peut être dissoute avant le 30 juin, date du premier anniversaire de son élection).

LE PREMIER MINISTRE ne peut engager sa responsabilité devant l'Assemblée nationale, et celle-ci n'a pas la possibilité de recourir à la censure. Est exclue également une révision de la Constitution.

LE SCRUTIN pour l'élection du nouveau président de la République, sauf cas de force majeure constaté par le Conseil constitutionnel, doit se dérouler dans un délai de vingt à trente-cinq jours après l'ouverture de la vacance. Le retour aux urnes aura donc lieu entre le 16 mai (date peu probable) et le 1er juin (date probable).

POUR L'ENREGISTREMENT DES CANDIDATURES par le Conseil constitutionnel, dix-huit jours au moins avant le premier tour, on retrouve la procédure de 1965 : présentation de candidats par au moins 100 citoyens (parlementaires, conseillers économiques ou généraux, maires), représentant au moins dix départements ou territoires d'outre-mer.

LA CAMPAGNE ELECTORALE, d'une durée de deux semaines, prendra fin le vendredi précédant le scrutin à minuit.

M. JEANNENEY, GARDE DES SCEAUX PAR INTERIM. — M. René Capitant a en effet donné sa démission dans une lettre adressée au président Poher : « Vous avez joué un rôle trop déterminant dans la campagne qui a réussi à obtenir du peuple français qu'il désavoue la politique menée par le général de Gaulle, et je suis moi-même trop étroitement lié à celle-ci pour que je puisse concevoir la possibilité d'une collaboration, même provisoire, avec vous. »

PALAIS-BOURBON. — REPRISE DES TRAVAUX. — L'Assemblée nationale, qui avait interrompu ses travaux à la fin des vacances de Pâques, a repris mardi après-midi. Problème inscrit à l'ordre du jour : l'extension de la quatrième semaine de congés payés pour les salariés qui n'en bénéficient pas encore.

Courses en solitaire

Eric TABARLY : la Transpacifique

BARBU, vêtu d'un jean et d'un maillot bleu, Eric Tabarly ne savait sans doute plus très bien quel jour il était lorsque, très en avance sur les prévisions, il atteignit l'île japonaise de Jogashima. Sa première question fut, en effet : « Et le référendum ? »

« J'avais dit, poursuivit le navigateur solitaire, que je mettrai quarante jours pour ce voyage, et j'ai mis exactement trente-neuf jours et quinze heures. »

En remportant la Transpacifique, Tabarly, Breton de Nantes, né en 1931, a gagné son « bien de l'an dernier dans la Transatlantique, course qu'il avait remportée en 1964.

Comme dans toutes ses courses, il était à bord d'un Pen Duick (en breton « tête noire », la mésange), le numéro « V », un bateau tout seul.

Possédant des connaissances techniques très poussées, et littéralement de voiliers à un sens exceptionnel de la mer qui lui permet de choisir les meilleures conditions de route, il dispose aussi de grandes qualités athlétiques et sait conserver en toutes circonstances un calme lucide. C'est un marin pour lequel comptent avant tout son bateau et la mer.

Robin KNOX JOHNSTON : le tour du monde

Les grandes randonnées solitaires en mer avaient connu un autre vainqueur deux jours avant Tabarly. Depuis que Bernard Moitessier avait préféré continuer vers l'Est, on était sans nouvelles des concurrents du tour du monde quand l'un repéré, en plein Atlantique, le bateau du Britannique Knox Johnston.

Chargé d'algues et de rouille, son deux-mâts entraît le 22 avril dans le port de Falmouth. L'officier de marine marchande, qui a trente ans a troqué le cargo contre le voilier, retrouvé à son point de départ après trois cent douze jours de mer.

Le navigateur ne fut pas épargné tout au long de son voyage. Peu après le départ, son bateau faillit chavirer au large de l'Afrique. Quelques jours plus tard, la barre se rompit. La marée fit s'échouer le Bidbuilli en Nouvelle-Zélande et des vagues géantes faillirent disloquer le voilier. Le vit pollua son eau potable. Sa radio tombant en panne, le gouvernail endommagé, la barre cassée, Knox Johnston dépérit pendant cent trente-six jours.

Knox Johnston s'est étonné de l'accueil enthousiaste qui lui a été réservé. « Je n'avais pas du tout compris l'intérêt que les gens portaient à cette course. Vous attachez une énorme importance à ce que je considère comme de très agréables vacances. »

Monde

Quand le monde juge de Gaulle et le gaullisme

JE suis la France, disait de Gaulle. Hier la France a dit : Je suis moi-même », écrivait lundi matin le grand journal danois **Politiken**, proche du gouvernement. C'est une des réactions typiques, parmi tant d'autres, enregistrées au lendemain de la démission du chef de l'Etat. On en a parlé partout dans le monde dans les termes les plus divers.

« **Une grande figure s'est retirée et, aujourd'hui, la France, l'Europe et le monde ne sont plus ce qu'ils étaient encore il y a vingt-quatre heures.** » Ainsi s'exprimait la **Koelnische Rundschau**, en se demandant si un jour ceux qui ont voté non ne le regretteront pas. C'est là un des côtés les plus remarquables de ces réactions, l'homme étant jugé, le plus souvent avec sympathie et admiration, sur sa « **stature exceptionnelle** », sur son « **rôle historique** ».

Son retrait de la scène, bien que pas tout à fait imprévisible, est jugé toujours sur un plan très élevé. Une « **fin tragique à ce qui a été une époque extraordinaire de l'Histoire de France** (New York Times). La « **fin d'une époque qui ne veut pas dire qu'elle entraîne le chaos** (Guardian, de **Londres**). Une « **retraite plus tôt qu'on ne l'avait prévu** » (Devoir de **Montréal**). Mais aussi une « **fin mélancolique** » (Tribune de Genève).

Voilà pour l'homme. Mais il y a aussi son système, le gaullisme. « **L'ère du gaullisme a pris fin** (Times, de **Londres**). « **La cinquième République est finie.** » (O Seculo, de **Lisbonne**). On reconnaît cependant que ce gaullisme est demeuré jusqu'au bout dans les règles. « **Onze années d'histoire s'achèvent dans la légalité constitutionnelle.** » (Stampa, de **Turin**.)

MOYEN-ORIENT ET EUROPE

Sur deux points particuliers où la France se trouve engagée : le Moyen-Orient et l'Europe, le retrait du général de Gaulle a fait une impression profonde. Le monde arabe est littéralement consterné. On le considérait là-bas comme le grand protecteur des Arabes. Par contre, du côté d'Israël, on est plus détendu. On respectait l'homme sans accepter ses attaques et son attitude vis-à-vis des Juifs.

En Europe occidentale, on admirait l'homme et sa haute personnalité, mais on désapprouvait sa politique communautaire et on l'accusait d'avoir fait revivre le nationalisme. Par contre, en Europe orientale, on exaltait, pour des raisons faciles à comprendre, son indépendance vis-à-vis des Etats-Unis.

ÉTATS-UNIS ET URSS

Ceux-ci n'ont voulu que retenir, qu'après une longue période de graves divergences, une amélioration sensible des relations franco-américaines s'est produite depuis quelques mois. Quant à l'URSS, elle s'est trouvée prise entre l'homme, qui avait pris comme objectif premier la détente entre l'Est et l'Ouest, et le parti communiste français qui a eu une part active dans sa défaite au référendum.

L'Afrique noire, elle, n'a pas oublié celui qu'elle considère comme un « libérateur » et dont le discours de Brazzaville reste une sorte de Constitution. C'est sans doute de ce continent que lui sont venus les hommages les plus chaleureux.

F. R.

PEKIN PRET A DISCUTER AVEC MOSCOU SUR LES PROBLEMES FRONTALIERS

Pékin a diffusé dimanche le rapport politique de 24 000 mots présenté par le maréchal Lin Piao au IXe Congrès du parti communiste chinois. Ce document-fleuve comprend sept chapitres dont la plupart traitent de la révolution culturelle, mais dont certains définissent les tâches du parti et la politique étrangère de la Chine. Ainsi, celle-ci envisage de répondre à l'offre de l'Union soviétique faite le 29 mars dernier.

BOLIVIE : MORT DU PRESIDENT BARRIENTOS

Le président René Barrientos s'est tué dimanche dernier dans un accident d'hélicoptère. Le vice-président Adolfo Siles Salinas a aussitôt prêté serment au palais gouvernemental. Le président Barrientos était au pouvoir depuis 1964, appuyé par des militaires et disposant de « pouvoirs extraordinaires » pour faire face à une opposition croissante. En cinq ans, il avait échappé à six tentatives d'assassinat.

TCHECOSLOVAQUIE : DUBCEK, PRESIDENT DU PARLEMENT FEDERAL

Cette élection était attendue, et Alexandre Dubcek a obtenu ce poste à une très large majorité. La fonction qu'il occupe ainsi, bien que moins prestigieuse que celle de secrétaire général du parti, est cependant importante.

IRLANDE DU NORD : LE CAPITAINE TERENCE O'NEILL A DONNE SA DEMISSION

au parti unioniste, affirmant qu'il était persuadé qu'il contribuerait ainsi à la mise en œuvre de réformes. Cette démission doit le conduire à quitter le poste de premier ministre à brève échéance. Les deux successeurs possibles semblent hostiles à toute concession à la communauté catholique.

LIBAN : SAUVEGARDER L'UNITE DU PAYS

La fièvre persiste au Liban après les graves incidents qui ont opposé l'armée nationale aux réfugiés palestiniens, faisant une vingtaine de morts et plusieurs dizaines de blessés. Ces incidents n'auraient pas été provoqués par El Fatah, mais par des éléments manipulés par la Syrie. Le gouvernement de Beyrouth a d'ailleurs, envisagé au début de la semaine écoulée de déposer une plainte contre Damas devant la Ligue arabe.

Les Libanais cherchent actuellement à empêcher le retour de nouveaux troubles. Ils sentent bien que leur sécurité ne résultera pas nécessairement du seul accord des partis politiques nationaux. Certains leaders voudraient, de ce fait, que soit clairement reconnue par tous les Arabes l'impossibilité pour le Liban de fournir aux commandos palestiniens des bases de départ à leurs actions de guerre contre Israël. Leur thèse est que le Liban est plus utile à l'arabisme par la politique qu'il a menée jusqu'à maintenant que par une autre, plus active, mais prétexte aux représailles d'Israël.

En réalité, ce que veulent tous les Libanais, sauf certains extrémistes, c'est sauvegarder l'unité de leur pays qui, dans le passé, s'est déjà trouvé tragiquement divisé, spécialement en deux clans : les musulmans d'une part, les chrétiens d'autre part.

Ont participé à la rédaction de cette page : J. ZISSEL, F. ROUSSEL, R. ITEY.

Une association face à l'avenir du CANTON DE CHATEAUBOURG (I.-et-V.)

TOUT récemment, un étudiant recevait un prix décerné par la **jeune Chambre économique de Rennes**, pour une étude sur le canton de CHATEAUBOURG.

Ce choix voulait consacrer la qualité d'un diplôme d'études supérieures en géographie, mais aussi souligner l'intérêt d'une telle entreprise demandée par un canton.

Le diplôme, en effet, a été bâti très sérieusement ; il s'est traduit par 260 pages de texte illustrées de nombreux graphiques et cartes d'accompagnement. Lui tour reconnaît en avant-propos avoir entrepris cette étude à la suggestion de personnalités locales avec lesquelles il a collaboré et qui l'ont introduit auprès des maires, commerçants, industriels, agriculteurs du canton.

Depuis quelques années en effet, l'**Association pour le développement du canton de Châteaubourg**, déclarée en mai 1966, a rassemblé les « forces vives » intéressées, élues ou non, pour préparer l'avenir.

Un phénomène de participation

Un canton n'est qu'une microrégion, et certains l'estiment insuffisant et insatisfaisant pour une expérience de développement régional. Il est vrai que le développement économique d'un canton fait partie de tout un ensemble plus vaste, mais les problèmes sont toutefois identiques. En particulier les caractéristiques principales de l'agriculture sont les mêmes dans le canton de Châteaubourg que dans les cantons voisins de Retiers, Janzé, et partiellement Châteaugiron ; les perspectives d'avenir de l'agriculture de tous ces cantons sont semblablement les mêmes.

La situation actuelle de l'industrie et les perspectives d'industrialisation dépendent en grande partie de faits extérieurs au canton, tels que le sous-emploi des cantons ruraux voisins et le développement de l'agglomération rennaise toute proche (20 km), dans un même temps elles sont tributaires du dynamisme local.

Rien n'est de trop pour susciter la création de nouveaux emplois ; l'agriculture doit se transformer, que peut-on faire ? C'est sur cette interrogation que cinq ou six Castelbourgeois, cultivateur, vétérinaire, médecin... sondèrent une inquiétude commune, mais en même temps une décision collective de servir. C'était en décembre 1965.

Vite l'équipe grossit, rassemblant des personnes n'ayant pas forcément des responsabilités précises, mais disponibles pour cet effort et désirant apporter leur participation. En mai 1966, la constitution officielle de l'Association pour le développement du canton de Châteaubourg concrétisait vraiment un phénomène de participation.

Les neuf maires des neuf communes du canton : Brouons-sur-Vilaine, Châteaubourg, Chasné-sur-Vilaine, Domagné, Louvigné-de-Rais, Noyal, Saint-Didier, Saint-Jean-sur-Vilaine et Saint-Melaine étaient partie prenante. Mais au total c'est une bonne trentaine de citoyens qui se retrouvent, depuis, à peu près une fois par trimestre.

Six éditions en quelques mois

L'une des premières décisions de l'Association fut, précisément, de faire analyser scientifiquement les données du canton. Un étudiant géographe, de la Faculté des sciences humaines de Rennes, qui plus est, originaire du canton, vit le projet accepté par son professeur. Le mémoire soulevant avec succès lui a donc valu, plus tard, le prix que nous évoquions en commençant.

De son côté, le Secrétariat économique de la Chambre d'agriculture choisit Châteaubourg pour inaugurer une série d'enquêtes dans le département. Son but est de mettre à la disposition des responsables agricoles, des maires et des élus du département, des renseignements au niveau des « petites régions naturelles », des cantons ou même des communes s'ils le désirent. Le document contient, en forme de tableaux et de graphiques, des éléments relatifs à la situation démographique, aux types d'exploitation du canton, et des éléments de la condition de vie de la population agricole. L'enquête porte le nom de « fiche d'exploitation ».

D'autres enquêteurs visitèrent les maires, et leur nouveau gros cahier porte d'autres nombreuses colonnes de chiffres. La Trésorerie générale d'Ille-et-Vilaine voulut, en effet, dégager les perspectives d'évolution de la situation financière du canton de Châteaubourg au cours du V Plan. Cette étude financière « pour objet de dégager les tendances qui se sont manifestées dans un passé récent. Les années 1962 à 1965, correspondant à la période d'exécution du IV Plan, constituent, en effet, une période de référence valable, suffisamment longue pour atténuer sensiblement les variations accidentelles propres à un exercice isolé. Les renseignements ainsi recueillis serviront à évaluer les possibilités futures du canton en matière d'investissements.

Châteaubourg « sa zone industrielle déjà aménagée, avec viabilité, force motrice, réseaux divers et branchements particuliers. L'Association pour le développement doit se bâtir essentiel est de développer les industries traditionnelles et de poursuivre l'implantation d'industries nouvelles, doit jouer un rôle d'aiguillon important. Avec le Centre départemental d'expansion économique d'Ille-et-Vilaine, dans les dépendances de la préfecture, elle a édité un dossier comprenant : Neuf fiches et trois cartes donnant les renseignements généraux sur l'agglomération ; sept fiches et deux plans précisent les possibilités d'implantation industrielle.

Bien que les fiches de ce dossier soient de diverses couleurs, sa présentation reste sèche et on peu réharbative. Le canton de Châteaubourg s'offre désormais dans une petite brochure illustrée, publiée dans la série Communes et Cantons de France. Avec tous les renseignements administratifs désirables, chacune des neuts communes se présente avec son blason, ses problèmes et ses atttraits.

Enfin, ce mois de mai 1969 voit sortir un nouveau document faisant, en quelque sorte, la synthèse présente de tout ce qui précède. Il est l'œuvre d'un ingénieur du CNRS (Centre national de la recherche scientifique), chargé de recherches au CREFE (Centre régional d'études et de formation économique), dans le hale de la Faculté des sciences économiques de Rennes. L'Association castelbourgeoise n'aura plus qu'à exploiter toutes ces données et à les tenir à jour, pour y voir clair et pousser aux décisions.

Des réalisations hors du commun

Le canton de Châteaubourg est l'un des plus petits du département, il est aussi l'un des seuls cantons ruraux dont la population se soit accrue de façon sensible : 29 % entre 1954 et 1962 ; pour la même période, il est le canton où le déficit migratoire a été le moins important. Entre les deux derniers recensements, la population a encore augmenté de 210 unités, elle était, en mars 1968, de 6 407 habitants.

Toutefois, au siècle dernier, en 1836, il y en avait 9 736. Les foires, aujourd'hui disparues, faisaient de Châteaubourg un Centre de développement à mi-chemin entre Rennes et Vitré. Sa situation de ville-port lui a toujours été des plus favorables. La Vilaine traverse la ville, et c'est ici que passe la grande route nationale (4 quatre voies) Rennes-Paris la franchit, ainsi que la ligne ferrée, électrifiée depuis quelques années.

L'habitat est très dispersé, mais les communications aisées permettent qu'on vit-et-vient aisé des travailleurs et des scolaires. L'enseignement privé diminue nettement dans cette régions catholique, très pratiquante. Il a même l'exclusivité d'un CEG. Il reste, cependant, bien du travail pour améliorer le taux de scolarisation. Si les jeunes ont ouvert une Maison, la question des loisirs est également un souci de l'Association.

Un Centre de readaptation pour enfants retardés, « les Rochers », une maison médicale à trois médecins, une maison de repos pour personnes âgées sont originaux dans l'équipement sanitaire. De nombreuses rivières et bois à proximité, un centre de pèlerinage, réputé dans le diocèse, « le Pèlerine », la transformation d'un moulin en auberge trois étoiles, etc., sont, à titres divers, bien sûr, de bons attraits « touristiques », qui ne manquent pas de fournir des emplois à temps plein ou par à-coups.

De nombreux emplois sont fournis par des entreprises industrielles. Six emploient plus de trente ouvriers. Ste à Châteaubourg (distillerie, matériel agricole, bâtiment) ; une à Domagné (cidre et jus de pomme) ; une à Louvigné-de-Rais (travaux publics).

Région essentiellement agricole, le canton présente à son actif des réalisations hors du commun. Le remembrement spontané de Chasnené a été un précurseur, et bien fait ; il est vrai que la commune est très petite et l'entente y était plus aisée. Elle vit une expérience d'orientation vers les arbres fruitiers, qui entraînent un appel de main-d'œuvre important au temps de la cueillette.

L'agriculture de groupe, CUMA (Coopération d'utilisation de matériel agricole), bénéficie de l'aide du FAEC (développement agricole d'exploitation en commun), a créé un certain état d'esprit, qui a rendu possible le lancement d'une station de dédoublement de fourrages. Elle doit s'organiser à Domagné ; la plus proche était, pour l'instant... en Normandie !

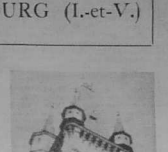

La tour de Châteaubourg.

Un rôle d'incitation

Des réussites marquent donc les efforts entrepris dans chaque commune du canton, mais l'Association pour le développement doit provoquer un meilleur travail collectif, une plus grande coordination. Des syndicats intercommunaux se sont créés lors de l'électrification, lors de la création du réseau d'eau courante, et Châteaubourg est le canton rural le mieux équipé d'Ille-et-Vilaine pour l'eau. Il faudrait encore une véritable action concertée en ce qui concerne le problème scolaire, les équipements socio-culturels, l'habitat, l'industrialisation... Bref, de qui remplir un programme de syndicat intercommunal à vocation multiple, pour ne pas parler d'un projet de fusion de communes qui risque pourtant, un jour ou l'autre, d'être imposé de gré ou de force.

Le géographe note, au contraire : « Il est regrettable que l'idée d'un hôpital rural soit abandonnée, en partie parce que l'on n'a pu se mettre d'accord sur son emplacement ! »

Née d'initiatives personnelles, appuyée sur des études scientifiques, subventionnée par les municipalités, l'Association doit jouer de plus en plus son rôle d'incitation dans le canton.

François ALET.

Lettres des lecteurs

● **Vous présentez avec sympathie, semble-t-il, les paroles du ministre de l'Agriculture à la réunion sur le porc. Il faut une politique de la production porcine, c'est certain, non seulement quand il y a pénurie de porcs, c'est le cas à l'il du moins, mais aussi les producteurs seront en difficulté (exemple du poulet). Insistez donc sur la nécessité pour le gouvernement de tenir ses engagements et d'assurer une continuité dans son action. Aux Informations régionales télévisées, le ministre a rappelé la vocation d'élevage de notre région et notamment sa « vocation économique » ; c'est donc que les actions de recouvrement sont destinées plutôt à d'autres régions ?...**

C. R..., 35-Rennes.

— Nous faisons nôtre l'insistance que vous soulignez.

— Nous le souhaitons aussi.

● **Dommage que vous ne donniez pas plus de place aux petites villes. Plusieurs fois vous nous parlez des « pays » qui pourraient remplacer les communes. Pourquoi ne les faites-vous pas déjà apparaître dans vos colonnes ? Ce serait un progrès. Les syndicats autour de Brest (votre dernier numéro) offrent déjà ce cadre.**

J. L..., 29-N-Brest.

— C'est vrai, mais le cas de Brest reste exceptionnel. Il nous est arrivé cependant de souligner les réalisations communes tant au centre Loudéac-Pontivy que dans le Coglais, le Menné ou le Porhoët. Peut-être arriverai-je à regrafter du pays Pagan comme du Cloc Poulet, du Coglais et du Pubre, de la Brière et du pays Bigouden ou de la Penthièvre. Il y faudrait tout d'abord une carte précise à dresser. Que les lecteurs qui l'auraient quelque proposition à faire pour y aider nous écrivent.

● **Incontestablement, Bretagne-Dimanche est intéressant, mais je le trouve peu commode. Ne pourrez-vous pas adopter un autre format, tel la Vie Catholique ou bien l'Express ? Cela aurait une autre allure et je suis sûr que votre diffusion serait meilleure.**

— C'est peut-être vrai, bien que l'on puisse discuter des avantages et des inconvénients des diverses formules. La présentation des dossiers en une seule page est un élément important et habituellement apprécié. Par ailleurs, nous faisons partie d'une chaîne d'hebdomadaires pour les pages nationales et internationales, et nous ne pouvons changer seul.

● **Vous avez raison de faire ressortir tout le dynamisme de la Bretagne. Personnellement, je ne suis pas d'origine bretonne. Je suis venu par la sympathie de toute la famille pour cette province et je ne le regrette pas. J'ai d'ailleurs découvert qu'il y a des qualités d'hommes et de femmes qui tiennent à rester en Bretagne et c'est une des sources des revendications, le désir de trouver du travail sur place et de ne pas partir au loin. Des hommes qui s'accrochent à leur pays, ce n'est pas le cas de toutes les régions. Le Limousin, par exemple, se vide sans que l'on s'aperçoive d'un mouvement de reprise. Ici en Bretagne, il y a toute une dynamique, menée par des hommes de qualité, des penseurs et des réalisateurs.**

E. M..., 29-S-Quimper.

— C'est un bel hommage rendu aux efforts des Bretons.

● **En quelques lignes parfois, je pense à ta page 3, vous avez de l'essentiel et j'apprécie beaucoup cette façon de faire au tour d'horizon chaque semaine. L'illustration est également bien choisie. C'est avec empressement que je reçois** Bretagne-Dimanche.

M. M. 22-Guingamp.

— Malheureusement nous ne pouvons prétendre, sur du papier journal, rivaliser avec les excellentes documentations photographiques des revues sur papier glacé.

● **Après un temps de négligence, je viens reprendre mon abonnement. Comme excuse, je n'ai que le mérite de temps pour lire tant et tant de pour nous et de revues ! Il n'y a qu'un moment facile, c'est dans le train. J'achète alors à la gare quelques journaux. Mais je dois dire que mon choix est orienté, je prends les pages où je vais trouver le plus de plaisant. Que voulez-vous, il faut bien que je vous le dise, Bretagne-Dimanche n'est pas assez scandaleux ! Il a peut-être fort bien rendu compte du Synode de Saint-Brieuc (je n'ai pas lu), mais j'ai préféré lire d'autres articles pour y trouver de la polémique, des oppositions. Excusez-moi d'être aussi franc et que cette agressivité soit corrigée par ce chèque qui vous dira mon attachement à votre travail.**

— Votre analyse est malheureusement représentative de nombreux esprits qui cherchent le scandale, les divorces et les schismes, et qui en voulent même là où il n'en est pas question. Il est vrai que Bretagne-Dimanche ce veut pas être un « journal scandaleux » sans pour autant faire les craintes au risque de déplaire à tel ou tel.

● **Professeur d'histoire et géographie, j'apprécie la documentation qu'apporte chaque semaine** Bretagne-Dimanche. **Elle m'est très utile et aussi aux jeunes qui s'orientent de plus en plus aux problèmes de leur région.**

J. G. 56-Pleuriuit
H. C. 29-N-Saint-Pol-de-Léon

— C'est une « clientèle » qui nous est particulièrement chère.

LES EVEQUES CUBAINS DEMANDENT LA FIN DU BLOCUS ECONOMIQUE DE L'ILE

Le dimanche 27 avril, dans les 28 paroisses de Cuba, lecture a été faite d'une lettre pastorale signée par les huit évêques de l'île. Se référant aux recommandations de la Conférence épiscopale latino-américaine de Medellin, aux discours du Pape à Bogota et à l'encyclique Populorum progressio, les évêques dénoncent l'état de blocus injuste imposé à Cuba et demandent sa levée.

Certains ne manqueront pas de voir dans cette prise de position une sorte de ralliement au régime de Castro. Cependant, le nonce à Cuba lui-même n'avait pas craint de dire à la Conférence de l'épiscopat latino-américain de Medellin qu'il y a dans l'Ile, indépendamment des questions idéologiques, une volonté de mettre en place une société plus juste et, comme toute, beaucoup plus évangélique que les autres types de société existant en Amérique latine. De sait aussi que Dom Helder Camara s'est prononcé plusieurs fois pour la levée du blocus de Cuba.

Purifiés par l'épreuve et la persécution larvée, les chrétiens cubains se sont insérés dans les structures nouvelles. Ils travaillent au développement de leur pays et, sans méconnaître ce qu'il y a eu d'inhumain dans certains excès de la révolution cubaine, ils veulent l'améliorer de l'intérieur.

FIN DE LA CONSULTATION DES LAICS EN FRANCE

Le 20 avril a marqué la limite prévue par le Secrétariat général de l'épiscopat pour la consultation des laïcs sur le ministère et la vie des évêques et des prêtres. L'intérêt des laïcs s'est manifesté par un abondant courrier provenant de toutes les régions de France et par les réponses à une trentaine de questionnaires dont l'initiative revient soit à des évêques, soit à des publications nationales ou régionales. La présentation en sera faite à la prochaine assemblée évêques-prêtres de mai.

Mgr MAURY AU XIe CENTENAIRE DE SAINT CYRILLE. — Répondant à l'invitation du patriarche et du Synode de l'Eglise orthodoxe de Bulgarie, Paul VI a décidé d'envoyer une délégation officielle aux fêtes qui marqueront le 11 mai, à Sofia, le 11e centenaire de la mort de saint Cyrille. Cette délégation sera conduite par Mgr Maury, archevêque de Reims.

400 SEMINARISTES, PRETRES ET RELIGIEUSES ont défilé mercredi dans Rome entre le siège de la FAO et l'Université grégorienne à l'occasion de la Journée de la paix. Les manifestants portaient des pancartes : « Pour un monde de frères », et ont chanté des chants pacifistes.

SITUATION TRAGIQUE DE L'EGLISE EN ALBANIE. — Selon un communiqué publié par des Albanais réfugiés à Rome, un prêtre catholique, l'abbé Sikiurti, et un de ses paroissiens ont été fusillés le 26 novembre à Obott. D'autres laïcs ont été condamnés à des peines de vingt à vingt-sept années de prison.

L'administrateur apostolique de Scutari, Mgr Coba, travaillait à l'entretien des jardins publics de la ville. Il est tombé malade et vit maintenant retiré dans sa famille. Les deux autres évêques et les prêtres qui ne sont pas en prison vivent dans des conditions misérables. La plupart des 150 000 catholiques albanais n'ont plus d'assistance religieuse.

LA CONFERENCE OECUMENIQUE MONDIALE DE LA PAIX se tiendra en avril 1970, probablement en Suisse, sur « les chrétiens et la paix ». Elle sera organisée conjointement par l'Eglise catholique et le Conseil oecuménique des Eglises.

LE CARDINAL SUENENS PRECHE DANS LA CATHEDRALE ANGLICANE D'YORK, au cours d'un voyage en Angleterre les 26 et 27 avril, pour commémorer les entretiens de Malines (1921-1926) entre son prédécesseur, le cardinal Mercier, et les anglicans (l'évêque Charles Gore et lord Halifax).

Accueilli par le Dr Ramsey, archevêque de Cantorbery, et l'archevêque d'York, le cardinal a assisté à l'office de Matines et y a pris la parole.

Cette rencontre fraternelle s'est achevée par une séparation que les organisateurs ont voulue visible et sensible : tandis que l'eucharistie anglicane était célébrée dans la cathédrale d'York, le cardinal Suenens est allé célébrer la messe dans une école catholique tenue par des religieuses.

A l'occasion du Consistoire

PAUL VI ANNONCE LA RÉFORME COMPLÈTE DE LA MESSE

Eglise

LE Consistoire qui s'est déroulé cette semaine au Vatican a confirmé l'entrée dans le Sacré-Collège des 33 nouveaux cardinaux dont les noms avaient été annoncés le 28 mars dernier.

Deux traits ont caractérisé cet événement : la simplicité de ses cérémonies et l'importance des décisions annoncées par Paul VI dans son premier discours.

Déjà sensiblement modifiés en 1965, les rite consistoriaux ont été à nouveau aménagés. Ainsi, il n'a plus été coupé latino-américain de Medellin qu'il y a dans l'Ile, indépendamment des questions idéologiques, une volonté de mettre en place une société plus juste et, comme toute, beaucoup plus évangélique que les autres types de société existant en Amérique latine. De sait aussi que Dom Helder Camara s'est prononcé plusieurs fois pour la levée du blocus de Cuba.

Purifiés par l'épreuve et la persécution larvée, les chrétiens cubains se sont insérés dans les structures nouvelles. Ils travaillent au développement de leur pays et, sans méconnaître ce qu'il y a eu d'inhumain dans certains excès de la révolution cubaine, ils veulent l'améliorer de l'intérieur.

Enfin, jeudi, Paul VI a concélébré une messe solennelle, en la basilique Saint-Pierre, avec les nouveaux cardinaux et leur a remis à ce moment l'anneau pastoral. Il n'y a pas eu, comme au Consistoire de juin 1967, de messe en plein air sur le parvis de la basilique si de procession à l'extérieur.

Dans le discours qu'il a prononcé lundi, le Saint-Père a annoncé plusieurs décisions consécutives, soit au Concile Vatican II, soit à la première assemblée du Synode des évêques.

Paul VI a d'abord annoncé la mise au point définitive du nouvel « Ordo missae » réalisée sous l'autorité du Cœndium pour l'application de la réforme liturgique. Les rites du début de la messe, de l'offertoire, de la fraction du pain sont simplifiés. Le canon romain a « acquis, par quelques retouches, une plus grande unité et facilité de récitation ». Enfin, le rite du « baiser de paix » se généralisera, mais les Conférences épiscopales auront à en déterminer les formes adaptées aux diverses nations et civilisations. Le nouveau rite sera utilisable le 1er dimanche de l'Avent.

Le calendrier romain de l'année liturgique « n'a pas subi de changements radicaux, à pourrait le Pape. Mais il a été adapté de telle sorte que « le caractère central du mystère pascal du Christ » soit mieux mis en évidence. Pour la célébration quotidienne des saints, on a retenu ceux dont les noms ont le relief le plus important, historiquement et géographiquement, les autres saints seront commis restant aux cultes locaux.

Paul VI a, d'autre part, annoncé que la Commission spéciale de théologiens, dont la création avait été souhaitée par la première assemblée du Synode, était maintenant constituée. Sa mise en place, a précisé le Pape, a été retardée par la nécessité d'une large consultation, menée auprès des théologiens de nombreux pays et écoles. Cette Commission pourra donc bénéficier des expériences diverses de ses membres ; ils adéquat, a noté le Saint-Père, la Congrégation pour la doctrine de la foi à mieux suivre « les nouvelles questions que pose le développement des sciences et des mentalités modernes ».

Le Sacré-Collège aujourd'hui : 134 cardinaux dont 34 archevêques du Tiers-Monde

C'est donc devant les cardinaux les plus anciennement nommés que Paul VI a annoncé ces décisions. Le Consistoire terminé, le Sacré-Collège compte aujourd'hui 134 membres. Parmi les 33 nouveaux, rappelons-le, 3 Français : les cardinaux Marty (Paris), Jonquin (Bordeaux) et Duaillon. Le Pape réserve par ailleurs « un petit » le nom de deux autres cardinaux.

87 pays sont représentés, avec 51 cardinaux archevêques d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Océanie. Du tiers-monde viennent 34 cardinaux-archevêques : 17 d'Amérique latine, 7 d'Afrique (dont 4 autochtones), 11 d'Asie.

Le Sacré-Collège comporte encore 47 cardinaux « de Curie », c'est-à-dire attachés aux services romains, et l'on peut y rattacher les deux théologiens que sont les cardinaux Journet et Daniélou. Certains membres de ce dernier groupe sont pratiquement à la retraite, de même que six cardinaux-archevêques, tandis que trois autres sont empêchés d'exercer leurs fonctions, dans les pays socialistes.

Enfin, jeudi, Paul VI a concélébré une messe solennelle, en la basilique Saint-Pierre, avec les nouveaux cardinaux et leur a remis à ce moment l'anneau pastoral. Il n'y a pas eu, comme au Consistoire de juin 1967, de messe en plein air sur le parvis de la basilique si de procession à l'extérieur.

Dans le discours qu'il a prononcé lundi, le Saint-Père a annoncé plusieurs décisions consécutives, soit au Concile Vatican II, soit à la première assemblée du Synode des évêques.

Paul VI a d'abord annoncé la mise au point définitive du nouvel « Ordo missae » réalisée sous l'autorité du Cœndium pour l'application de la réforme liturgique. Les rites du début de la messe, de l'offertoire, de la fraction du pain sont simplifiés. Le canon romain a « acquis, par quelques retouches, une plus grande unité et facilité de récitation ». Enfin, le rite du « baiser de paix » se généralisera, mais les Conférences épiscopales auront à en déterminer les formes adaptées aux diverses nations et civilisations. Le nouveau rite sera utilisable le 1er dimanche de l'Avent.

Le calendrier romain de l'année liturgique « n'a pas subi de changements radicaux, à pourrait le Pape. Mais il a été adapté de telle sorte

La « coppa magna » ne faisait plus partie de l'appareil du récent Consistoire, bien simplifié à la différence de celui, plus ancien, que représente notre document.

Etienne GAU

LES GRANDS SÉMINARISTES SONT ENCORE NOMBREUX EN FRANCE

BIEN qu'il y ait, en 1969, environ 800 grands séminaristes de moins en France qu'il y a cinq ans, la situation est moins grave qu'il y paraît. Elle pourrait paraître même un peu meilleure que prévue en 1968 et dont on vient de connaître les résultats indique que la rentrée de 1969 dans les grands séminaires a été la même que celle de l'année précédente : 811 contre 810.

C'est donc un arrêt de la baisse qui est enregistré.

Une analyse de la rentrée 1968 montre que les séminaires d'âmes et les classes terminales des séminaires de jeunes ont fourni les trois quarts des effectifs. C'est dire l'importance de ces institutions qui ont du reste, dans l'ensemble, efficiné un aggiornamento remarquable depuis quelques années.

Au total, on compte en France 4 223 grands séminaristes diocésains. Sur ce nombre, 2 775 sont présents dans les 54 grands séminaires du pays et 1 448 se trouvent hors séminaires, soit pour des stages de travail, d'études profanes ou de pastorale (570), soit au service militaire (468), soit en coopération (313), soit en des situations diverses (61).

Si, par rapport au nombre de ses habitants, l'effectif des grands séminaires en France demeure proportionnellement un des plus importants du monde chrétien, le recrutement n'est est pas moins très inégal suivant les régions de France. Comparé au nombre d'habitants, il y a cinq fois plus de séminaristes dans l'Ouest que dans la région parisienne et trois fois plus que dans la région méditerranéenne. Il est vrai que la France, contrairement à ce que l'on pense, est à peine moins pauvre que la région Midi-Pyrénées.

Quant aux ordinations sacerdotales, il y en a eu 461 en 1968 contre 489 en 1967. Cette légère baisse est due à la multiplication du nombre de stages divers qui font désormais partie de la formation des grands séminaristes et retarde donc l'ordination d'une année ou deux.

La situation présente n'est donc pas catastrophique. Mais il est évident que l'avenir dépendra beaucoup de la réponse du Peuple de Dieu à l'appel au sacerdoce, des réformes en cours de la transformation du statut du clergé et, peut-être, de la possibilité, souvent évoquée ces temps-ci, d'ordonner prêtres en cas de nécessité, des hommes mariés.

P. G.

Des prêtres et des laïcs lancent un nouveau groupe « CONCERTATION »

UN nouveau groupement de prêtres et de laïcs vient d'apparaître en France. Il a pris le nom de « *Concertation* ». Il rassemble des groupes qui se sont constitués ces derniers mois, notamment à Arras, Besançon, Blois, Dijon, Le Mans, Lyon, Moulins, Nevers, Orléans, Paris...

Leur but est de contribuer à remédier à un double malaise : malaise devant les structures actuelles de l'Eglise, qui ne permettent pas à chacun de s'exprimer et de participer ; malaise devant des formes de contestation qui risquent de tourner en affrontements entre catégories : évêques, prêtres, laïcs.

Concertation se montre en particulier soucieux de renforcer la communion « avec les évêques, dans le respect de leur mission propre dans l'Eglise ; mais ce groupe voudrait que les évêques trouvent le moyen d'avoir des échanges avec les prêtres et les laïcs dans une atmosphère de franchise et de liberté totale, permettant à chacun d'exprimer sans détours ce qu'il pense. *Concertation* estime que *le moment est venu de promouvoir des regroupements de style nouveau où évêques, prêtres, religieuses, religieux et laïcs, dans la nécessaire diversité de leurs fonctions, participent ensemble, à parité, à la même recherche.*

Le groupe a publié une déclaration qui critique en termes très vifs les consultations organisées en prévision des prochaines Assemblées plénières de l'épiscopat. « *Du nombreux chrétiens qui ont des opinions fort importantes à faire connaître n'auront pas fait entendre leur voix. La diversité des questions et des attitudes d'enquête ne permettent pas une exploitation scientifique de leurs résultats. Ces consultations risquent de ne pas stimuler une réelle recherche en Eglise.* »

On peut dire, en schématisant, que *Concertation* « cherche une forme de contestation politique et communautaire, tandis que le groupe *Echanges et dialogue* a choisi une formule de style plutôt agressif et individuel.

Sans vouloir aucunement méconnaître les aspects positifs de ces démarches, il reste pourtant qu'on ne voit pas très bien comment ces groupes ou d'autres analogues pourront permettre une meilleure expression que les structures existantes.

B. G.

Bretagne

PAYS DE REDON : *Les travaux mis en route par l'« Institution interdépartementale pour l'aménagement du Bassin de la Vilaine » vont transformer le visage de la région. Et comme divers organismes de trois départements sont intéressés par le développement du Pays de Redon, la coordination est indispensable. Les représentants de ces organismes viennent de créer trois groupes de travail un groupe agriculture, un groupe industrie et un groupe tourisme, commerce, artisanat. Chaque groupe constituera son dossier : les trois dossiers, réalisés entre eux, permettront la constitution d'un schéma global de développement du Pays du Redon.*

CREPIERE BRETONS : *Le bureau de l'Association des crépiers bretons de la Chambre syndicale de la crêperie, réunis à Châteauneuf-du-Faou, ont élaboré un questionnaire qui permettra de connaître l'importance exacte de la production et ses possibilités de fabrication. Les réponses permettront aussi de déposer les normes à respecter pour l'obtention du label.*

SPAR : La chaîne de distribution SPAR, groupe, en quatorze pays, 212 entreprises de gros et 34 000 détaillants qui conservent leur caractère de commerçants indépendants. En France seulement, au 2e trimestre, SPAR comprenait 89 entreprises de gros et 6 484 points de vente, supermarchés, magasins, libres-services ou mixtes traditionnels. Le groupe Ouest-Bretagne, l'un des six groupes français, a réuni à Saint-Malo 100 commerçants de 10 départements.

ARTISANS : *Le Conseil d'administration de la Caisse mutuelle régionale des artisans de Bretagne s'est réuni à Rennes pour étudier le mise en application du régime obligatoire d'assurance « maladie ». Dans une autre réunion à la préfecture, il dénonce « la discrimination faite entre les salariés et les non-salariés, au mépris de la convention des risques graves » et déclare qu'il n'acceptera jamais qu'il y ait deux catégories de Français en face de la maladie.*

Production de viande : *Les sections « production bovine » et « productions porcine » de la FRIMA (Coopérative régionale des syndicats d'exploitants agricoles) se sont réunies au Grand-Fougeray (Ille-Vil) avec des représentants des Chambres régionales d'agriculture. Il a été constaté que la part de la production bretonne et porcine organisée dans le cadre des groupements et de la coopération varie actuellement entre 19 et 30 % de la production totale, selon les départements. Les responsables souhaitent que cette part atteigne au moins 30 % avant de parler d'interprofession.*

FLB : *La « Chambre de centrale de la Cour du siècle de l'Etat » a accordé la liberté provisoire à sept personnes incarcérées et rejeté 24 autres demandes. Après la signature des ordonnances de mise en liberté provisoire, en faveur de trois autres prisonniers, ce sont 29 membres du FLB qui restent encore détenus à la prison de la Santé.*

TRANSPORTS : *La « Chambre régionale des métiers de l'industrie de Bretagne » s'est réunie à Fougères. Les problèmes dans lesquels SNCF, des liaisons ferroviaires et de l'organisation du système d'autobus ont particulièrement retenu l'attention.*

Chambres de commerce : *Pour des raisons d'intérêt commun et d'information, les Chambres de commerce peuvent adhérer à un groupe-ligne « à une Chambre régionale voisine. En Bretagne, deux Chambres de commerce, celle de Quimper et celle de Lorient sont « adhérentes du second ligne » de la Chambre de commerce et d'industrie des Pays de la Loire. C'est à ce même titre que les Chambres de commerce de Flers (Orne) et de Granville (Manche) étaient présentes à l'Assemblée générale de la CR et de Bretagne.*

22 Côtes-du-Nord

Le Conseil départemental des parents d'élèves des écoles publiques a demandé à les bourses du troisième trimestre pourront être payées. Il a aspiré, en effet, que les dotations versées à ce titre aux quatre départements bretons sont inférieures de 300 millions aux sommes qui devraient être réparties.

Une tentative de professeurs catholiques des classes de septième et sixième ont travaillé sur l'enseignement du français. Un échange a permis de faire le point sur la forme, le fond et les méthodes, traditionnelles et nouvelles, de cet enseignement.

Le Conseil départemental du Centre départemental des Jeunes Agriculteurs (CDJA) a rassemblé plus de 300 participants. La position du Centre a été définie successivement par rapport aux événements de mai, à la régionalisation, au plan Mansholt, à l'application de la TVA. Les jeunes estiment que les groupements de producteurs doivent être la structure du développement des diverses productions. Ce sont eux aussi qui doivent progressivement prendre en main les services techniques auprès des producteurs.

Quatre cents délégués cantonaux et communaux de la FDSEA (Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles) ont participé à son 29e Congrès à Saint-Brieuc. Le secrétaire général adjoint de la Fédération nationale a indiqué « Les produits agricoles seront de plus en plus mis en marché après transformation, et c'est sur ces produits transformés que s'élaborera ces prix à la production. Il en découle pour nous un impératif : la mise en place d'unités de production et de commercialisation capables de maîtriser cette évolution, et qui ne tomberont pas sous la dépendance de forces étrangères à la profession. »

La Union de la Mutualité sociale agricole des Côtes-du-Nord organise pour la première fois des vacances bibliques pour les ruraux agricoles, anciens exploitants ou anciens salariés. Un stage de détente actuellement à la Maison familiale Arnaud Argoat, à Binic, et trois stages semblables, de dix jours, sont aussi prévus.

Cinq « ateliers collectifs de génisses » existent actuellement dans le département. Il s'agit d'élevages spécialisés de génisses conçus pour des raisons de rentabilité, de sécurité et de main-d'œuvre, certains éleveurs confient leurs plus jeunes animaux pour les conserver que les vaches. Ils peuvent, vile le désirent, reprendre leurs génisses avant le vêlage. Des règles précises établissent le fonctionnement de ces ateliers et les relations entre les « naisseurs » et l'atelier collectif.

PLESTIN-LES-GREVES. — Les nouveaux bureaux de la Caisse de Crédit agricole ont été inaugurés après une tournée à laquelle assistaient près de 200 personnes. La progression constante des opérations bancaires appelait celle « décentralisation », pour le bien de tout le canton.

LEZARDRIEUX. — Un port de plaisance en eau profonde va être créé à Lézardrieux, au fond d'un véritable fjord aux beautés naturelles indiables. Trois pontons flottants pour 400 bateaux, sur lesquels une centaine de bateaux pourront accoster. Au-devant de ce port, 25 mouillages seront encore installés pour les bateaux de passage.

MERDRIGNAC. — Les maires des neuf communes du canton ont établi les conditions de création et les avantages d'un Syndicat intercommunal à vocation multiple. La décision sera prise lundi prochain à chacun des Conseils municipaux.

29 Finistère

Le Syndicat de l'industrie hôtelière du Finistère a tenu à Landerneau son assemblée générale. Dans une motion destinée à être remise aux préfets, il a formulé diverses suggestions ou revendications : liberté totale et inconditionnelle des prix, assouplissement des normes de cinquième et sixième catégorie, fermeture des débits clandestins. Sur le plan proprement touristique, il a demandé l'étalement des congés, le rétablissement des bons d'essence et un effort de propagande en France et à l'étranger.

BREST. — *La zone de la première pierre de la mairie de Bellevue marque le début de la mise en place de structures administratives, commerciales, sociales et culturelles sur la zone d'urbanisation. 7 200 logements y seront construits et abriteront une population de 30 000 à 35 000 personnes.*

A l'Ile-Longue, future base des sous-marins nucléaires lance-engins, la Marine nationale a organisé une opération « Portes ouvertes » à l'intention de la presse. Les journalistes ont noté des chiffres qui donnent une idée du travail colossal entrepris là : 12 millions de tonnes de matériaux remués, 300 000 m3 de béton. Des remblais ont permis d'ajouter 30 hectares aux 80 de la surface initiale. Voiesie encore : 1 100 m2 de quais et jetées, 16 km de routes, 20 km de canalisations, 40 000 m2 de surface couverte ou-dessus des bassins et skips, 30 000 m2 de bâtiments industriels, magasins, bureaux, ouvrages, etc.

Dans la nuit du 16 au 17 avril, deux charges avaient explosé rue Lanhuen, à 4 h du matin. Dans la nuit du 26 au 27, une nouvelle charge a explosé et, cette fois, sur le bordure d'une verrière de l'hôtel de ville à 2 h du matin. Les dégâts étaient assez sérieux, mais personne n'a été blessé.

CHATEAULIN. — *Conformément à un arrêté préfectoral, les distributeurs de carburant se sont mis d'accord pour assurer un tour de garde le dimanche. Trois pompes sont prévues, un sur chacun des principaux axes routiers, dont service double, certains dimanche et durant les mois de juillet-août. De même, les garagistes qui mettra en service de dépannage-réparation.*

LANDERNEAU. — La Communauté des sœurs de la Miséricorde, présente à Landernau depuis 1901 ferme son établissement. L'acquisition de l'immeuble du quai de Cornouaille par la ville va permettre d'y installer le Foyer d'Aide sociale du chemin du Halage. Déjà les religieuses ont loué les landernaises à s'adresser, pour les soins, aux infirmières et infirmiers de la ville.

Un groupe de pères et de mères de famille de Landerneau vient écrit au ministre chargé des Affaires sociales pour demander le remplacement du salaire unique par un salaire social, pour le bien au foyer. Le ministre tient de faire savoir que la proposition retient toute son attention.

ROSPORDEN. — Le château de Coat-Malouen est renommé pour ses vins. Les conserves écologiques les plus variées et renommées. De nombreux spécialistes étrangers de la viticulture — suédois, belges, hollandais, anglais — se rendent à Rosporden, pour les soins, aux journaux et aux cours d'un sommelier-conseil.

CLOHARS-CARNOET. — *La station touristique se prépare. La municipalité vient d'entreprendre l'installation d'un débarcadère, situé dans le joli site de Saint-Maudez, à quelques minutes de port réliant le Finistère et le Morbihan, pour accueillir à Clohars-Carnoet, un car de 35 ou 40 places.*

BOURG-BLANC. — *Le Syndicat des ouvriers de deux constructrices de Pondichéry sont temporairement en chômage. Les deux usines ne tressaillent plus que le poisson et le chômage menace dès ce moment de cette matière première. Les délégués syndicaux et le maire ont été reçus par le sous-préfet.*

PLOUEJAN. — *Dimanche dernier, l'harmonie a été donnée par une religieuse enseignante à Maroua (Cameroun).*

35 Ille-et-Vilaine

Le Syndicat agricole de la propriété rurale d'Ille-et-Vilaine a tenu son assemblée générale. Dans une motion destinée à être remise aux préfets, il a formulé diverses suggestions ou revendications : liberté totale et inconditionnelle des prix, assouplissement des normes de cinquième et sixième catégorie, fermeture des débits clandestins. Sur le plan proprement touristique, il a demandé l'étalement des congés, le rétablissement des bons d'essence et un effort de propagande en France et à l'étranger.

BREST. — *La zone de la première pierre de la mairie de Bellevue marque le début de la mise en place de structures administratives, commerciales, sociales et culturelles sur la zone d'urbanisation. 7 200 logements y seront construits et abriteront une population de 30 000 à 35 000 personnes.*

A l'Ile-Longue, future base des sous-marins nucléaires lance-engins, la Marine nationale a organisé une opération « Portes ouvertes » à l'intention de la presse. Les journalistes ont noté des chiffres qui donnent une idée du travail colossal entrepris là : 12 millions de tonnes de matériaux remués, 300 000 m3 de béton. Des remblais ont permis d'ajouter 30 hectares aux 80 de la surface initiale. Voiesie encore : 1 100 m2 de quais et jetées, 16 km de routes, 20 km de canalisations, 40 000 m2 de surface couverte ou-dessus des bassins et skips, 30 000 m2 de bâtiments industriels, magasins, bureaux, ouvrages, etc.

Dans la nuit du 16 au 17 avril, deux charges avaient explosé rue Lanhuen, à 4 h du matin. Dans la nuit du 26 au 27, une nouvelle charge a explosé et, cette fois, sur la bordure d'une verrière de l'hôtel de ville à 2 h du matin. Les dégâts étaient assez sérieux, mais personne n'a été blessé.

CHATEAULIN. — *Conformément à un arrêté préfectoral, les distributeurs de carburant se sont mis d'accord pour assurer un tour de garde le dimanche. Trois pompes sont prévues, un sur chacun des principaux axes routiers, dont service double, certains dimanche et durant les mois de juillet-août. De même, les garagistes qui mettra en service de dépannage-réparation.*

LANDERNEAU. — La Communauté des sœurs de la Miséricorde, présente à Landernau depuis 1901 ferme son établissement. L'acquisition de l'immeuble du quai de Cornouaille par la ville va permettre d'y installer le Foyer d'Aide sociale du chemin du Halage. Déjà les religieuses ont loué les landernaises à s'adresser, pour les soins, aux infirmières et infirmiers de la ville.

Un groupe de pères et de mères de famille de Landerneau vient écrit au ministre chargé des Affaires sociales pour demander le remplacement du salaire unique par un salaire social, pour le bien au foyer. Le ministre tient de faire savoir que la proposition retient toute son attention.

ROSPORDEN. — Le château de Coat-Malouen est renommé pour ses vins. Les conserves écologiques les plus variées et renommées. De nombreux spécialistes étrangers de la viticulture — suédois, belges, hollandais, anglais — se rendent à Rosporden, pour les soins, aux journaux et aux cours d'un sommelier-conseil.

CLOHARS-CARNOET. — *La station touristique se prépare. La municipalité vient d'entreprendre l'installation d'un débarcadère, situé dans le joli site de Saint-Maudez, à quelques minutes de port réliant le Finistère et le Morbihan, pour accueillir à Clohars-Carnoet, un car de 35 ou 40 places.*

BOURG-BLANC. — *Le Syndicat des ouvriers de deux constructrices de Pondichéry sont temporairement en chômage. Les deux usines ne tressaillent plus que le poisson et le chômage menace dès ce moment de cette matière première. Les délégués syndicaux et le maire ont été reçus par le sous-préfet.*

PLOUEJAN. — *Dimanche dernier, l'harmonie a été donnée par une religieuse enseignante à Maroua (Cameroun).*

56 Morbihan

Des membres du bureau CFDT des usines de l'ensemble « Lucas » ont été reçus à Lorient pour faire le point de la situation. Ils ont entendu un compte rendu de l'entrevue accordée le 22 mars par le ministère de l'Education nationale à une délégation des syndicats CFDT de l'enseignement privé de l'Académie de Rennes. Une nouvelle délégation doit se rendre au rectorat pour y parler du sort des suppléants, des retards dans les paiements et des problèmes posés par l'accès aux divers examens.

VANNES. — *Sur la zone de Menimur, 42 logements sociaux ont déjà été livrés, sur un programme qui en compte 162. Ils se répartissent ainsi : 100 logements PSB (programme social de relogement), 60 logements HLM ordinaires et 62 HLM (immeubles à loyer normal). L'ensemble sera achevé au cours de la présente année.*

Pour l'aménagement d'un parking de 120 places, rue Le Pontiec, le pâté de la butte de la Garenne a été rasé sur une largeur qui atteint parfois 5 mètres. La terre, transportée à proximité des anciens abattoirs, sert au nivellement des terrains qui descendront le place de Bretagne où un autre parking pourra recevoir 600 voitures.

LORIENT. — *Le ministère des Armées vient de donner des garanties sur l'avenir de la DCAN « Lorient » (Direction des constructions et armes navales). L'effectif de plus de 4 000 personnes est assuré de son travail pendant de nombreuses années. Constructions neuves et grandes réfections constituent les principales activités de la DCAN ; elle fabrique aussi des engins de guerre pour l'armée de terre et un bénéfice bénéficier de la construction en série de centrales, type C'ST.*

POSTIVY. — *Depuis près de douze ans le restaurateur du « château des Dues » a été entrepris. Les dépenses se chiffrent à environ 800 millions d'anciens francs et le gueri en est à la charge de la mairie et du département, qui en fin. Un musée folklorique, une bibliothèque ambulante, dans le château, agrémenté encore à l'heure qu'il prétente pour le tourisme.*

GUIPIN. — *Sur une propriété de 15 hectares, formée en majeure partie de landes et de bruyères, un « centre-école de chasse », unique en Bretagne, va s'ouvrir dans les prochaines semaines. Il offrira*

trente hectares équipés pour un tour international. Il comportera, en certaines conditions, des contributions individuelles. Ils demandent que « les grands que les commerçants et artisans apportent à l'usage de leur déclaration (ristiqre d'artisans et bénéfice industriel et commercial) soient prises en considération ». Désormais il ne se rendront au dimanche que quand sera la série de contrôleurs pour mettre en terme à cette façon de faire.

Suite page 11

politique

Après de Gaulle, Poher. Et ensuite?

UN événement considérable s'est produit le dimanche 27 avril : les Français ont mis en minorité le général de Gaulle et celui-ci, conséquemment à la décision qu'il avait annoncée, a mis fin à son mandat.

Les réactions des Français semblent avoir deux aspects primitifs :

● *Ils sont tous plus ou moins désorientés.*

Pour les gaullistes fidèles, cela va plus loin : jusqu'à une profonde tristesse ; jusqu'au sentiment d'une sorte d'énorme erreur historique.

Pour les partisans du « non », la victoire n'est pas une explosion de joie. Les opposants les plus fermes dans leur opposition savent que les difficultés, pour eux, ne sont pas supprimées par le départ du général de Gaulle. Pour la plupart d'entre eux, tout en combattant le général, ils respectaient sa personne et sa dimension historique.

Beaucoup de ceux qui ont voté « non » ne souhaitaient pas-être pas le départ du général de Gaulle. Ils regrettaient qu'ils les aient mis lui-même dans l'obligation ou de dire « oui » à des textes et à une procédure qu'ils n'acceptaient pas, ou de lui refuser la confiance qu'il leur demandait.

● *Ils ont gardé leur calme. Les uns, parce qu'ils espèrent voir prolonger le gaullisme par élection de M. Pompidou. Les autres, parce que la présence de M. Poher à l'Elysée les rassure. Les autres encore, à cause de tous les problèmes qui se posent à eux.*

71 départements ont donné une majorité de « non » et 24 une majorité de « oui ». Comme en 1965, c'est dans l'Est et dans l'Ouest que l'on trouve les plus fortes proportions de « oui ». Paris et la plupart des grandes villes ont voté « non ». Seules exceptions : Lille et Metz.

Dans la bataille présidentielle

A peine sortis de la bataille du référendum, nous voici replongés dans la bataille présidentielle.

Premier inscrit : M. Pompidou

Premier combattant à entrer en lice : M. Pompidou. Ce n'est pas une surprise. On savait, depuis les déclarations qu'il avait faites à Rome en janvier, qu'il serait un jour candidat. Mais on a remarqué qu'il annonçait lui-même sa candidature mardi matin, alors que dans la journée l'UDR tenait trois réunions successives. M. Pompidou a voulu montrer qu'il se situait en dehors des formations politiques. Son geste est assez « gaullien » et s'inscrit d'ailleurs dans la logique des élections présidentielles.

Quel sera le candidat du Centre ? Tout le monde pense à M. Poher que la campagne du référendum, puis le départ du général de Gaulle ont conduit d'abord sur le devant de la scène politique, puis à l'Elysée. Sa bonhomie, qui sait faire place à la gravité, rassure. Le fait que ses débuts d'intérimaire se soient passés sans difficulté joue en sa faveur. Mais il n'est pour lui de savoir comment on peut être candidat quand on est chargé d'assumer les pouvoirs du président de la République.

Une déclaration de M. Giscard d'Estaing, dès le lendemain des résultats, a surpris : il souhaite une candidature d'apaisement, un président de transition. S'agissait-il de M. Poher ? Non. C'est dit-on à M. Antoine Pinay que pensait M. Giscard d'Estaing ; c'est à lui qu'il était prêt à se rallier « avec enthousiasme » M. Pinay, pour sa part, se contente de répéter, comme en 1965, qu'il ne sera pas candidat, mais il ajoute qu'il est prêt à répondre à un appel si la situation était catastrophique.

A gauche : Situation difficile

A gauche, la situation est assez difficile.

Les communistes développent leur argumentation bien connue en faveur d'un programme commun. Leur préoccupation semble être davantage que la course à l'Elysée, de travailler à l'unité de la gauche.

Les conventionnels pensent aussi qu'il faut une concertation de toutes les forces de gauche. Des personnalités ont demandé à M. François Mitterrand de redevenir, comme en 1965, le candidat de la gauche. Celui-ci voudrait attendre que la gauche s'unisse.

Les socialistes, eux, tenaient à désigner leur candidat ou, en tout cas, un candidat de rouvrant parti socialiste en cours de création.

S'il y a un candidat unique de la gauche, il y a beaucoup de chances pour que le combat du deuxième tour se déroule entre lui et M. Pompidou (car seuls restent en présence, on n'en oublient, les deux candidats arrivés en tête au premier). Par contre, s'il y a plusieurs candidats de gauche, celui du centre pourrait participer au deuxième tour et bénéficier alors d'une partie importante des voix de gauche.

C'est en grande partie là que se situe l'importance des négociations en cours.

Jean-Noël VILLERS

Pourquoi ce non

IL est bien difficile d'analyser le résultat d'un scrutin comme celui du 27 avril. Il y a eu tant de motivations diverses chez les dizaines de millions d'électeurs. Tout au plus peut-on faire quelques constatations :

● *Globalement, le phénomène qui s'est produit est celui-ci : une partie importante des électeurs de droite et du centre qui, habituellement, ne voulait pour le général de Gaulle ou pour l'UDR que dans les deuxièmes tours des élections, a voté cette fois-ci contre le général de Gaulle, dans cette consultation qui n'a qu'un tour. Les « oui » du référendum correspondent aux voix gaullistes du premier tour des présidentielles et aux voix UDR du premier tour des élections législatives de 1968 que l'on a considérées comme triomphales.*

● *Trois hommes ont joué un rôle :*

M. Pompidou, qui a fait campagne pour le « oui » et qui a protesté de sa fidélité gaulliste, a fortement contribué à décrédibiliser le référendum et la perspective du retrait du général de Gaulle, en ayant annoncé d'avance qu'il serait candidat lorsqu'il y aurait une élection présidentielle.

M. Giscard d'Estaing a quitté le camp gaulliste, et ce départ a pu impressionner un certain nombre d'électeurs.

M. Alain Poher, président du Sénat, s'est révélé pendant la campagne. Il a rassuré l'opinion sur ce qui se passerait en cas de départ du général de Gaulle :

● *Enfin, il faut dire qu'il y a eu une erreur d'appréciation sur l'état d'esprit des Français. Lorsque le référendum fut lancé, le général de Gaulle n'avait sans doute pas prévu qu'il pouvait perdre cette bataille.*

Il a expliqué comment il faisait de cette consultation une question de confiance : le président de la République, élu par le peuple, doit savoir s'il a toujours la confiance de ce peuple. Mais faire d'un référendum l'occasion d'apprécier cette confiance, c'est prendre un risque énorme si la question posée ne porte pas sur un sujet primordial dont toute la nation comprend l'importance. (Ce fut le cas, par exemple, des référendums sur l'Algérie.) D'une part, les mécontentements divers s'accumulent. D'autre part, les électeurs ont l'impression qu'on leur force la main.

On peut dire sans craindre de se tromper qu'à l'avenir un président de la République hésitera à se lancer dans une entreprise où le général de Gaulle lui-même a échoué.

J.-N. V.

LES SYNDICATS : Observer ou intervenir

LE départ du général de Gaulle et l'échec du référendum a mis, un peu paradoxalement, les organisations syndicales dans une position délicate.

Sans doute la campagne pour le non des principales centrales ouvrières (la CGT, la CFDT et FO) a posé dans le résultat. Il n'en reste pas moins que les dirigeants syndicaux, en privé, avouent dans l'ensemble avoir été surpris par la victoire du *non*. Et beaucoup d'entre eux, pour avoir combattu la politique économique et sociale du général de Gaulle, ne sont pas sûrs de trouver beaucoup mieux au lendemain des prochaines élections présidentielles.

Moins libres que les partis politiques pour entrer dans le mécanisme de la préparation des élections, les syndicats suivent toutefois avec la plus grande attention l'évolution politique. Tous, de la CFTC à la CGT, ont affirmé leur volonté de respecter les procédures légales. Tous les dirigeants syndicaux ont également affirmé leur souci d'éviter de provoquer des conflits sociaux d'ici à l'élection présidentielle ; certains, pour éviter que ces conflits ne soient interprétés comme étant de nature politique ; les autres, pour éviter que l'opinion publique n'en soit alarmée et renforcée les positions conservatrices lors des élections. Tous les syndicats, enfin, avertissent qu'en tout état de cause, ils maintiendront, après les élections, leurs revendications pour plus de justice sociale.

La démarcation entre les centrales se situe dans le degré de leur engagement dans la désignation des candidats. Dès le dimanche soir, la CGT, précédant même le PC, a réclamé la candidature unique de la gauche et demandé la réunion d'une Table ronde, partis de gauche-syndicats, pour élaborer le programme de ce candidat ; le but est, sans aucun doute, de favoriser l'accès au pouvoir d'une équipe où les communistes auraient leur part. La journée du 1er mai devait être exploitée en ce sens par la CGT.

La CFDT, de son côté, a nettement indiqué que les partis politiques devaient *d'abord*, et *seuls*, prendre leurs responsabilités. Donc, pas de Table ronde tant que la situation politique n'est pas clarifiée. La CFDT l'a rappelé à la CGT qui lui avait demandé, mercredi dernier, une entrevue. Par ailleurs, elle a renoncé, discrètement, les principaux partis pour leur indiquer qu'elle souhaitait une « alternance politique » qui prenne en compte les aspirations de mai-juin 1968.

FO, dont la campagne pour le *non* avait été remarquée, a décidé d'éviter toute initiative qui pourrait troubler le climat politique. Nul doute toutefois qu'elle préférerait une candidature de la gauche non communiste à une candidature unique.

La CFTC s'est contentée de rappeler ses revendications ; la CGC, son souci d'éviter toute dramatisation.

Elément notable : les syndicats n'ont guère évoqué la nécessité de relancer, sous une autre façon, la politique régionale à laquelle la plupart d'entre eux restent favorables.

Il n'en est pas de même dans les organisations agricoles, où plusieurs leaders, tant à la FNSEA qu'au CNJA, ne cachaient pas qu'ils penchaient vers le *non*. Constatant l'échec du gaullisme, et ses insuffisances en matière de politique agricole, les leaders paysans affirment nettement l'urgence d'une politique de rechange en matière agricole.

Paul MEUNIER

ANNONCES LÉGALES

SAMEDI 3 — DIMANCHE 4 MAI 1969

22 COTES-DU-NORD

Etude de Me Joseph BONNIER, notaire à PLANCOET (22).

DEUXIEME INSERTION

Suivant acte reçu par Me BONNIER, notaire à Plancoët, le 9 avril 1969, enregistré à Dinan, le 15 avril 1969, folio 56, bordereau 261/4, contenant donation à titre de partage anticipé par Mme Rosalie BRIOT, commerçante, veuve de M. Jean OLIERON, demeurant au bourg de Bourseul, au profit du sieur enfants, il a été attribué à M. Jean OLIERON, demeurant, époux de Mme Marie-Thérèse LAMBALAIS, demeurant à la Croix-au-Merle en la commune de Notre-Dame-du-Guildo, le fonds de commerce de CAFE-ALIMENTATION GENERALE exploité par Mme veuve OLIERON au bourg de Bourseul, évalué 38 000 francs. Entrée en jouissance à compter du 1er avril 1969.

Oppositions dans les dix jours de la présente insertion ou de la publication au BOIAC, à Plancoët, en l'étude de Me BONNIER, où domicile est élu à cet effet.

Pour deuxième insertion :
J. BONNIER.

Etude de Me YAVASSEUR, notaire à Saint-Brieuc, 15, rue des Promenades

AD JUDICATION
le samedi 10 mai 1969, à 15 h, en l'étude de Me YAVASSEUR

I. — COMMUNE DE PLERIN
à Saint-Laurent

Premier lot. — Deux immeubles contigus, 45 et 47, rue Bucouf, d'un r. de c. de 2 pièces et une cuisine, et d'un étage de 3 pièces-grenier. Cour.

Deuxième lot. — Parcelle de terre Son AL n° 113 de 49 a 92 ca.

II. — VILLE DE SAINT-BRIEUC
rue de Robien, n° 15 (centre ville)

Troisième lot. — Local commercial, magasin, arrière-magasin, bureaux.

Quatrième lot. — Local commercial, magasin, arrière-magasin.

Cinquième lot. — Appartement au 1er étage de 5 pièces et 1 cuisine, grenier.

Sixième lot. — Appartement au 2e étage de 3 pièces et 1 cuisine, grenier.

Septième lot. — Appartement au 3e étage de 3 pièces et 1 cuisine, grenier.

Huitième lot. — Appartement au 3e étage de 3 pièces et 1 cuisine, grenier.

Faculté de réunion des cinq derniers lots.

Etude de Me LE CLERC, avoué licencié, 4, place Duguesclin, à DINAN

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

D'un jugement rendu par le tribunal de grande instance de Dinan, le onze février 1969, sur requête présentée par

M. Robert-Henri BOSCHET, négociant en bestiaux, et Mme Mirlick MIRIEL, son épouse, demeurant ensemble à la Tréfée, en la commune d'Yvignac.

Il est ordonné le dispositif qui suit :

« Homologue le contrat de changement de régime matrimonial reçu par Me JOULAIN, notaire à Broons, le 3 décembre 1968 et par lequel les époux BOSCHET déclarent adopter le régime de la séparation de biens prévu par les articles 1536 et suivants du Code civil ».

Du que le nouveau régime entrera en vigueur dans les rapports entre époux à compter du jour du jugement d'homologation et à l'égard des tiers, trois mois après que mention en aura été portée en marge de l'un et l'autre exemplaire de l'acte de mariage.

Ordonne la publicité prévue par les articles 871 et 885, 866 et 867 du Code de procédure civil... »

Pour insertion,
L. LE CLERC.

Société d'études et d'application fiscalité-droit-organisation-management FIDOM-SARL 18, rue Ménage, ANGERS (49

« BFB-Magasin CATENA »
Société à responsabilité limitée
Capital de : 21 000 francs
Siège social à PLANCOET
(Côtes-du-Nord), rue des Vaux.

CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à Plancoët, le 24 4 1969, enregistré à Dinan, 25 4 1969.

Il a été constitué sous la dénomination sociale « BFB-Magasin CATENA » une Société à responsabilité limitée ayant pour objet l'exploitation de tous fonds de commerce de QUINCAILLERIE, APPAREILS MENAGERS, DROGUERIE, REVETEMENT DE SOL, AMEUBLEMENT, ELECTRO - MENAGER, GAZ, RADIO, TELEVISION, ARTICLES DE BAZAR, JOUETS, ARTICLES DE PLEIN AIR, PECHE, CAMPING, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à leur commerce, achat et vente, et, d'une manière générale, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, à tous objets similaires ou connexes, la participation de la Société par tous moyens à toutes entreprises ou Sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de Sociétés nouvelles, d'apports, fusion, alliances ou associations en participation.

— Le siège social a été fixé à Plancoët, rue des Vaux.

— La durée de la Société a été fixée à 99 années à dater de son immatriculation au registre du commerce, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

— Les associés n'ont effectué que des apports en numéraire dont le montant s'élève à la somme de 21 000 francs.

— Le capital s'élève à la somme de 21 000 francs, il est divisé en 210 parts sociales de 100 francs chacune entièrement souscrites et intégralement libérées, lesquelles ont été réparties entre les associés dans la proportion de leurs apports.

— La Société est gérée et administrée par M. Paul-Alain POUCHE, commerçant, domicilié à Ploare-sur-Rance (Côtes-du-Nord), au lieudit les Landes, désigné en qualité de gérant associé, lequel jouit vis-à-vis des tiers, des pouvoirs les plus étendus pour contracter au nom de la Société et l'engager pour tous les actes et opérations entrant dans l'objet social, sans limitation.

— La Société sera immatriculée au registre du commerce, tenu au greffe du tribunal de commerce de Dinan.

Pour avis et mention, le gérant :
Paul POUCHE.

29 FINISTERE

Etude de Me Marcel LE MAGUER, Notaire à QUIMPER

DEUXIEME INSERTION

Suivant acte reçu par Me LE MAGUER, notaire à Quimper, le 2 avril 1969, enregistré à Quimper (CAD) le 9 avril 1969, folio 26, bord. n° 351/14, Mr. Pierre-Marie CABAREC, commerçant, et Mme Marie - Corentine DAOULAS, son épouse, demeurant ensemble à Quimper, 44, quai de l'Odet, ont vendu à Mr. Henri-Louis LE CREN, comptable, à Quimper, 62, rue Guy-Autret, le fonds de commerce de RESTAURANT - DEBIT DE BOISSONS exploité à Quimper, 44, quai de l'Odet, sous l'enseigne « A l'Odet », moyennant le prix de 50 000 F., marchandises non évaluées. Entrée en jouissance le 1er avril 1969.

Oppositions reçues, en l'étude de Me LE MAGUER, notaire, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours de la dernière insertion ou de la présente insertion ou de la publication au BOIAC.

Pour deuxième insertion :
Me LE MAGUER.

Etude de Me LE NINIVIN, 24, rue de Douarnenez, QUIMPER.

DEUXIEME INSERTION

PUBLICATION D'UNE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par jugement rendu le 28 février 1969, enregistré,

ENTRE : 1° La dame QUELEN, épouse FARCY ; le sieur FARCY Yvon, son époux, demeurant 21, rue Perrotin, à Villeneuve ;

2° La dame FLOCHLAY Louise, épouse LE FORESTIER Jean, et le sieur Jean LE FORESTIER, son époux, demeurant ensemble à Bressigny-sur-Orge, 33, rue Edouard-Dunant,

ET : 1° Le sieur BIDON Marcel, époux séparé de corps de Mme Marie-Jeanne MICHELET, demeurant à Quimper, rue Jules-Simon ;

2° La dame MICHELET Marie-Jeanne, épouse séparée de corps de M. BIDON Marcel, demeurant à Pont-Croisé (ex Pleyben),

3° Me Paul SORET, arbitre de commerce, en sa qualité d'administrateur au règlement judiciaire du sieur BIDON Marcel, demeurant 39 bis, rue de Douarnenez, à Quimper.

Le Tribunal de commerce de Quimper a prononcé la résolution — pour inexécution des conditions — de la vente consentie aux époux BIDON-MICHELET, suivant acte au rapport de Me LE GOFF, notaire à Douarnenez, en date du douze et vingt-huitième jours 1962, ladite vente portant sur un fonds de commerce de DEBIT DE BOISSONS, restaurant, licences, TABAC, JOURNAUX, CHARCUTERIE, ET - TRICOTS, exploité à Pont-Croisé en Plevben, immatriculé au Registre du commerce de Quimper sous le n° 6018.

Il a été que ledit fonds de commerce dont s'agit fera retour au nuirtrocne des époux conacots FARCY-FORESTIER, net, quite et libre de toutes charges, inscriptions ou privilèges quelconques du chef des époux BIDON.

Les oppositions seront reçues à Quimper, en l'étude de Me LE NINIVIN, avoué, 24, rue de Douarnenez, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours de la présente en date et de la publication au Bulletin officiel du registre du commerce.

Pour deuxième insertion :
P. LE NINIVIN,
avoué licencié.

Etude de Me André DAMBRINE, Notaire à PONT-AVEN 29 S.

DEUXIEME INSERTION

Suivant acte reçu par Me André DAMBRINE, notaire à Pont-Aven, en date à Pont-Aven du 3 avril 1969, enregistré à Quimperlé le 11 avril 1969, folio 66, case 3, bordereau 213, M. Joseph-Henri Charles LE NAGUR, commerçant, et Mme Francine-Augustine GLEMAREC, son épouse, demeurant ensemble au passage Lunrec en Concarneau, ont cédé à M. Albert-François RINQUIN, commerçant, et Mme Anne-Eugénie KERJEAN, son épouse, demeurant ensemble au lieudit « Kerulis » en la commune de Nevez, le fonds de commerce de BAR DE CHAUFFAGE, CHARBON, THERES ET EAUX GAZEUSES EN GROS, exploité au passage Lacroix, rue du 11-Novembre, Concarneau, moyennant le prix de 60 000 F. Entrée en jouissance le 3 avril 1969.

Oppositions reçues par Me DAMBRINE, Notaire, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours de la dernière insertion ou de la publication au BOIAC.

Pour deuxième insertion :
Me André DAMBRINE.

Etude de Me LE GAC notaire à POULLAOUEN

DEUXIEME INSERTION

Suivant acte reçu par Me LE GAC, notaire à Poullaouen, en date à Poullaouen du 21 février 1969, enregistré à Carhaix-Plouguer, le 5 mars 1969, bordereau 21, case 6, M. François-Pierre-Yves LE VITIER, et Mme Marguerite-Elise LEBEL, demeurant à Poullaouen, ont donné en échange d'Droits à M. Pierre-Yves VITIER, époux de Mme Renée ZEBELLEC, demeurant à Huelgoat, le fonds de commerce de SALLE DE DANSES exploité à Poullaouen, évalué à 25 000 F. Entrée en jouissance le 1er janvier 1969.

Oppositions reçues, en l'étude de Me LE GAC, Notaire, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours de la présente insertion ou de la publication au BOIAC.

Pour deuxième insertion,
LE GAC.

Etude de Me COLCANAP, Notaire à BREST 32, rue de Lyon.

DEUXIEME INSERTION

Suivant acte reçu par Me COLCANAP, notaire à Brest, en date du 17 avril 1969, enregistré à Brest 1er AC le 23 avril 1969, f° 58, bord. 198/8, M. Maurice-Camille-André NOEL, électricien, et Mme Marie-Anne SALAUN, son épouse, demeurant ensemble au Port-de-Buis, 20, rue de Quimper, ont vendu à M. François-Emile LE GOFF, électricien, et Mme Denise-Marie-Isabelle JOLLEC, son épouse, sans profession, demeurant ensemble à Portzic-Buis, 10, rue de Brest, le fonds de commerce d'ELECTRICITE GENERALE, connu sous le nom de « ARTS MENAGERS », exploité à Port-de-Buis (Finistère), 20, rue de Quimper, évalué à 22 345,26 F. Entrée en jouissance immédiate.

Oppositions reçues à Brest, 39, rue de Lyon, en l'étude de Me COLCANAP, Notaire, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours de la présente insertion ou de la publication au BOIAC.

Pour deuxième insertion,
L. COLCANAP.

Etude de Me Maurice BRISSAC, Notaire à QUIMPER

DEUXIEME INSERTION

Suivant acte reçu par Me BRISSAC, notaire à Quimper, en date à Quimper du 7 avril 1969, M. Frédéric-Jean-Noël PAVEC et Mme Monique-Marguerite LENSON, son épouse, demeurant ensemble à « Lesebel » en Ergué-Gabéric, ont cédé à la Société à responsabilité limitée dénommée « ENTREPRISE GENERALE DE CONSTRUCTION PAVEC HASCOET » dont le siège est à Ergué-Gabéric, audit lieu de « Lesebel », le fonds de commerce de MENUISERIE-CHARPENTE (activité de production) exploité à Ergué-Gabéric audit lieu de « Lesebel », moyennant le prix de : 250 000 F. Entrée en jouissance le 23 avril 1969.

Oppositions reçues, en l'étude de Me BRISSAC, Notaire, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours de la présente insertion ou de la publication au BOIAC.

Pour deuxième insertion,
Me BRISSAC.

Etude de Me BEUZIT, Notaire à MORLAIX (29 N)

DEUXIEME INSERTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à Morlaix du 12 avril 1969, déposé au rang des minutes de Me BEUZIT, notaire à Morlaix le même jour et enregistré à Morlaix AC le 15 avril suivant, folio 83, bordereau 24/1, il a été constitué entre M. Yvon PAVER, décorateur, demeurant à Morlaix, 32, rue des Vignes, et Mme Joseph KERDELOU, épouse de M. Pierre LAHIEC, avec lequel elle demeure à Morlaix, 12, place Cornic, sous la dénomination sociale « AU DECOR » une Société à responsabilité limitée au capital de 46 000 F, ayant son siège social à Morlaix, 7, place des Viarmes.

M. PIVER a apporté l'apport en nature des éléments corporels et incorporels d'un fonds artisanal de « PEINTURE-DECORATION » sur appartement et magasin par lui à Morlaix, 33, rue Gambetta, et pour lequel il est inscrit au Registre des métiers sous le numéro 66 014 66 29, ledit apport estimé 23 000 F. La jouissance a été fixée au 1er avril 1969.

Oppositions reçues dans les dix jours de la dernière insertion ou de la présente insertion ou de la publication au BOIAC en l'étude de Me BEUZIT, notaire, où domicile est élu.

Pour deuxième insertion,
Me BEUZIT.

Etude de Me POITEVIN, Notaire à DOUARNENEZ

UNIQUE PUBLICATION

Suivant acte reçu par Me Yves POITEVIN, notaire à Douarnenez (29 S), en date à Douarnenez des 1er et 18 mars 1969, enregistré à Douarnenez le 15 avril 1969, vol. 266, f° 39, bord. 172/2, Mme Marie-Elise-Joséphe DOISAL, veuve de M. Clermont-Alain LE GUYHEUC, sans profession, demeurant précédemment à Douarnenez, rue du Centre, n° 12, et actuellement à Quimper, rue de la Prairie, n° 27, agissant tant en son nom personnel qu'en son nom et en sa qualité d'administratrice légale sous contrôle judiciaire de ses enfants mineurs, à donné à bail, titre de location-gérance, à M. Roger LE FLOCH, boulanger, et Mme Jeannine LOCHOU, son épouse, demeurant ensemble à Douarnenez, rue du Centre, n° 13, le fonds de commerce de BOULANGERIE-PATISSERIE exploité à Douarnenez, rue du Centre, n° 12, à compter du 8 janvier 1969, pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation.

En vertu de ce contrat, M. LE FLOCH exploitera ce fonds à ses risques et périls et sous son entière responsabilité, et Mme LE GUYHEUC, bailleresse, ne sera tenue à aucune dette ni à aucun des engagements contractés par le gérant, et ce fonds ne pourra en aucun cas être considéré comme gage par des créanciers du locataire ou du gérant libre.

Pour unique insertion,
Y. POITEVIN, notaire.

(Suite p. 12)

bassin de Vichy Saint Yorre

mon foie? connais pas...!

EAU MINERALE NATURELLE GAZEUSE
Bassin de Vichy Saint-Yorre

J. SERAGE 7

Télévision

INFORMATIONS TÉLÉVISÉES : Première chaîne : Flashes : 12 h 30 ; 18 h 20. Télé-matin (dimanche) : 8 h 55. Télé-Midi : 13 h 00. Télé-Soir : 20 h 00. Télé-Nuit : fin de soirée. Actualités régionales : 19 h 20. Deuxième chaîne : Télé-Soir couleur : 19 h 40.

DIMANCHE 4

8.55 Télé-Matin.
9.00 Tous en forme.
9.15 Quart d'heure biblique.
9.30 Chrétiens orientaux.
10.00 Présence protestante.
10.30 Le jour du Seigneur.

1. L'Église en Amérique latine. — *Pour faire le point sur la situation de l'Église dans cette partie du monde, Robert Jaulin a rencontré le P. Comblin, théologien brésilien, et l'abbé René Laurentin qui vient de publier l'Église d'Amérique latine à l'heure de l'enfantement.*

2. Qu'en-t-il du catholicisme hollandais ? — *Au retour de reportages effectués aux Pays-Bas, deux journalistes : le P. Gaulay et Maurice Herr, confrontent leurs impressions sur l'évolution du catholicisme hollandais.*

11.00 Messe du Ve dimanche de Pâques célébrée en l'église du Saint-Esprit, à Meudon (92).

Prédication du P. Danid. Commentaire de l'abbé Bernard Chevalier. Chorale paroissiale sous la direction de Wilbert Chancy.

11.53 Midi moins sept.
— (Bruno Lagrange et l'abbé Oraison.)

12.02 La séquence du spectateur.
— Le Couteau dans la plaie, *avec Sophia Loren et Anthony Perkins.*
— Les Grandes Gueules, *avec Bourvil, Lino Ventura et Marie Dubois.*
— Le Gendarme à New York, *avec Louis de Funès, Michel Galabru, Christian Marin, Geneviève Grad.*

12.30 Discorama.
— *Michel Delpech ; le Mauvais Jardinier.*
— *Anne Sylvestre ; Richard.*
— *Inserts par Denise Glaser.*
— Les Francis Gargoni : « Le roi a fait battre tambour ».
— *Le trio Camara interprète deux morceaux de les composition.*

13.15 « Norbert Casteret : la spéléologie de A à Z. »

Norbert Casteret a passé la plus grande partie de son temps « sous roche » et l'on peut dire. Sa passion lui a forte qu'il n'hésite pas à entraîner toute sa famille, sa femme, son fils et ses deux filles, dans ses expéditions de spéléologie.

13.40 Cavalier seul.

14.30 Télé-Dimanche avec les Compagnons de la Chanson.
— *Jeu à XIII : finale de la Coupe de France.*
— *Rugby : Bèples-Dax, tranmis de Bordeaux.*

17.15 « L'Introuvable. »

Un film de W. S. Van Dyke (1934), avec Myrna Loy et William Powell.

Un célèbre inventeur a disparu. La secrétaire est trouvée morte les doigts crispés sur la chaise de bonne de son patron.

La police fait appel à Nick Charles, un détective prêt à résoudre l'énigme grâce à son chien...

Drame policier traité sous une forme humoristique.

(Pour tous.)

18.45 Ouvrir les yeux.
19.30 « Fortune », feuilleton.

Après quinze ans, Anna et son fils Frédéric retrouvent Suter en Californie. Ils arrivent en pleine crise, dans un milieu qui leur est inconnu...

20.25 Sports-Dimanche.
20.50 « Une aussi longue absence. »

Un film d'Henri Colpi (1961), avec Alida Valli et Georges Wilson.

Une femme croit reconnaître dans un clochard amnésique son mari disparu depuis une quinzaine d'années, en pleine guerre. Le vagabond est il réellement l'homme de cet amour passé qui peut remettre l'Ceut ce que la femme va chercher à savoir...

— La fidélité conjugale, malgré la longue séparation, est exaltée avec beaucoup de talent et de délicatesse.

(Pour adultes et adolescents.)

22.20 Un certain regard : les ordinateurs.

Première d'une série de trois émissions de Michel Treguer qui s'efforce de faire le point sur les capacités et les limites des ordinateurs, qu'ils disparaissent la fascination qu'ils exercent sur les hommes qui les ont créés

Deuxième chaîne

14.30 (c) « Les Forbans. »

Un film de Jess Ribbs, avec Anne Baxter et Jeff Chandler.

En Alaska, à la fin du siècle dernier, au cœur de l'exploitation de la plus riche des mines d'or deux hommes, Roy Glennister et Dooley, voient leurs efforts contrariés par d'innombrables aventuriers, l'envie des hommes, la jalousie des femmes, la haine de tous, enfin la contestation de leur propriété par un commissaire plus véreux que les pires forbans...

Les poings, les fusils, la dynamite..., voire une locomotive lancée à toute vapeur... sont les armes qui parient souvent — et bien — dans ce film...

15.50 (c) L'invité du dimanche : Gian Carlo Menotti.

18.55 Reportage sportif.
20.00 (c) Le Cheval de fer : « Pari tenu. »

Afin d'obtenir des fonds pour que continue l'aventure de la zone terrée, Ben Cullouan se voit obligé de signer un accord avec un propriétaire de troupeaux nommé McCluntock. Il lui concéderait le contrôle de la zone dans le cas où ses troupeaux n'utiliseraient pas Kansas City dans le délai de trois semaines...

20.50 (c) Récital : Victoria de Los Angeles.

— Chants traditionnels espagnols.
— Mélodies de Fauré : Au bord de l'eau ; les Roses d'Ispahan ; Toujours, poème d'un jour.
— Chants espagnols du XV siècle (Toldra, espagnole ; chanson française ; chanson italienne ; chanson belge.
— Chants espagnols du XV siècle (Toldra, Turina, Rodrigo, Negrito).

21.40 (c) Chansons du bout du monde.
22.10 (c) Les instruments célèbres : la harpe de Marie-Antoinette.

LUNDI 5

12.30 Midi Magazine.
18.15 Dernière heure et contact.
18.25 Total 3 000, jeu.
18.40 Magazine féminin.
19.10 « Les Pouctofs. »
19.40 « Les Oiseaux rares », feuilleton.
20.30 « SOS fréquence 17 » : « Numéro de l'espoir. »

Quelque part, entre Marseille et Marseille, un banal accident de circulation et la fuite d'une voiture amènent la police dans une somptueuse villa au bord de la mer, appartenant à un certain Fontaine. On retrouve dans le garage de la villa la voiture recherchée, mais intacte, et qui apparemment n'a pas été utilisée depuis plusieurs jours. Tel est le point de départ d'une importante affaire de trafic de stupéfiants.

21.30 Face à...
22.15 Clin d'œil.

Sketches et chansons avec Agnès Desarthes, Flore Martin, Pierre Destailles, les Trois Menestrels, André Nader, Raymond Bailet, Jean Amadou, André Boucherl, Anne-Marie Carrière, etc.

22.00 Micros et caméras : Les créateurs de décors.

Deuxième chaîne

18.55 (c) Emission pour les jeunes : « Sourisimimo. »
Facettes et facettes.

19.15 (c) La grande aventure des hommes.

L'expédition de la Cantata, au Pérou.

19.55 (c) Télé-Sports.
20.00 (c) Monsieur Cinéma.
20.30 (c) Soirée Nicole Vedres : Paris 1900.

Ce long métrage d'anciens films réalisés avant 1914 est un montage d'actualités et de documentaires, tournés par des professionnels et des cinéastes.

L'on y voit Paris au temps des fiacres, le Tout-Paris des boulevards, mais aussi le peuple des faubourgs.

Un commentaire bien composé relie cette suite de vues d'un intérêt historique réel.

(Pour tous.)

22.45 (c) On en parle.

MARDI 6

12.30 Midi Magazine.
13.30 Je voudrais savoir : Que boire en été ?
18.25 Dernière heure et contact.
18.25 Total 3 000, jeu.
18.40 « Les chemins de la vie. »

Avec la participation du recteur Gauthier, directeur de la pédagogie au ministère de l'Éducation nationale. Ce soir : « La vie scolaire » (activités des élèves dans les établissements scolaires en dehors des heures de cours).

19.10 « Les Pouctofs. »

Programmes du 4 au 11 mai 1969

19.40 « Les Oiseaux rares », feuilleton.
20.30 « Le Mas de cocagne. »

Deux vieilles dames très dignes, deux sœurs, Emma, 74 ans, veuve, et Blanche, sa cadette, 72 ans, habitent depuis toujours une pièce dans un immeuble vétusté de Paris. Elles vivent avec les 200 F mensuels de la pension de veuve d'Emma dans la misère, mais dignement, car elles sortent toujours en chapeau. Un jour, l'une de leurs voisines meurt dans le dénuement le plus complet. Blanche prend peur. Elle ira chez vous dans les rues...

Avec : Berthe Bovy (Emma), Gabrielle Doulcet (Blanche), Gilberte Geniat (Juliette), Dora Kiri la petite chienne, et Brigitte Bardot, Madeleine Barthelot, Florence Brière, Raphà Brogiotti.

22.05 Emission médicale : La psychiatrie.

Deuxième chaîne

14.00 et 18.15 Cours du Conservatoire national des arts et métiers.
18.55 (c) Emission pour les jeunes : « Aux quatre vents de l'aventure. »
19.35 Burlesque, « Deux marins en bordée ».
19.25 « Kiri le clown. »
19.55 (c) Télé-Sports.
20.00 (c) « Yao » : « Les Lions. »

Yao a dû fuir devant un buffle. Il doit se venger. Il en isole un et le tue. Un lion lui dispute la viande. Il le tue également. Mais les frères du lion viennent attaquer le perchoir. Yao veut avoir le dernier mot et le lendemain c'est lui qui devient chef. Les éléphants le délivrent des lions. Et derrière les éléphants arrive l'on qui se passe qu'une nuit au perchoir...

20.30 (c) Civilisations : Le message des Tibétains « Le Tantrisme », (deuxième diffusion).

La pensée et la morale tibétaines sont approchées au cours de cette émission ; les rites, dont une méthode qui est du psychodrame quand la lettre ; les danses sacrées ; le yoga tibétain ; les maîtres et leurs disciples ; la méditation.

22.00 Les grands maîtres de la musique : Clément Jannequin.

Les Cris de Paris ; le Chant des oiseaux ; la Bataille de Marignan, avec le concours de l'ensemble « Madrigal » de l'ORTF, sous la direction de Jean-Paul Kreuter.

22.35 Concert.

L'orchestre philharmonique de l'ORTF, sous la direction de Roberto Benzi, avec l'ensemble vocal Jacqueline Robin, interprète, exécute le Concerto pour deux pianos et orchestre, de Francis Poulenc.

MERCREDI 7

12.30 Midi Magazine.
18.15 Dernière heure.
18.16 Nous préparons jeudi.
18.25 Total 3 000, jeu.
18.40 Permis de conduire.
19.10 « Les Pouctofs. »
19.40 « Les Oiseaux rares », feuilleton.
20.30 « Show Smet. »

Variétés, avec Johnny Hallyday, Françoise Hardy, Dalida, Sylvie Vartan, Guy Bedos, Jacques Brel, les ballets de Lester Wilson, etc.

21.30 Le quart d'heure de...
21.45 Paris à l'heure de New York : Histoire des Mormons.
22.15 « La Hache », court métrage de Alain Boudet.

Deuxième chaîne

18.55 (c) Tchessilka le magicien.
19.05 « L'Univers de M. Touchatou » : Premier épisode : « Le Marchand de ballons. »
19.15 (c) Court métrage (jeunesse) : « Le Père de la mariée. »
19.55 (c) Télé-Sports.
20.00 (c) Les animaux du monde : Les animaux de basse-cour.
20.30 (c) Les dossiers de l'écran : « Le Procès de Jeanne d'Arc. »

Un film de Robert Bresson (1961), avec Florence Carrez, réalisé d'après les documents authentiques des procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc.

Œuvre remarquable de sobriété, qui demeure la lente agonie mystique de Jeanne tout au long de son procès.

(Pour adultes et adolescents.)

21.30 (c) Débat à propos du film « Le Procès de Jeanne d'Arc ».

Avec : Mme Régine Pernoud, MM. Roger Caratini, Edmond Popson, Donald Mathieux.

JEUDI 8

12.30 Midi Magazine.
— La séquence du jeune spectateur.
— John Breen du Kentucky (2e episode).
— La Belle et la Clochard, de Walt Disney.
— Les Trois Fibustiers de Steno, avec Channing Pollock et Philippe Clay.

Télévision

Télé-Philatélie flash.
15.15 Emissions pour la jeunesse.
— Mon ami Ben (*suite*).
— Un chat qui voulait voir la mer. *Film.*
— *Lolo-traine.*
— *A bâtons rompus : le jardin des musées.*
— *Le vicomte.*
— *Opération « Livre ouvert », avec Henri Queffélec.*
18.15 Dernière heure et contact.
18.20 Anniversaire de l'Armistice de 1945.

Cérémonie de l'Arc de Triomphe, retransmise en direct.

18.45 L'actualité littéraire.
19.10 « Les Pouctofs. »
19.40 « Les Oiseaux rares », feuilleton.
20.20 Panorama.
21.30 Mission impossible : « Le Contrefacteur. »

Les agents de l'IMF ont recours aux services d'un chirurgien et à ceux d'un médecin mondialement connu pour déjouer un sinistre complot de pseudo-médicaments mortels...

22.20 Il était une fois : « Notre enfant du Vietnam. »

Un reportage effectué à Lyon, Grenoble et en Bretagne, chez trois familles françaises qui ont recueilli des orphelins de guerre vietnamiens.

Une interview d'un envoyé, toute à Saïgon, explique les causes et précise les conditions de ces adoptions.

Deuxième chaîne

18.15 Cours du Conservatoire national des arts et métiers.
18.55 (c) Emission pour les jeunes : « La Famille équipe n. » Les Fantômes »
19.15 (c) Court métrage (jeunesse) : « La Chasse tragique. »
19.55 (c) Télé-Sports.
20.00 (c) Le mot le plus long.
20.30 (c)Musicolor.

Varietes et chansons avec : Catherine Sauvage, Pierre Perret, Pierre Vassiliu, Olivier Despax, Gilles Stale, (poème (manipulateur), Ballets de Michel Renaud.

22.00 Bibliothèque de poche.

Emission consacrée à Céline, à l'occasion de la sortie du livre Rigodon.

Michel Vianey part à la recherche de Céline à travers les personnages qui l'ont connu et à travers son œuvre.

22.55 (c) On en parle.

VENDREDI 9

12.30 Midi Magazine.
18.15 Dernière heure et contact.
18.25 Total 3 000, jeu.
18.40 Loisirs tourisme : l'Ariège.
19.10 « Les Pouctofs. »
19.40 « Bonsoir, lui qu'en lui-même. »

Le Dr Braunire, et la seconde campagne d'Italie.

20.30 « Les grands enfants. »

Avec Roger Pierre et Jean-Marc Thibault, Jacqueline Maillan, Sophie Desmarets, Francis Blanche, Jean Yanne, Sacha Distel, Jacques Martin.

21.00 Forum : Les jeunes et le tiers-monde.

— En Inde, à New Delhi et à Calcutta, 150 000 enfants sont sourris, chaque jour, grâce à 15 volontaires français et anglais-dgés de 22 à 28 ans.

— En Tanzie, de jeunes enseignants tranquillisent nantissent notre culture.

18.15 Dernière heure et contact.
18.20 Anniversaire de l'Armistice de 1945.

Cérémonie de l'Arc de Triomphe, retransmise en direct.

18.45 L'actualité littéraire.
19.10 « Les Pouctofs. »
19.40 « Les Oiseaux rares », feuilleton.
20.20 Panorama.
21.30 Mission impossible : « Le Contrefacteur. »

Les agents de l'IMF ont recours aux services d'un chirurgien et à ceux d'un médecin mondialement connu pour déjouer un sinistre complot de pseudo-médicaments mortels...

22.20 Il était une fois : « Notre enfant du Vietnam. »

Un reportage effectué à Lyon, Grenoble et en Bretagne, chez trois familles françaises qui ont recueilli des orphelins de guerre vietnamiens.

Une interview d'un envoyé, toute à Saïgon, explique les causes et précise les conditions de ces adoptions.

Deuxième chaîne

18.15 Cours du Conservatoire national des arts et métiers.
18.55 (c) Emission pour les jeunes : « La Famille équipe n. » Les Fantômes »
19.15 (c) Court métrage (jeunesse) : « La Chasse tragique. »
19.55 (c) Télé-Sports.
20.00 (c) Le mot le plus long.
20.30 (c)Musicolor.

Varietes et chansons avec : Catherine Sauvage, Pierre Perret, Pierre Vassiliu, Olivier Despax, Gilles Stale, (poème (manipulateur), Ballets de Michel Renaud.

22.00 Bibliothèque de poche.

Emission consacrée à Céline, à l'occasion de la sortie du livre Rigodon.

Michel Vianey part à la recherche de Céline à travers les personnages qui l'ont connu et à travers son œuvre.

22.55 (c) On en parle.

SAMEDI 10

12.30 Midi Magazine.
13.30 Magazines régionaux.
15.00 Repartage sportif.
16.00 Samedi et compagnie.

Voyage sans passeport.

17.50 Le petit Conservatoire de la chanson.
18.15 Dernière heure et contact.
18.25 Total 3 000, jeu.
18.40 Les trois coups, magazine du théâtre.
19.10 « Les Pouctofs. »
19.40 Accordéon variétés, avec Augusto Baldi et Harry Williams.
20.30 Les cavaliers de la route : « La méprise. »
21.00 « Au voleur. »

Trois nouvelles dames : Lady Harriet Curtise, veuve du 22e baron de Curtise, dernière survivante de l'illustre famille et propriétaire d'un château historique, son amie et souffre-douleur Evelyn, ainsi que son cuisinière, Giudys, y vivent.

Pour « tromper l'ennui d'une fin de vie qui durait au-être monde », comme disait le dire Lady Harriet, elle a trouvé une idée : écrire des hold-up et les faire exécuter par d'autres.

Avec : Dennis Grey (Lady Harriet), Madeleine Damien (Gladys), Bertie Bory, vedette de la Comédie-Française (Miss Evelyn), Henri Crémeux (le vétéran Caston), Jeanne Nainmont (Indigo Smith), Jean Gélin (Kelly), Francis Lemonnier (Jim), André Lapet (Sir Edward Bentley).

22.05 Les coulisses de l'exploit.
22.05 Festival de Cannes.

Deuxième chaîne

14.00 et 18.15 Cours du Conservatoire national des arts et métiers.
18.55 (c) Simbab junior : « Aux aguets. »
19.05 Jeunes marins rivaux (n° 1) : « Le Dragon d'or. »
19.15 Burlesque : « Les Trois Prétendants », avec Buster Keaton.
19.55 (c) Télé-Sports.
20.00 Chronique cinéma.
20.30 (c) « Salomé », d'après Oscar Wilde.

La belle Salomé, dont le paradire n'est autre qu'Hérode, tétrarque de Judée, et la mère Hérodias, entend la voix du prophète Jokanaan. Un jour, elle demande au roi, homme la pousse vers celui qui prédit de la terrible châtiment à cette famille pervertie et corrompue et elle ordonne à un jeune Distribution : Judmila Tchorina (Salome), Michel Auclair (Hérode), Madeleine Sologne (Hérodias), Jean-Paul Zehnacker (saint Jean-Baptiste), Christian Delange (le jeune Syrien), Richard Leduc (le jeune page) Chorégraphie : Maurice Béjart. Musique Jean Prodromides.

22.10 (c) Tous en scène.

Varietes et chansons, avec les Charlots, Wallis, Nicoletta, les Parisiennes, Mélanie, l'Orchestre bavarois, Manfred Mann, l'Orchestre Ferrer, etc.

23.20 (c) On en parle.

DIMANCHE 11

PREMIERE CHAINE

11 h : Messe, célébrée en l'église Notre-Dame de Nantilly, à Saumur (Ik-et-L.).

17 h 30 : Un mari à prêter, film avec Anna Karina, Roger Hanin et Gabriele Dorziat.

(Pour adultes et adolescents.)

20 h 50 : La tour prend garde, film avec Jean Marais et Eleonora Rossi-Drago.

(Pour tous.)

DEUXIEME CHAINE

14 h 30 : Je Justicier, film avec George Baker et Sylvia Syms. (Pour tous.)

20 h 50 : Intermesso, avec le concours de la maîtrise Gabriel Fauré.

Radio-sélection

EMISSIONS RÉGULIÈRES

France-Inter

SEMAINE

5.30 L'heure au crème. — 7 h Inter-Matin. — 7.4 La chanson aux chansons. — 7.8 Bonjour tout le monde (sauvé) (sauvé des vous). — 11 h *Et maintenant la France.* — 11.30 Almanach de l'Histoire.

12 h Inter-Magazine et feuilleton. — 13 h (sauvé) Inter-Opinions. — 14.3 Noël aux quatre vents (sauvé) — 7.10 (sauvé) Inter-Opinions. Revez sur mesure et Le livre de la semaine. — 17 h (sauvé sauvé) Feuilleton, de J. Chauvet. — 18.15 (sauvé sauvé) Nous vous de nouveau face à face (J. Lanzac).

19 h Interrogation. — 19.30 Quatre à quatre et feuilleton. — 20.25 (sauvé) Sciences scientifiques. (Sauvé) Inter-Mystère. (sauvé) Tribune de l'Histoire. (sauvé) La Fraise à la bouche. (Vendredi) Entre vous Pouctofs. (Samedi) Variétés en jazz.

DIMANCHE

7 h La *rêve en direct.* — 8.30 Immaîche du campagne. — 9 h Pulsations. — 9.30 Le Jardin. — 10 h Actualités magazine. — 12.40 Jeu des quelle france. — 13 h Journal. — 14.15 J.V.T 69. — 19 h Sésame. — 19.30 Mosique variée. — 20.24 Le mosque en la phone. — 20.30 Club des poètes. — 22 h Théâtre de l'étrange. — 23 h La Rue Berry.

Europe 1

SEMAINE

5.55 Informations (et Verchuren). — 6.25 Michel Monteran. — 6.30 Bonjour M. Matin. — 7.15 P. Lefèvre (et M. Willer). — 7.35 Claude Guillaumin (sports : E. Chapatte) et Jean-Pierre Chabrol (contd.). — 7.55 Journal d'Hervé Mougotte (sauf 8.10 F. Mentey (finance et économie). — 8.25 Informations (sauf 8.30 Bonjour M. a mon avis) — 9.15 P. Chabrol. — 9 h Le Jardin (et artistique). — 10 h M. Birand.

11 h Jeux. — 12.30 Europe-Midi (J. Paoli). — 14 h Réponse aux auditeurs (sauf) ; jurisque ; sauvé ; docteur Europe ; sauvé) sociologie ; jouer ; psychanalyse ; sauvé ; psychologie ; sauvé ; enfants le guide) (Ch. Barbier). — 14 h Arlette et A. C. Brialy. — 17 h SLC. — 18.45 Signé Furax.

19 h Europe-Soir (débat). — 19.55 Arsenal. — 20.15 Cavalier seul. — 21 h Arsenal. — 22 h Le Grand-gardien. — 23 h Journal et le clochard (jusqu'à 1 heure du matin).

DIMANCHE

6.25 Variétés-Musique. Albert Simon et Bex. — 14 h M. Rémi Fréviot. — 16.30 J. Paiset, R. Carel. — 11.30 F. Blanche. — 12.35 Europe-Midi. — Musicorama. — 18.15 Variétés et jazz. 18.55 Journal. — 19.15 Guy Berteuil. — 24 h Jazz.

Luxembourg

SEMAINE

5.45 Variétés et Journal (toutes les demi-heures). — 6.45 (et 8.15) La vie lugue TV. — 8.45 (et 8.55) Horoscope. — 9 h Jean Ferniot. — 8.30 R. Cat. — 10 h Le Jardin du Luxembourg. — 12 h Cinéma (sauvé) (sauvé) Week-end RTL). 12.30 Jeux (au mystérieux Tritpat). — 13 h Journal de J.-P. Farkas (sauvé) ; Journal insistendu. — 15.30 J. Bardin. — 11.30 Music Gregoire. — 18 h Le Idée-à-tête. — 16.30 RTL nonstop.

19 h Journal (J. Carlier) — 19.20 G. Lucas. — 20 h Journal. — 21 h M. P. Fouchet. — 21 h Nouvelles et variétés (Ch. Baldet) jusqu'à 3 h.

DIMANCHE

6.30 Variétés. — 8 h Week-end RTL (informations chaque heure sauf 8 et 9). 8.15 Allez, RTL ! (Gosbert). — Vers 10 h la tête bêtes (J.-J. Gaubert). — 12 h (et 15 h) Journal. — 11 h Gosdenbert. — 22 h Informations et variétés.

Radio-Vatican

Tous les jours, à 11 h 45, sur ondes courtes : 25 m 31 m 41 m 49 m à 13 h 30, sur 31,10 m, 19,35 m, 19,84 m et 196 m ; à 20 h 15 sur 19,47 m, 31,10 m, 31,10 m et 196 m ; à 21 h, chapelet sur toutes les ondes.

PROGRAMME QUOTIDIEN : 20 h 15 et répétition le lendemain, à 12 h 45.

Dimanche 4 mai

9 h 30 (Culture) : Soli Deo Gloria.

Musique dans les monastères de Bussaco. A l'orgue : Franz Lehrdorfer. Orchestre de chambre de Salzbourg et Orchestre de chambre bavarois.

14 h 35 (Culture) : « Le Dindon. »

Pièce de Georges Feydeau. — Un certain Pontagnac, type du coureur de femmes, poursuit avec acharnement la belle Lucienne Vatelin. Mais celle-ci est bavarde et devient au gouvernant qu'elle ne sera à lui que si elle apprend que son mari le trompe.

16 h 50 (Culture) : « Le Baron Talpach. »

Opéra-comique en 3 actes sur une musique de Johann Strauss. Avec Lina Dachary, Claudine Collart, Michel Caron, Orchestre lyrique et chœurs de l'ORTF.

17 h 45 (Musique) : Récital Gerard Poulet.

A l'occasion du Festival international de musique moderne, à Paris, un violoniste nous livre un récital consacré aux œuvres de Claude Bourgelin, Œuvre de Kreisler, Schubert, Tisse, Bazaz.

20 h 40 (Inter V) : « La Locandiera. »

Une comédie alitère, sans autre préoccupation sociale que de critiquer, tout simplement avec une verve piquante les aristocraties bretonnées et les bourgeois enrichis du moment. Tout telle est la charmante pièce de Goldoni.

20 h 45 (Culture) : Musique de chambre.

L'Orchestre de chambre de l'ORTF sous la direction de Jean Grodien interprète des œuvres de Brière, Mozart, Stalowsky, Prokofiev, Fauré.

22 h 10 (France-Inter) : Théâtre de l'étrange.

Duo nombreux de Nino Frank. — Quelque sommes en l'an 3000 de notre Terre est devenue une colonie extra-terrestre. Les habitants, à prise de 30 millions, décrète et achète comprte les satellites. Mais ceux-ci refusent que père en F2D ou en radio fixés que père en F2D ou en radio fixés que père en F2D ou en radio pour un référendum quotidien autoritaire.

Lundi 5

10 h (Musique) : La femme dans le théâtre de Wagner

Au cours de cinq emissions, seront entendues les plus tendresses scènes d'amour amoureuses du théâtre : Gaos Brunhilde, Margarete Klose, Gaos Dorothy, Kirsten Flagstad, Gaos Nilsson, Kirsten Flagstad.

20 h 30 (Musique) : Musique ancienne.

Concert français avec des œuvres de Francœur, Boisset, Tapray, Leclair, Boisselin.

20 h 45 (Culture) : Orchestre philharmonique de l'ORTF.

Concert donné sous la direction de Louis Fourestier, avec le concours de Bertha Bonnert, soprano, et Jacques Ithe Rymbr, pianiste. Pages de Dupont, Chausson, Franck, Ibal, Pierre.

Mardi 6

18 h 30 (Culture) : Récital d'orgue.

Donné par Eliane Lapaus-Bonnier (organiste titulaire de la cathédrale de Mulsis). Prélude et fugue en mi mineur (Bruhns) ; Prélude et mi mineur (J.-S. Bach) ; Suite Rapsus (Weber) ; Prélude et fugue en la bemol (Dupré).

20 h (Culture) : Musique de chambre.

Concert donné sous la direction d'André Gouraj, avec le concours de Colette Lequeux, Simone Pelletier, Marcel Bonnet, Jean Bouchéry, pianiste. « Musique de l'Eda Pages de Vandal, Kelemen, Weiner, Lutoslawski.

20 h 30 (Musique) : Prestige de la musique.

L'Orchestre national de l'ORTF, sous la direction de Bryn Balloch, interprète : Semiramis, ouverture (Rossini) ; Samson, acte II (Verdi) ; Concerto n° 2 en mi mineur (Prokofiev).

Mercredi 7

13 h 30 (Musique) : Symphonies de Tchaikovsky.

Par l'orchestre de la radio d'URSS : Symphonie n° 4 en mi mineur, suivi pour et Souvenir de Florence (extraits).

16 h (Culture) : Semaine musicale du Maine.

En direct de l'abbaye de Solesmes : le Chants grégoriens, avec la participation de Dom Gajard.

20 h 23 (France-Inter) : L'Histoire en direct.

Ce soir : « L'assassinat de Lincoln ». — Lincoln, né à Harrus en 1809, fils d'un pionnier quaker, farouchement anti-esclavagiste, fut élu en 1859 à la présidence des Etats-Unis. Il battit en 1865 le général Mac Clellan, candidat du parti démocrate. Le 14 avril 1865, John Wilkes Booth tirait sur lui une balle de pistolet en criant : « La Zud est vengé ! ».

21 h 10 (Culture et Musique) : Orchestre national.

Concert donné à Bucarest sous la direction de Jean Martinon, au profit de l'UNESCO pour sauver la première ville sous et des monuments.

20 h (Culture) : « Moineau. »

Opérette en trois actes, musique de Lilas Bagels, Orchestre lyrique et chœurs de l'ORTF, avec Claudine Collart, Denise Benoit, Aline Donal, Gaston Rey, Joseph Peyron.

20 h 30 (Musique) : Les jeunes Français sont musicaux.

Extraits du concert donné en l'église Saint-Germain-des-Prés, à Paris, avec des interprètes d'éléments de la chanson vénitienne. Pages Jean Mouret, Pages de J.-S. Bach.

Samedi 10

17 h (Culture) : « Iseelyn. »

Lecture publique à la Maison des jeunes de Mauon par Jean Avignon Alphonse de Lamartine (ni curieux un homme politique. C'est ce qui en ainsi démontrer l'auteur de ce texte insurgeur, en se basant sur les textes de contemporains : Alfred de Vigny, Victor Hugo, Michelet, et sur ses propres recherches.

Vendredi 9

14 h 42 (Culture) : Les grandes conférences.

A Pourstraitem des sites et des monuments h. par René Maheu. Au cours de cette conférence, note à l'université des Annales, le directeur général de l'UNESCO indique les différents moyens projetés ou en cours pour l'UNESCO pour sauver la préservation des sites et des monuments.

20 h (Culture) : « Moineau. »

Opérette en trois actes, musique de Lilas Bagels, Orchestre lyrique et chœurs de l'ORTF, avec Claudine Collart, Denise Benoit, Aline Donal, Gaston Rey, Joseph Peyron.

20 h 30 (Musique) : Les jeunes Français sont musicaux.

Extraits du concert donné en l'église Saint-Germain-des-Prés, à Paris, avec des interprètes d'éléments de la chanson vénitienne. Pages Jean Mouret, Pages de J.-S. Bach.

Samedi 10

17 h (Culture) : « Iseelyn. »

Lecture publique à la Maison des jeunes de Mauon par Jean Avignon et Sylvie Monnet de ce poème de Lamartine.

18 h 30 (Musique) : Récital de piano.

Donné par Miquel Angel-Estrella. Au programme : Sonate en ré mineur opus 31, n° 2 (Beethoven) ; Ballades, opus n° 4 (Brahms).

20 h (Culture) : Le Comportement des époux Bredbury. »

L'auteur, François Boisdeane a trouvé l'argument de sa pièce dans une petite annonce parue dans un journal anonyme, où une femme réclame un autre mari et en donne deux 10 000 dollars.

20 h 30 (Musique) : « Festival de Menton. »

Concert donné sur le Parvis Saint-Michel, avec le concours de chœurs de Cologne, sous la direction de Maurice Brandt, Sonates ; Igor Oistrakh, violon, et Christian Ferras, violoncelle. Pages de J.-S. Bach et Mozart.

Dimanche 11

DIMANCHE 4 MAI

8 h (Mosse-Carlo) : Eglise d'aujourd'hui, avec Jean Guitton, de l'Académie française. — 8 h (Sud-Radio) : Magazine catholique.

8 h 30 (Suisse) : Grand-messe.

10 h (Suisse) : Grand-messe célébrée en l'église Notre-Dame-de-la-Coulure au Mans. Commentaires et sermon par le R. P. Carré. Propos du IVe dimanche après Pâques.

Cette église fut construite à partir de 1854, elle présente un mélange de style gothique, romano-byzantin et gothique avec des influences du Moyen-Orient. L'intérieur est orné de tableaux et de bannières de saints bibliques des XVe, XVIe et XVIIe s.

LUNDI 5 MAI

18 h 40 (Monte-Carlo) : Art et foi.

MERCREDI 7 MAI

18 h 30 (Monte-Carlo) : « L'actualité catholique » (sauf 30 m ondes moyennes)

JEUDI 8 MAI

10 h 30 (Luxembourg) : Messe des malades, seulement sur ondes moyennes (208 m) et ondes courtes (49,26 m).

20 h 5 (Monte-Carlo) : Problèmes de l'Église.

19 h 30 (Luxembourg) : Réponse à vos questions.

Radio-Vatican

Dimanche 4 mai : Parvis de Pont Vif.

Lundi 5 : Concile et structures.

Mardi 6 : Tout du monde signer d'hui.

Mercredi 7 : Audience et directives.

Jeudi 8 : Les Eglises d'hier et celles de demain.

Vendredi 9 : Editorial de Rome.

Samedi 10 : Vivre l'Eglise.

	1969				1965		1962	
	Inscrits	Votants	Exprimés	OUI	NON	De Gaulle	Mitterrand	« OUI »	« NON »
COTES-DU-NORD	329 223	274 167	267 501	131 828 49,28 %	135 673 50,71 %	192 190 54,80 %	125 512 45,19 %	179 795 69,15 %	80 208 30,84 %
FINISTÈRE	497 906	404 978	397 292	227 670 57,30	169 622 42,69	260 051 63,51	151 607 36,84	292 142 74,43	100 360 25,56
ILLE-ET-VILAINE	390 627	317 677	307 469	181 083 58,89	126 386 41,11	212 296 67,62	101 651 32,28	228 300 77,93	64 631 22,06
MORBIHAN	340 269	273 670	266 667	163 499 61,31	103 168 38,68	182 421 66,47	91 979 33,52	207 560 79,21	54 456 20,78
Totaux	1 558 025	1 270 492	1 238 929	704 080	543 849	806 958	470 839	907 797	299 655

LA BRETAGNE ATTEND LA RÉGIONALISATION

LES QUATRE DÉPARTEMENTS BRETONS « OUI » A 56,82 %

Les résultats pour les quatre départements bretons donnent les chiffres suivants :
Inscrits : 1 558 025.
Votants : 1 270 492.
Abstentions : 19 %.
Blancs ou nuls : 31 463.
Suffrages exprimés : 1 239 029.
Oui : 704 080 (56,82 %).
Non : 543 849 (43,18 %).

COTES-DU-NORD

SAINT-BRIEUC. — I., 28 391 ; V., 23 905 ; B.N., 620 ; Oui, 10 947 ; Non, 12 338.

LANNION. — I., 7 315 ; V., 6 024 ; B.N., 152 ; Oui, 2 588 ; Non, 3 284.

LOUDEAC. — I., 4 269 ; V., 3 661 ; B.N., 115 ; Oui, 1 982 ; Non, 1 564.

DINAN. — I., 8 035 ; V., 6 148 ; B.N., 192 ; Oui, 2 998 ; Non, 2 958.

GUINGAMP. — I., 5 510 ; V., 4 609 ; B.N., 133 ; Oui, 2 064 ; Non, 2 462.

FINISTÈRE

BREST. — I., 83 990 ; V., 63 925 ; B.N., 1 038 ; Oui, 32 532 ; Non, 30 357.

QUIMPER. — I., 29 613 ; V., 2 457 ; B.N., 49 ; Oui, 1 272 ; Non, 12 040.

CHATEAULIN. — I., 2 837 ; V., 12 457 ; B.N., 49 ; Oui, 1 272 ; Non, 1 136.

CONCARNEAU. — I., 11 384 ; V., 9 215 ; B.N., 201 ; Oui, 4 220 ; Non, 4 794.

LANDERNEAU. — I., 8 153 ; V., 6 774 ; B.N., 120 ; Oui, 3 971 ; Non, 2 683.

QUIMPERLE. — I., 6 292 ; V., 5 147 ; B.N., 121 ; Oui, 2 544 ; Non, 2 482.

DOUARNENEZ. — I., 13 613 ; V., 10 849 ; B.N., 203 ; Oui, 5 501 ; Non, 5 145.

ILLE-ET-VILAINE

RENNES. — I., 94 753 ; V., 73 785 ; B.N., 2 211 ; Oui, 34 041 ; Non, 37 533.

FOUGERES. — I., 16 210 ; V., 13 442 ; B.N., 440 ; Oui, 7 942 ; Non, 5 060.

REDON. — I., 5 298 ; V., 4 298 ; B.N., 109 ; Oui, 2 068 ; Non, 2 121.

SAINT-MALO. — I., 25 943 ; V., 21 330 ; B.N., 708 ; Oui, 10 750 ; Non, 9 872.

VITRE. — I., 6 701 ; V., 5 722 ; B.N., 211 ; Oui, 3 639 ; Non, 1 872.

MORBIHAN

LORIENT. — I., 38 635 ; V., 29 359 ; B.N., 746 ; Oui, 13 827 ; Non, 14 786.

VANNES. — I., 20 015 ; V., 15 868 ; B.N., 458 ; Oui, 8 939 ; Non, 6 471.

AURAY. — I., 5 130 ; V., 4 167 ; B.N., 4 941 ; Oui, 2 137 ; Non, 1 904.

PONTIVY. — I., 6 778 ; V., 5 653 ; E., 5 482 ; Oui, 2 855 ; Non, 2 627.

Un déplacement de « oui » de 18 % vers le « non » entre 1962 et 1969

La Bretagne, choisie par le président de la République pour annoncer, en janvier à Quimper, le referendum de printemps, se classe avec l'Alsace précisément, et ses voisines limitrophes, Pays de Loire et Basse-Normandie, parmi les cinq régions où le oui est majoritaire.

A Nantes et Rennes toutefois, les « capitales » régionales, le non domine. Au total aussi : 18 % des oui du référendum de 1962 sont devenus des non en 1969 : ce déplacement est relativement important. Ce sont les Côtes-du-Nord qui accentuent surtout ce renversement.

L'histoire repassera-t-elle le plat ?

Il est incontestable que la Bretagne, à l'instar de l'Ile de Sein, reste fidèle au général de Gaulle. Elle reste surtout fidèle à ses efforts pour voir la région devenir une réalité autrement puissante et efficace qu'elle n'est jusqu'ici.

La consultation aura en toujours pour mérite de révéler les volontés régionalistes. Le : « *Je vote non parce que je suis régionaliste* » de l'ancien président du Conseil, M. René Pleven, de Dinan, a trouvé beaucoup d'écho. Le : « *Je vote oui parce que je suis régionaliste et que l'histoire ne passe pas deux fois les plats !* » de l'ancien ministre, M. Edmond Michelet, de Quimper, a soulevé les adhésions. Les deux ont fait école et tous les orateurs de la campagne en Bretagne ont surenchéri.

La question, précisément, reste de savoir si vraiment l'histoire ne repasse pas deux fois les plats. Sous cette forme, de consultation référendaire, peut-être pas ; mais est-ce utile ? La régionalisation peut fort bien se faire, nous n'en doutons pas, par la voie législative, donc par les assemblées, peut-être aussi par décrets du gouvernement ?

On peut alors voir le fameux projet de réforme régionale, repris par les députés et les sénateurs, analysé, critiqué, revu et corrigé et sortir donc bien meilleur. Tout le monde, dans la majorité comme dans l'opposition, s'accordait au cours de la campagne à le trouver trop timide.

Le mouvement est, de toute façon, lancé. La préparation du Ve Plan avec les missions régionales et les avis, même tactices, des CODER (Commission de développement régional), avait été plus régionalisée que celle du IVe Plan. La préparation du VIe Plan pourrait marquer un pas en avant.

Cela dépend sans doute de la petite guerre entre jeunes et anciens de l'administration. Ce combat de fonctionnaires est, en définitive, le vrai combat qui a provoqué cette effervescence française, avant qu'il ne devienne combat gaullisto-antigaullisto ! A entendre les ministres comme Lord d'autres, il fait absolument que la régionalisation se fasse pour truicider l'hydre administrative concentrationnaire.

La Bretagne espère de nouveau.

Raymond LETERTRE.

N° 373

Bretagne-Dimanche

Direction-Rédaction Administration
23, cours Albert-Ier, Paris, 8e. Tél. 225-72-08.

Abonnements (C. C. P. Bonne France, Paris 16-61).
Un an : 26 F.
6 mois : 13 F.
Etranger : un an : 36 F.
6 mois : 20 F.

Rédaction régionale : M. Raymond Letertre, 23, rue St-Louis, Rennes.
20 Brestois. Tél. : (98) 10-14-22.

Publicité :
Locale et régionale : D. P. 144 20 Rennes. Tél. (99) 30-14-22.
Extra-locale : Régie Presse Mon. 98, rue Pierre-Charron, Paris. Tél. 225-61-28.

Le directeur : Jean Gillamoz

Imprimerie
Maison du Parlement Presse, 5, rue Bajard, Paris, 8e.

EMPRUNT PTT 7 %

SOUSCRIVEZ
dans tous les bureaux de poste
chez tous les comptables du Trésor
ou par l'intermédiaire
des centres de chèques postaux

1969

LOURDES
15, rue Basse - Tél. 94-27-31
HOTEL
CROIX DU PÉRIGORD
Prix pour familles et groupes
Se recommander du journal

BAUME MIRIGA
APPLIQUE DANS LES
MAUX DE DENTS
EN ATTENDANT LE RÉSULTAT DU CONSULT. DENTAIRE
TOUTES PHARMACIES — 5.00 LE TUBE

Qui s'en serait douté ? DEUX SIÈCLES DURANT SAINT-BRIEUC FUT UNE VILLE THERMALE

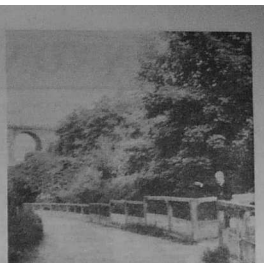

Dans ce site, à proximité du pont enjambant la ligne Paris-Brest, coulait la source thermale réputée. A cet endroit se trouve actuellement un lavoir.

A une époque où l'industrialisation se fait déirer en Bretagne, on peut regretter dans les Côtes-du-Nord qu'une « industrie », jadis célèbre, y soit tombée en déclin.

On l'ignore souvent, Saint-Brieuc fut longtemps une ville thermale, fréquentée par des milliers de curistes. On y venait de toute la France chercher (et avec succès, semble-t-il) le soulagement aux maladies de la vessie et aux troubles digestifs.

De cette station thermale, est seulement restée une rue, une ruelle plutôt, qui porte le nom sufficamment éloquent de « Chemin des Eaux Minérales ».

A proximité du lavoir voisinant le Moulin au Chaix, c'est-à-dire à 200 mètres du boulevard Clemenceau, on trouvait une source dont les eaux avaient des vertus « curatives ».

Découverte par un apothicaire

Il fallut bien vite construire des hostelleries : « Le Pélican », « La Croix Blanche » (dans l'actuelle impasse Saint-Guillaume), « La Vieille Poste », et quelques autres encore qui toutes ont disparu. Ces hostelleries étaient utilisées comme relais par les diligences. Chaque jour, chaque nuit, bien souvent, les diligences déversaient leur chargement de « souffrants » dans une ville dont ils assuraient la prospérité.

Le conflit était évidemment celui de l'époque : quelques tables alignées dans une salle, des chambres susceptibles d'abriter une vingtaine de personnes, des bancs et, pour éclairer, des chandelles.

Et, raconte-t-on encore, toutes affichaient « complet », de mars à octobre.

L'origine de la source guérisonne remonte à un apothicaire reste célèbre dans les annales des Côtes-du-Nord. Cet apothicaire, M. Geillant, joignait à ses mérites professionnels ceux d'un excellent radiesthésiste. Une baguette de coudrier dans la main, il passait ses dimanches à se promener aux environs.

C'est au cours de telles promenades qu'il détecta une première source à l'endroit alors appelé Saint-Lunaire, intersection actuelle des rues de Gouédic et de Paul-Bert. Cette eau coulegait les avengles.

Hélas ! on dut construire dans le parage de « Saint-Lunaire », et la source fut obstruée. Mais quelques semaines après, elle jaillissait une centaine de mètres plus loin, ce qui motiva de nouveaux travaux de comblement.

L'apothicaire radiesthésiste devait encore découvrir une source, celle de la Fontaine Sureès, appelée ainsi on ne sait trop pourquoi. Il en découvrit une troisième dans le quartier de Robien.

Mais la grande découverte de M. Geillant fut, sans conteste, la source du Moulin au Chaix.

Saint-Brieuc, on s'en doute, avait, à la fin du XVIIe siècle, un aspect bien différent de celui qu'il présente en 1969.

Des jardins fleuris partout. D'où son surnom de Cité Gentille... Les rues du centre, la place de l'Eglise, qui avait succédé à la Promenade Necker, avant d'être appelée la place Duguesclin ; les grands grands garages bretons étaient de magnifiques parcs.

Un beau calvaire, cadeau de la Croix-Guillaume, se trouvait là où a été construit, au début de ce siècle, l'Hôtel Duguesclin. De cet endroit, on se rendait, en longeant une cause des jardins et des fleurs, à l'artère que l'on appelle aujourd'hui le boulevard Clemenceau. La Croix-Guillaume menait donc jusqu'à la Côte Vendel. On tournait alors à gauche. Bientôt, on apercevait la fameuse source.

Toute la population, à part les malades cloués au lit, se rendait, les soirs d'été, à la source, devenue un lieu de réunion et de distraction. L'itinéraire fut rapidement appelé la rue des Fleurs, une appellation qui dit ce qu'elle veux affirmer.

Les cortèges révolutionnaires

Les étrangers se joignaient volontiers à ces cortèges. D'ailleurs, n'est-ce pas en raison de la fontaine des eaux minérales qu'ils étaient venus à Saint-Brieuc ?

La source coulait, limpide, sous de frais ombrages. De jeunes demoiselles tendaient aux malades des « pots » remplis de l'eau que l'on allait jusqu'à appeler miraculeuse.

D'aimables commerçants exploitaient — le contraire aurait semblé étonnant — ce polemisage à l'eau bienfaisante. On installa une guinguette ; sous les arbres, des danses bretonnes étaient sous leur ombrage. De telle sorte qu'après avoir goûté l'eau minérale, on s'abreuvait parfois de cidre encore meilleur.

Tout alla ainsi jusqu'en 1789.

Le lieu d'attraction fut utilisé par les révolutionnaires, à défaut d'autre emplacement, pour rassembler et amuser la population. A deux reprises, au moins, la « Société populaire » entraînée par une fanfare et suivie par la foule, dont une partie était acquise aux idées nouvelles, se rendit dans la joie à la Fontaine, jusqu'à la vallée du Gouët.

On buvait l'eau minérale et pas seulement de l'eau... Les cérémonies se terminaient par le « danse des Eaux », puis, de la vallée, la foule se dirigeait vers la cathédrale, transformée en temple de « l'Etre suprême ».

On dit même que des danses d'un caractère assez spécial furent organisées par certains révolutionnaires, auteur de la Fontaine, et que, par contre, des jeux « innocents » avaient été prévus pour les enfants.

La blessée vint la fin de la célèbre fontaine. La Révolution lui avait porté un coup fatal. A plusieurs reprises, l'eau verseuse fut profanée. N'en retirera pas un jour le cadavre pestilentiel d'un chien ?

En 1890, le Syndic de la commune décidait de la combler. Il paraît que des immondices y étaient jetés régulièrement.

C'est ainsi que Saint-Brieuc cessa d'être une ville thermale, et qu'elle laissa (peut-être) passer l'occasion de faire fortune.

C'est à peu de chose que tient parfois la richesse ou la pauvreté. Sans certains excès de la Révolution de 1789, le chef-lieu des Côtes-du-Nord aurait pu être l'égal de Vichy. Mais qui peut en être certain ? Qui peut, en toute assurance également, affirmer le contraire ?

Toujours-est-il que seule demeure aujourd'hui une appellation ignorée de la plupart de nos contemporains : *Le Chemin des Eaux Minérales.*

Les magnifiques hêtres qui embrassaient la Fontaine ont eux-mêmes été abattus et, à une dizaine de mètres de l'eau qui faisait accourir les malades, se trouve aujourd'hui l'un des derniers lavoirs de la ville. A proximité également, coule le Gouédic dont les eaux, et personne n'en fait mystère, n'ont rien de vertueux...

Jacques PRIGENT

RADIO - TELEVISION REGIONALE

Chaque jour. — 6 h 30 : Informations, chronique agricole ; 7 h 30 : Magazine de Bretagne ; 12 h : Emission sur Quimper-Ch et Brest-ville ; 12 h 30, 19 h 15 (18 h 30 le dimanche) : Journal parlé régional.

Dimanche 4 mai. — 13 h 30 : « Ar Vretoned o koma Bresoung », émission en langue bretonne ; 14 h 30 : « Présence des Celtes » ; 14 h 45 : Musique bretonne pour mai.

Lundi 5 mai. — De 20 h 40 à 23 h : « Emission spéciale » ; « Quatuor pour anches et piano », de P. Tournier ; « Le violon magique ».

Mardi 6 mai. — 19 h 32 : « Devine qui vient dîner ».

Mercredi 7 mai. — 19 h 32 : « Cœur des Celtes ».

Jeudi 8 mai. — 19 h 32 : « Les enfants d'abord » ; « Les nouvelles aventures de maître Renard ».

Vendredi 9 mai. — 20 h 40 : « Ainsi va la France » ; « Les collectionneurs insolites » ; 22 h : « Parenthèses », en direct de l'Entrepont.

Samedi 10 mai. — 19 h 32 : « Faites vos jeux ».

TELE-BRETAGNE

Chaque jour, sauf dimanche. — 19 h 15 : Actualité régionales.

Samedi 10 mai. — A 13 h 30 : « Lu et approuvé », magazine littéraire de « Tous » ; « Bretagne », de Y. Le Gallo.

Association de l'éclairage. L'« Association française de l'éclairage » a pour but de promouvoir, sous toutes ses formes, l'éclairage public et privé, d'établir un centre commun de relations pour organismes scientifiques, techniques ou artistiques intéressés aux problèmes de la lumière, de la vision, de l'éclairage, et de susciter des recherches dans ces domaines.

La section « Bretagne » de cette Association vient de tenir ses assises à Brest.

Commerce alimentaire de gros : *Le Syndicat régional des distributeurs, grossistes de produits alimentaires, réuni à Saint-Brieuc, n'est pas, par principe, opposé à une restriction autoritaire ou à une réglementation de l'ouverture des grandes surfaces de vente. Par contre, il constatera que les conditions d'exercice de la concurrence doivent être recomposées pour que tout commerçant, quelle que soit son importance, soit à même de lutter à armes égales avec les autres formes de distribution.*

Conserveries bretonnes : *La Chambre régionale de commerce et d'industrie de Bretagne, préoccupée de la situation de l'industrie des conserves, tient estimer justifié la plu de la concurrence accrue des usines africaines, par suite de la disparité des prix de revient et du coût de la main - d'œuvre. Elle estime aussi que les ententes décordés aux coopératives de transformation des produits agricoles conduisant à la fermeture d'établissements de l'industrie privée. Elle demande donc que soient employées des mesures qui réhabiliteront une saine concurrence entre les divers secteurs de l'industrie alimentaire.*

COTES-DU-NORD

BROONS. — Un Comité cantonal d'entraide ménagère vient d'être créé à Broons. Grâce à des conventions passées avec diverses organismes de Sécurité sociale, Mutualité sociale agricole, Direction départementale de l'action sanitaire et sociale), les personnes âgées, malades ou infirmes pourront bénéficier d'un maximum de trente heures de service par mois, gratuites ou payables selon les ressources des intéressés. Cette solution en sera-t-elle pas plus économique, et partois plus humaine, qu'un placement à l'hospice ou en maison de repos ?

LE VIEUX-BOURG. — La laiterie du Vieux-Bourg, qui date de moins d'un an, a pris une extension rapide ; elle fournit actuellement un emploi à une cinquantaine de personnes. Elle vient d'être équipée d'un nouveau tank de 10 000 litres pour le stockage du lait.

FINISTÈRE

MORLAIX. — *Dans sa dernière réunion, l'« Association pour le développement économique et social de la région de Morlaix, Saint-Pol-de-Léon, Huelgoat, Carhaix, comprte 541 adhérents, s'est préoccupée des travaux d'achèvement du lycée de Morlaix qui débutiront le 2 juillet. A propos de l'enseignement privé — qui regroupe 48 % des élèves du département, quatre problèmes sont à résoudre : les bourses de l'enseignement agricole, la situation professionnelle des maîtres, les forfaits d'external, les bourses de l'enseignement général. L'Association s'est saisie aussi de l'imposition des bénéfices agricoles et du calcul de la patente des expéditeurs de légumes.*

Le Conseil municipal a fixé son choix entre les deux projets qui lui étaient soumis pour les futures halles. Le plan adopté — par 17 voix contre 9 — prévoit une construction dans le style ancien du quartier. Les halles étée-hiver seront pratiquement à niveau avec la place des Halles. Ladessus, deux parkings superposés — le plus élevé étant à ciel ouvert — pourront recevoir ensemble 100 voitures.

La Chambre de Commerce de Morlaix, réunie à Landerneau a étudié le dossier des voies de communication et s'est intéressée spécialement au tracé de l'axe routier Nantes-Pontrieux à travers le Nord-Finistère. A propos de la dé-

viation de Morlaix, elle avait demandé que le tracéde rocter qui doit enjamber la vallée au nord de la ville, soit mis à quatre voies. Un premier siècle, à deux voies se être construit d'abord. Il sera ensuite doublé par un second ouvrage. Répondant au désir de la Municipalité, le ministre de l'Agriculture vient de faire savoir que le lycée agricole de Bouchtlo comportera, à partir de la rentrée prochaine, des classes préparatoires au baccalauréat D (sciences agronomiques et techniques).

ILLE-ET-VILAINE

— La section d'Ille-et-Vilaine de la CSNCRA (Chambre syndicale nationale du commerce et de la réparation automobile) a fait le point de ses activités. La collaboration qui se développe entre la profession et l'enseignement technique va permettre de combler le déficit en personnel qualifié. Les interventions de la CSNCRA au ministère des Finances ont obtenu que la TVA sur les véhicules d'occasion soit ramenée de 25 à 15 %. Elles ont aussi abouti à un accord de principe sur l'institution d'un contrôle de sécurité obligatoire pour les véhicules vendus de particulier à particulier.

— Un accord partiaire départemental a été conclu dans la Métallurgie. Il concerne les employés, techniciens, agents de maîtrise et dessinateurs. Il porte notamment sur les modalités d'application de la prime d'ancienneté, sur la durée du point, les congés pour événements de famille, les déplacements.

RENNES. — De passage à Rennes, le ministre de l'Equipement et du Logement a reçu une délégation d'associations familiales et de groupements de défense des locataires. Il a déclaré prendre bonne note des informations qui lui étaient fournies sur les problèmes de la construction familiale, des loyers, des équipements collectifs résidentiels. Il a dit aussi son intention de convoquer prochainement à une Table ronde les représentants des propriétaires et des locataires.

— Bien qu'elle n'ait été inaugurée officiellement que lundi par le préfet de région, la Foire-Exposition de Rennes a ouvrau, samedi et dimanche un très grand succès d'af Rennes. La manifestation « Ertlangen naise Rennes », organisée au Pavillon des Tâches, a été ouverte samedi. Le Conseil général d'Allemagne fédérale et les représentants des deux municipalités ont formulé des vœux pour une coopération toujours plus féconde entre leurs villes.

NOYAL-SUR-SEICHE. — Le Conseil a autorisé le maire à signer une convention relative à une avance de 25 000 F à l'Etat, représenté par l'administration des PTT, pour participer aux frais de rattachement à l'automatique intégral des abonnés de Noyal et de Châtillon. Il a toutefois regretté que, pendant cinq ans, cette somme ne donne lieu à aucun intérêt.

MORBIHAN

GOURIN. — La fabrique de meubles de chaise de Lanarvilly Bras a débuté en septembre 1968 avec 30 employés. Elle assure actuellement le plein emploi à 60 personnes. La Société vient de faire l'acquisition d'une seconde scierie. Cette nouvelle extension permettra de créer prochainement 40 emplois nouveaux.

AURAY. — *Près de 2 000 contribuables se sont réunis à la Maison de Santé-Cœur d'Auray. Ils venaient de tous les départements bretons et des départements voisins. La réunion était organisée par le Centre de formation musicale de Bretagne.*

ETEL. — C'est à Etel qu'est installé désormais le « Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage, zone Atlantique ». Le CROSSA, il était jusqu'à l'établi dans l'enceinte de la gendarmerie maritime, à Lorient.

ANNONCES LÉGALES

(Suite de la p. 7)

Etude de Me André CORNIC, notaire à CLEDER, 29 N.

PREMIERE INSERTION

Suivant acte reçu par Me COLINIC, notaire à Cléder, en date à Cléder du 19 avril 1969, enreg. à Morlaix AC le 25 avril 1969, P. 98, bord. 42/7, I. M. Jean-François BECHU, marin-pêcheur, époux Lucienne KERGUILLEC; 2. M. Jean BECHU, marin de commerce, époux Marie BOTHOREL, tous deux à Thèven-Kerbrat, en Cléder; 3. et Mme Raphèle BECHU, employée des PTT, épouse Jean-Pierre FAYE, demeurant au Bois-Neuf, en Cléder, ont cédé à Mme Yvonne - Marie BECHU, épouse de M. Joseph CHAPALAIN, sans profession, demeurant à la Rue de Thèven-Kerbrat, en la commune de Cléder, les 19/20e indivis en nue-propriété soit tous droits, dans un fonds de commerce de DEBIT DE BOISSONS, 4e catégorie, exploité à Thèven-Kerbrat en Cléder, évalué à 3 240 F. Entrée en jouissance le 13 avril 1969.

Oppositions dans les dix jours de la dernière en date de la deuxième insertion ou de la publication au BOAC en l'étude de Me CORNIC, notaire, où domicile a été élu à cet effet.

Pour première insertion, A. CORNIC.

Etude de Me BERTHOU, Notaire à CROZON (S-P)

UNIQUE PUBLICATION

Suivant acte reçu par Me BERTHOU, notaire à Crozon, en date à Crozon du 17 avril 1969, enregistré à Châteaulin le 21 avril 1969, volume A 5, folio 85, bordereau 109/19, Mme Annie CORNEC commerçante, épouse de M. Pierre LE HENAFF, patron pêcheur, demeurant 9 bis, quai Toudouze à Camaret-sur-Mer, a donné à bail à titre de location gérance libre à Mlle Marie-Hélène FAUL, célibataire, majeure, employée de commerce, demeurant Camaret-sur-Mer, rue de la Sorinne, le fonds de commerce de « CAFE (débit de boissons) » dénommé ARMEN, exploité à Camaret-sur-Mer, quai Toudouze, n° 9 bis, à compter du 1er juin 1969, pour une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation.

En vertu de ce contrat, Mlle FAUL exploitera ce fonds à ses risques et périls et sous son entière responsabilité, et Marie LE HENAFF, bailleresse, ne sera tenue à aucune dette ni à aucun des engagements contractés par le gérant et ce fonds ne pourra en aucun cas être considéré comme gage par des créanciers du locataire ou du gérant libre.

Pour unique insertion, BERTHOU, notaire.

Etude de Me Emmanuel POULIQUEN, Notaire à LANDIVISIAU.

PREMIERE INSERTION

Suivant acte reçu par Me POULIQUEN, notaire à Landivisiau, les dix-huit et dix-neuf mars mil neuf cent soixante-neuf, enregistré à Morlaix, AC, le vingt et un avril mil neuf cent soixante-neuf, folio 85, bordereau 407/15, Mlle Marguerite-Yvonne HILY, célibataire majeure, commerçante, demeurant à Landivisiau, 9, rue d'Arvor, a cédé à : 1° M. François-Marie-Nicolas HILY, époux MOUYAN, commerçant, demeurant à Landerneau, 21, rue de la Tour-d'Auvergne ; 2° M. Gabriel-Alain-Marie HILY, commerçant, époux BRELIVET, demeurant à Landivisiau, 3, rue Louis-Pasteur ; 3° et M. André-Michel-Joseph HILY, commerçant, célibataire majeur, demeurant à Landerneau, 29, quai de Léon, un fonds de commerce de FLEURS, COURONNES, GRAINS, GRAINES, PLANTES, exploité à Landivisiau, 9, rue d'Arvor, moyennant un prix de dix mille francs et une rente annuelle et viagère de sept mille trois cent quatre vingt-deux francs, avec jouissance au premier avril 1969.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues jusqu'au dixième jour après la dernière des insertions légales, à Landivisiau, en l'étude du notaire soussigné.

Pour première insertion, E. POULIQUEN, notaire.

Etude de Me HEVIN, Notaire à BREST, 19, rue Jean-Jaurès.

PREMIERE INSERTION

Suivant acte reçu par Me HEVIN, notaire à Brest, le 24 avril 1969, enregistré à Brest 1er AC le 28 avril 1969, folio 58, bordereau 208/10, Mlle Marie-Thérèse HALLEGOT, demeurant à Brest, 14, rue de Siam, a cédé à Mme Renée QUERE, coiffeuse, épouse de M. Henri GLOAGUEN, demeurant à Brest « Saint-Pierre », HLM de Kerangoff, un fonds de commerce de COIFFURE POUR DAMES, exploité à Brest, 6, rue Colbert, moyennant le prix de 20 000 F. Entrée en jouissance le 1er avril 1969.

Oppositions dans les dix jours de la dernière en date de la deuxième insertion ou de la publication au BOAC en l'étude de Me JAMAULT, notaire, où domicile a été élu à cet effet.

Pour première insertion, V. JAMAULT.

Etude de Me Jean-Pierre LE NAOUR notaire à MELGVEN (S-P).

PREMIERE INSERTION

Suivant acte reçu par Me LE NAOUR, notaire à Melgven en date à Melgven du 28 octobre 1968, enreg. à Quimper (AC), le 19 novembre 1968, fol. 5, n° 1 118/6, Mlle TORREC Marie, demeurant au bourg de Melgven a cédé à M. ROUAT René et TORREC Renée demeurant au « Boulomard » en Melgven, un fonds de commerce de DEBIT DE BOISSONS ET QUINCAILLERIE, exploité au bourg de Melgven, évalué à 2 000 F. Entrée en jouissance le 28 octobre 1968.

Oppositions dans les dix jours de la dernière en date de la deuxième insertion ou de la publication au BOAC, en l'étude de Me LE NAOUR, notaire, où domicile a été élu à cet effet.

Pour première insertion, Me LE NAOUR.

SOCIETE ANONYME « ARMEMENT NICOT »

Société Anonyme régie par la loi du 24 juillet 1966 et le décret du 23 mars 1967 sur les Sociétés commerciales

Capital social : 100 000 francs. Siège social : 2, avenue Pierre-Guéguen, à CONCARNEAU.

1° Aux termes d'un acte reçu par Me Jean-Pierre LE NAOUR, notaire à Melgven le 15 avril 1969, enregistré à Quimper AC, le 25 avril 1969, volume 575, folio 28, case 1, M. GALL reçu 1 000 F signé : COMPRAT.

Il a été constitué, sans faire publiquement appel à l'épargne et sous la dénomination « Armement NICOT », une Société anonyme ayant pour objet la construction, l'armement et l'exploitation de navires de pêche, la vente de leur production, toute prise de participation dans les navires ou gérance, la vente et l'achat des navires, matériel de pêche et tavitaillement, et généralement toutes opérations civiles, industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement en totalité ou en partie à l'objet ci-dessus spécifié, ou à tous objets similaires connexes ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

La Société a été constituée pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Il a été effectué à la Société conformément des apports en numéraires correspondant au montant nominal des 100 actions de 100 F chacune, composant le capital social, soit 10 000,00 F, du versement dressé par Me LE NAOUR, notaire susnommé, suivant acte reçu par lui le 8 avril 1969, auquel est demeurée annexée la liste des souscriptions mentionnant les sommes versées par chacun d'eux.

La cession des actions entre actionnaires, ainsi que les transmissions d'actions par voie de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de cession, soit à un conjoint, soit à un ascendant ou à un descendant peuvent s'effectuer librement.

Toutes autres cessions à titre onéreux ou gratuit des actions, de quelque manière qu'elles aient lieu, ainsi que toutes autres mutations entre vifs ou par décès, sont soumises à l'agrément préalable du Conseil d'administration.

Toutefois, la transmission des actions par voie de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de cession, soit à un conjoint, soit à un ascendant ou à un descendant ne pourront que s'effectuer librement.

Toutes autres cessions à titre onéreux ou gratuit des actions, de quelque manière qu'elles aient lieu, ainsi que toutes autres mutations entre vifs ou par décès, sont soumises à l'agrément préalable du Conseil d'administration.

Toutefois, la transmission des actions par voie de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de cession, soit à un conjoint, soit à un ascendant ou à un descendant ne pourront que s'effectuer librement.

Les actions nécessaires à la qualité de sociétaire ne peuvent être nominatives ou au porteur, au choix du sociétaire.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société. Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et de son règlement des formalités mentionnées dans les avis de convocation pour justifier de la propriété des ses actions.

Chaque action donne droit à une voix sauf la limitation légale à dix voix par actionnaire dans les assemblées générales extraordinaires appelées à délibérer sur toute modification du pacte social ou tout ou Pactol d'un avantage particulier.

Sur les bénéfices nets de chaque exercice, diminués, le cas échéant, des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde augmenté, le cas échéant, des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable.

Sur ce bénéfice, il est d'abord prélevé la somme nécessaire pour distribuer aux actionnaires un premier dividende, non cumulatif, de 6 % du montant libéré et non amorti des actions qu'ils possèdent.

Sur le surplus, l'assemblée générale a la faculté de prélever les sommes qu'elle juge à propos de porter aux dividendes à la répartition de tous fonds de réserve facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou les reporter à nouveau, le tout dans la proportion qu'elle détermine.

Le solde est réparti : 10 % au Conseil d'administration à titre de participation au bénéfice, moyennant facultative, le solde aux actionnaires à titre de superdividende.

Ont été nommés en qualité de premiers administrateurs :

— M. Pierre NICOT, époux de Mme LE GUIRIEC, demeurant à Melgven ;

— Mme Henri GLEMAREC, épouse de Mme Nelly NICOT, demeurant à Quimper ;

— Et M. Henri GLEMAREC, époux de Mme Nelly NICOT, demeurant à Quimper.

Lesquels ont accepté ces fonctions.

Aux termes de sa première délibération en date du 24 avril, le Conseil d'administration a nommé :

Président-directeur général de la Société : M. Pierre NICOT, époux de Mme LE GUIRIEC susnommé. A été nommé en qualité de commissaire aux comptes : M. LE BIGOT, expert-comptable, domicilié à Lorient, demeurant Palmiers, lequel a accepté ces fonctions. La Société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de tribunal de commerce de Quimper.

Pour avis et mention, Me LE NAOUR, notaire.

Etude de Me LEROUX, notaire à PLOUDALMEZEAU, 29-N

PREMIERE INSERTION

Suivant acte reçu par Me LEROUX, notaire à Ploudalmezeau, en date à Ploudalmezeau des 31 mars et 15 avril 1969, enregistré à Brest-2e AC, le 24 avril 1969, folio 85, bordereau 597/8, Mme Rosalie-Yvonne MILLIN, commerçante, veuve de M. Pierre-Marie ALLANÇON, demeurant à Portsall-Ploudalmezeau a cédé à Mme Eliane - Marie BALCON, épouse de M. Joseph-Marie LE GUEN, chauffeur à la CAT, demeurant à Pen-Lan-Ploudalmezeau, le fonds de commerce de CAFE, 4e catégorie, EPICERIE, PRODUITS LAITIERS, exploité à Portsall-Ploudalmezeau, moyennant le prix de 20 000 F. Entrée en jouissance le 1er juillet 1969.

Oppositions dans les dix jours de la dernière en date de la deuxième insertion ou de la publication au BOAC en l'étude de Me LEROUX, notaire, où domicile a été élu à cet effet.

Pour première insertion, LEROUX.

---

35 ILLE-ET-VILAINE

Etude de Me René MORICE Notaire à SAINT-AUBIN D'AUBIGNE

DEUXIEME INSERTION

Suivant acte reçu par Me René MORICE, notaire à Saint-Aubin d'Aubigné, en date à Saint-Aubin du 11 avril 1969, enregistré à Rennes 2 AC, le 14 avril 1969, vol 3, folio 53, bordereau n° 416/9, M. FOUGERAY Alexandre et Mme POILLON Antoinette, époux du bourg de Gahard, ont fait donation à Mme FOUGERAY Jeanrine, épouse Camille GAUDRE, du bourg de Gahard du fonds de commerce et artisanal de « DEBIT DE BOISSONS, MECANICIENS, MARECHALERIE, MACHINES AGRICOLES, EPICERIE MERCERIE, QUINCAILLERIE » exploité au bourg de Gahard, évalué à 49 181,64 F. Entrée en jouissance le 20 mars 1969.

Oppositions reçues à Saint-Aubin d'Aubigné, en l'étude de Me MORICE, notaire, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours de la dernière en date de la présente insertion ou de la publication au BOAC.

Pour deuxième insertion : R. MORICE.

Etude de la Société civile professionnelle, titulaire d'un Office notarial à la Résidence de Fleurtoit et dépendances à C. LANCIEN et A. GAUTIER s. notaires associés.

DEUXIEME INSERTION

Suivant actes reçu par Me GAUTIER, notaire associé à Fleurtoit, les 7 et 8 avril 1969, enregistrés à Saint-Malo (A), le 9 avril 1969, volume 675, folio 28, case 1 et 2, M. GALL reçu 1 000 F signé : COMPRAT.

Il a été constitué, sans faire publiquement appel à l'épargne et sous la dénomination « Armement NICOT », une Société anonyme ayant pour objet la construction, l'armement et l'exploitation de navires de pêche, la vente de leur production, toute prise de participation dans les navires ou gérance, la vente et l'achat des navires, matériel de pêche et tavitaillement, et généralement toutes opérations civiles, industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement en totalité ou en partie à l'objet ci-dessus spécifié, ou à tous objets similaires connexes ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

La Société a été constituée pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Il a été effectué à la Société conformément des apports en numéraires correspondant au montant nominal des 100 actions de 100 F chacune, composant le capital social, soit 10 000,00 F, du versement dressé par Me LE NAOUR, notaire susnommé, suivant acte reçu par lui le 8 avril 1969, auquel est demeurée annexée la liste des souscriptions mentionnant les sommes versées par chacun d'eux.

La cession des actions entre actionnaires, ainsi que les transmissions d'actions par voie de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de cession, soit à un conjoint, soit à un ascendant ou à un descendant peuvent s'effectuer librement.

Toutes autres cessions à titre onéreux ou gratuit des actions, de quelque manière qu'elles aient lieu, ainsi que toutes autres mutations entre vifs ou par décès, sont soumises à l'agrément préalable du Conseil d'administration.

Toutefois, la transmission des actions par voie de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de cession, soit à un conjoint, soit à un ascendant ou à un descendant ne pourront que s'effectuer librement.

Les actions nécessaires à la qualité de sociétaire ne peuvent être nominatives ou au porteur, au choix du sociétaire.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société. Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et de son règlement des formalités mentionnées dans les avis de convocation pour justifier de la propriété de ses actions.

Chaque action donne droit à une voix sauf la limitation légale à dix voix par actionnaire dans les assemblées générales extraordinaires appelées à délibérer sur toute modification du pacte social ou tout ou Pactol d'un avantage particulier.

Sur les bénéfices nets de chaque exercice, diminués, le cas échéant, des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde augmenté, le cas échéant, des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable.

Sur ce bénéfice, il est d'abord prélevé la somme nécessaire pour distribuer aux actionnaires un premier dividende, non cumulatif, de 6 % du montant libéré et non amorti des actions qu'ils possèdent.

Sur le surplus, l'assemblée générale a la faculté de prélever les sommes qu'elle juge à propos de porter aux dividendes à la répartition de tous fonds de réserve facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou les reporter à nouveau, le tout dans la proportion qu'elle détermine.

Le solde est réparti : 10 % au Conseil d'administration à titre de participation au bénéfice, moyennant facultative, le solde aux actionnaires à titre de superdividende.

Ont été nommés en qualité de premiers administrateurs :

— M. Pierre NICOT, époux de Mme LE GUIRIEC, demeurant à Melgven ;

— M. Pierre NICOT, époux de Mme LE NAOUR, demeurant à Quimper ;

— Et M. Henri GLEMAREC, époux de Mme Nelly NICOT, demeurant à Quimper.

Lesquels ont accepté ces fonctions.

Aux termes de sa première délibération en date du 24 avril, le Conseil d'administration a nommé :

Président-directeur général de la Société : M. Pierre NICOT, époux de Mme LE GUIRIEC susnommé. A été nommé en qualité de commissaire aux comptes : M. LE BIGOT, expert-comptable, domicilié à Lorient, demeurant Palmiers, lequel a accepté ces fonctions. La Société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de tribunal de commerce de Quimper.

Pour avis et mention, Me LE NAOUR, notaire.

Etude de Me LESNE, Notaire à MAURE-DE-BRETAGNE.

DEUXIEME INSERTION

Aux termes d'un acte reçu par Me LESNE, notaire à Maure-de-Bretagne, le 1er avril 1969, enregistré à Redon le 15 avril 1969, folio 84, bordereau 204/14, M. Aristide - Isidore - Joseph - Marie MATYER, agriculteur, et Mme Marie-Aurélie BARBIER, son épouse, sans profession, demeurant au bourg de Les Brulais (Ille-et-), ont fait donation en avancement d'hoirie, à M. Guy-André-Paul-Aristide MATYER, boucher, époux de Mme Odette-Marie-Marcelle DAVID, demeurant au bourg de Les Brulais, de la pleine propriété d'un fonds de commerce de BOUCHERIE exploité au bourg de Les Brulais, lequel fonds a pour location-gérance a cessé le 1er avril 1969.

Le fonds de commerce était exploité par M. Guy MATYER à titre de gérant libre, cette location-gérance a cessé le 1er avril 1969.

Oppositions dans les dix jours de la première insertion ou de la publication au BOAC, en l'étude de Me LESNE, notaire, où domicile a été élu à cet effet.

Pour deuxième insertion : B. LESNE.

Etude de Me DAVID, Notaire à MONTFORT-SUR-MEU.

PREMIERE INSERTION

Suivant acte reçu par Me DAVID Pierre, notaire à Montfort-sur-Meu du 4 avril 1969, enregistré à Montfort-sur-Meu le 23 avril 1969, vol n° 5, bordereau 163, M. LAUNAY Maglaire-Louis-Marie, couvreur, demeurant à Montbusson-en-le-Verger, a fait donation, à titre de partage anticipé, à MM. LAUNAY André-Alexandre-Gérard et LAUNAY Serge - Maurice - Jean-Claude, couvreurs, demeurant à Montbusson-en-le-Verger, du fonds artisanal de COUVERTURE ZINGUERIE exploité à Montbusson-en-le-Verger, évalué à 3 000 F. Entrée en jouissance le 1er avril 1969.

Oppositions dans les dix jours de la dernière en date de la deuxième insertion ou de la publication au BOAC.

Pour deuxième insertion : LE DEAUT.

SOCIETE REDONNAISE IMMOBILITIES D'ECONOMIE MIXTE POUR LA CONSTRUCTION ET LE LOGEMENT MAIRIE DE REDON

R. C. 63 B 4

MM. les actionnaires de la Société Redonnaise Immobilières d'Economie Mixte pour la construction et le logement, société anonyme au capital de 600 000 F, divisé en 6 000 actions de 100 F, dont le siège est à la mairie de Redon, sont informés que, suivant délibération en date du 5 mars 1969, l'Assemblée générale extraordinaire a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 200 000 F par la création de 2 000 actions de 100 F chacune.

Le montant des actions nouvelles sera payable trois quarts à la souscription et le surplus suivant les appels du Conseil d'administration.

Les souscriptions et versements seront reçus du 12 mai au 10 juin inclus au siège social.

Le Conseil d'administration.

PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE

Direction des Affaires départementales et des finances

3e Bureau

Chemins départementaux

Enquête d'utilité publique

C. D. 236

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRETE

LE PREFET DE LA REGION DE BRETAGNE

PREFET D'ILLE-ET-VILAINE

OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

Vu l'ordonnance n° 58-997 du 23 octobre 1958 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique, ensemble le décret n° 59-701 du 6 juin 1959 portant règlement d'administration publique sur les procédures d'enquête et notamment son titre I ;

Vu le décret n° 66-775 du 11 octobre 1966 ;

Vu la liste des commissaires enquêteurs publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine ;

Vu le projet relatif à la rectification du tracé du chemin départemental n° 226 au lieudit « La Rue » sur le territoire des communes de MELE et LIVRE-SUR-CHANGEON ;

Vu les pièces du dossier transmis par l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées pour être soumis à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de cette opération ;

ARRETE

Article premier. — Il sera procédé sur le territoire des communes de MELE et LIVRE-SUR-CHANGEON à une enquête sur l'utilité publique du projet de rectification du tracé du chemin départemental n° 226 au lieudit « La Rue ».

Art. 2. — Est désigné en qualité de commissaire enquêteur M. GUEGUEN Marcel, domicilié à SAINT-AUBIN-DU-CORMIER.

Art. 3. — Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre préalablement coté et paraphé, seront déposés à la mairie de MELE pendant quinze jours consécutifs, du 5 au 21 mai 1969 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures d'ouverture habituelles, c'est-à-dire en principe les jours ouvrables, de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures et consigner éventuellement ses observations sur le registre ou les adresser, par écrit, au commissaire enquêteur en mairie.

Pendant les mêmes délais, aux mêmes heures et aux mêmes fins, un dossier d'enquête et un registre subsidiaire seront déposés conjointement à la mairie de LIVRE-SUR-CHANGEON.

Art. 4. — A l'expiration du délai fixé ci-dessus, chaque registre d'enquête sera clos et signé par le maire concerné et transmis, dans les vingt-quatre heures, avec le dossier d'enquête au commissaire enquêteur qui recueillera l'ensemble accompagné de ses conclusions au Préfet d'Ille-et-Vilaine dans un délai maximum de quinze jours à compter de la date de clôture de l'enquête.

Art. 5. — Le présent arrêté sera affiché notamment à la porte des mairies sussitées et publié par tous autres procédés en usage dans ces communes. Il sera en outre inséré en caractères apparents dans l'un des journaux publiés dans le département. Ces formalités devront être effectuées avant le 5 mai 1969 et justifiées par un certificat du maire et un exemplaire du journal qui seront annexés au dossier de l'enquête.

Art. 6. — Une amplication du présent arrêté sera adressée à MM. les maires de MELE et LIVRE-SUR-CHANGEON, au directeur départemental de l'équipement et au commissaire enquêteur, pour exécution, chacun en ce qui le concerne.

Fait à RENES, le 24 avril 1969.

Le Préfet, Pour le Préfet et par délégation : Le Secrétaire général, M. GONZALVO.

« SOCIETE HOTELIERE DE LA CONCHE » TERREBLANQUET - CANCALE »

Société à responsabilité limitée au capital de 135 000 F

Siège social : au Haut-Pays, commune de Saint-Coulomb

RC Saint-Malo n° 66 B 21

Journal publicateur des statuts d'origine « BRETAGNE-DIMANCHE » du 4 décembre 1966.

EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL ET MISE EN HARMONIE DES STATUTS

avec la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966

Suivant délibération extraordinaire en date du 22 avril 1969, les associés de la « SOCIETE HOTELIERE DE LA CONCHE » TERREBLANQUET - CANCALE », décident d'étendre l'objet social de la Société à :

« La Société a pour objet :

« La création, l'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, l'installation et l'exploitation directe ou indirecte, tant en France qu'à l'étranger, de tous hôtels, maisons meublées, restaurants, brasseries, cafés, ainsi que tous autres établissements ouverts au public et dans lesquels se débitent des objets de consommation.

« Et spécialement la construction d'immeubles à usage d'habitation et de bungalows sur un terrain situé à Terrblanquet, commune de Cancale.

« Et ainsi pourra également s'adresser, sous quelque forme que ce soit, notamment par voie de création de société, apports, fusions, souscription ou achat de titres ou de droits sociaux et participations généralement quelconque, dans toutes entreprises ou sociétés françaises ou étrangères dont le domaine serait similaire ou tout ou en partie à celui analogique ou susceptible de concourir au développement des entreprises de la Société.

Et plus généralement, toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales se rapportant directement et indirectement aux objets ci-dessus. »

Les associés ont ensuite procédé à la refonte des statuts, afin de les mettre en harmonie avec la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 et les décrets pris pour son application. Aucune modification susceptible d'entraîner la création d'un être moral nouveau n'a été apportée aux statuts.

Pour insertion, l'Associée gérante, N. PETEL

Etude de la Société civile professionnelle titulaire d'un Office notarial à la résidence de Fleurtoit et dénommée « C. LANCIEN et A. GAUTIER, notaires associés »

PREMIERE INSERTION

Suivant actes reçu par Me GAUTIER, notaire associé à Fleurtoit, les 26 avril 1969, enregistré à Saint-Malo (AC) le 29 avril 1969, volume 2 n° 5/6 et 7 n° 5/6, M. Jacques-Eugène VICOMTE, ancien commerçant, demeurant à Fleurtoit, 67 bis, rue de Saint-Enogat, époux non cohabitant mais séparé de biens de Mme Lucienne PAVIN, a vendu à Mme Armandine-Francine-Jeanne NONIEL, sans profession, demeurant à Dinard, 38, Grande-Rue, veuve en premier mariage et non remariée, de M. Marcel-Joseph-Marie-Ernest-Jean, un fonds de commerce de « JEUX-AMUSEMENTS PETITS JEUX, SNACK-BAR PATISSERIE COMMUNE GLACES » sis et exploité à Dinard, promenade des Allées, immeuble du casino de la commune de Saint-Malo, sous le N° 35 A 391, moyennant savoir :

1. Le prix principal de quinze mille francs (15 000 francs) ;

2. Une rente annuelle et viagère de six mille quatre cent soixante-vingts francs (6 480 francs).

L'entrée en jouissance a eu lieu le 1er mars 1969.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date de la seconde insertion et de la publication au BOAC, en l'étude de la Société civile professionnelle « C. LANCIEN et A. GAUTIER, notaires associés » où domicile a été élu à ce effet.

Pour première insertion, A. GAUTIER.

---

56 MORBIHAN

Etude de Me Pierre LE DEAUT, Notaire à GOURIN (56).

DEUXIEME INSERTION

Suivant acte reçu par Me LE DEAUT, notaire à Gourin, en date du 1er avril 1969, enregistré à Lorient le 10 avril 1969, volume 423, numéro 30, bordereau 261/6, Mme Marie-Anne LE CLECH, veuve de M. Jean LE DOUR, demeurant à « Punta » en Gourin, et ses deux enfants, ont cédé à M. Jean-Pierre CALLOU, coiffeur, époux de Mme Simone TOSTEN, demeurant à Auray, 11, place Leclerc, le fonds artisanal de COIFFURE « HOMMES » exploité à Gourin, rue Hugot-Derville, évalué à 9 000 F. Entrée en jouissance le 1er avril 1969.

Oppositions reçues en l'étude de Me LE DEAUT, notaire, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours de la dernière en date de la présente insertion ou de la publication au BOAC.

Pour deuxième insertion : LE DEAUT.

Etude de Me PRODHOMME, notaire à LORIENT, 9, rue Vauban.

DEUXIEME INSERTION

Suivant acte reçu par Me PRODHOMME notaire à Lorient, le 14 avril 1969, enregistré à Lorient AC (91) le 21 avril 1969, fol. 7, n° 294/1,

M. Yves OLLIVIER, kinésithérapeute, et Mme Hélène LE SAUX, son épouse, demeurant ensemble à Lorient, 12, rue des Fontaines ;

Ont cédé :

A. Mme Paule LEQUEUX, épouse de M. Jean RIO, demeurant à Lorient, 6, rue Saint-Louis-Thertme,

Un fonds de commerce de COSPIERRE exploité à Lorient, 6, rue des Fontaines, connu sous le nom de « Serres-vous, Profitez », immatriculé au RC de Lorient sous le numéro 62 A 325.

Moyennant le prix de 16 000 F. Entrée en jouissance à compter du 1er mai 1969.

Oppositions reçues en l'étude de Me PRODHOMME, notaire, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours de la dernière en date de la présente insertion ou de la publication au BOAC.

Pour deuxième insertion : Me PRODHOMME, notaire.

Etude de Me Didier BERTHELIN, Notaire à VANNES.

DEUXIEME INSERTION

Suivant acte reçu par Me BERTHELIN, le 12 avril 1969, enregistré à Vannes, AC, le 18 avril 1969, volume 539, folio 15, bordereau 284/15, contenant entre :

Mme Marie-Joséphe PRONO, commerçante, veuve de M. Georges-Marie LE FEVRE, demeurant à Vannes, 65, avenue de la Marne ;

M. Georges-Joseph-Marie LE FEVRE, artisan menuisier, et Mme Georgette-Joséphine-Marie LEROUX, son épouse, demeurant au même lieu ; 2. M. Alain-Jean-Louis-Marcel FEVRE, professeur, et Mme Annick-Marie-Antoinette LE FEVRE, professeur, son épouse, demeurant ensemble à Dinan, 19, rue Lecoq-Duhlt. C. partage des biens de la communauté d'entre les époux LE FEVRE-PRONO.

Il a été attribué à :

A. Mme veuve LE FEVRE, un fonds de commerce de DEBIT DE BOISSONS exploité à Vannes, 65, avenue de la Marne, 3e, et aux époux LE FEVRE-LEROUX-PRONO, un fonds artisanal et commercial de MENUISERIE ET CHARPENTERIE exploité au même lieu.

Les oppositions seront reçues à Vannes, en l'étude de Me BERTHELIN, où domicile a été élu à cet effet, jusqu'au dixième jour qui suivra la dernière en date, où de la première insertion, ou de l'insertion au BOAC.

Pour deuxième insertion : BERTHELIN.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE VANNES

Règlement judiciaire CORREL

Messieurs les créanciers du règlement judiciaire de M. CORREL Jean, marchand boucher à Vannes, 7, place de la Poissonnerie, sont invités à se rendre au tribunal de commerce de Vannes, le lundi 12 mai 1969, à onze heures, pour entendre la lecture du rapport du syndic et délibérer sur les propositions de concordat de leur débiteur.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE VANNES

Par jugement du 18 avril 1969, le tribunal de commerce de Vannes, sur tierce opposition, a rapporté le jugement du 11 février 1969, en ce qu'il avait prononcé la liquidation des biens de M. LE PELVE Albert, serrurier, 7, avenue de la Gare, à Treméven, à Saint-Avé, et a prononcé le règlement judiciaire de M. LE PELVE.

Pour commissaire : M. Puricelli.

Syndic, M. ROUBENNE, agréé, 19, rue de la Coutume, à Vannes.

LOURDES
Boulevard de la Grotte
HOTEL DE LYON
Ascenseur
Prix famililes et groupes

Etude de Me RAOUL, Notaire à ELVEN

Suivant acte reçu par Me RAOUL, notaire à Elven, le 21 avril 1969, enregistré à Vannes le 24 avril 1969, vol. 309, fol. 16, bord. 39/17, M. Edmond NOHIE, commerçant, et Mme Jeanne GOUSSET, son épouse, demeurant ensemble à Saint-Nazaire, 31, rue René-Duguay-Trouin, ont cédé à titre de location-gérance libre, pour une durée courte du 1er juin au 30 septembre 1969, ledit bail renouvelable ensuite par tacite reconduction, chaque année, pour la même période, à charge par celle des parties qui voudrait faire cesser l'effet dudit bail de prévenir l'autre de son intention à cet égard, au plus tard le 15 mars, par simple lettre recommandée avec accusé de réception, à M. Luc BOYER, boucher-charcutier, célibataire majeur, demeurant à Morlaix-Saint-Martin-Saint-Denis), 10, rue de l'Eglise, un fonds de commerce de BOUCHERIE CHARCUTERIE, BRITERIE, GRIFFES ET VOLAILLES exploité à Carnac-Plage, 52, avenue des Druides, en la commune de Carnac.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce seront achetées et payées par le gérant et il en sera de même de toutes charges quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, les bailleurs ne devant, en aucun cas, être inquiétés et recherchés à ce sujet.

Pour avis, Signé : J. RAOUL.

Etudes de Me BROUSSEY, avoué, 13, rue Hoche, à VANNES ; Me LEHUEDE, avoué, 2, rue Lesage, VANNES ; Me POLLET, avoué, 7, place Gambetta, Vannes ; Me LE DUIGOU, notaire à MUZILLAC.

VENTE SUR SURENCHERE DU DIXIEME

Jeudi 22 mai 1969, à 14 h 30 (heure légale), en la mairie de Damgan, par ministère de Me LE DUIGOU, notaire.

Commune de Damgan à Pénerf : Ancien presbytère, maison d'habitation, comprenant 2 pièces, cuisine, cabinet de toilette, grenier, l'extension du bâtiment, cour, jardin, le tout d'une contenance de 3 ares 66 p. 67 p section C pour 1 a environ.

Mise à prix : 12 150 F

Pour tous renseignements s'adresser à Me LE DUIGOU, notaire, adjudicataire et dépositaire du cahier des charges, ou Me BROUSSEY, LEHUEDE, POLLET, avoués à Vannes.

Etude de Me Didier BERTHELIN, Notaire à VANNES.

PREMIERE INSERTION

Suivant acte reçu par Me BERTHELIN, notaire à Vannes, le 26 mars 1969, enregistré à Vannes AC le 22 avril 1969, vol. 539, F. 16, bord. 281-4, contenant entre Mme Charles-Henri LE BLOCH, habitelier, demeurant à Quiberon, 23, rue du Port-Haliguen, et Mme Joëlle-Marie-Hélène LE BOC, hôtelière, demeurant à Quiberon, place Hoche, épouse divor-

Suite p. 14

Finies les courbatures

« Passe encore de bâtir, mais « biner » à notre âge ! - Votre ami qui vous surpend, courbé vers le sol, sherant et souffland, se traite de sacrier vos marvaises herbes, a bien raison de smudir la méthode employée en citant le peu prés !) La Fontaine. Pourquoi, en effet, vous fatiguer, alors que Pétrinet-Saint-Gobain a mis au point pour vous un désherbant gradué à sec que vous pourrez répandre sans avoir à vous baisser ? Vite ! Allez demander à votre fournisseur habituel GRANIL. Le produit dont on ne saurait se passer à notre époque de progrès.

granil
Désherbant gradué à sec

PAGE 13

vos droits

LES CAISSES DE CRÉDIT MUTUEL

« LES Caisses de Crédit mutuel ne sont encore connues en France que dans quelques régions : dans les départements de l'Ouest où elles gardent une forte implantation rurale, et dans les anciens départements de l'Alsace-Lorraine où elles portent le nom de « Caisses mutuelles de crédit et de prêts ».

Cependant, le Crédit mutuel peut apporter aux familles une solution souple, efficace et économique à leurs problèmes de crédits pour leur logement et leur équipement et, plus généralement, un concours précieux pour assurer un meilleur équilibre dans le temps, de leurs ressources et de leurs charges (1).

Qu'est-ce qu'une Caisse de Crédit mutuel ?

C'est une coopérative de menuiseries qui a pour objet de faire des crédits à ceux de ses membres qui en ont besoin pour leur équipement familial au moyen des fonds qu'elle reçoit en comptes d'épargne de ceux de ses membres qui en disposent.

Elle est fondée notamment sur les principes suivants :

1° Elle n'a pas de but lucratif et sa gestion est bénévole

Elle ne fait pas de bénéfices ; lorsque les excédents de gestion paraissent suffisants pour couvrir les risques, les taux d'intérêt des prêteurs et des emprunteurs sont ajustés pour couvrir seulement les frais courants. Elle ne peut partager entre leurs membres les excédents, ni les plus-values éventuelles.

Les membres des Conseils d'administration et de surveillance exercent leurs mandats gratuitement.

2° Elle est formée et gérée démocratiquement

Elle reçoit l'adhésion de toute personne, sans distinction de nationalité ni d'opinion. Tous les sociétaires, sans aucune distinction, participent avec chacun une voix à l'assemblée générale qui élit les administrateurs et les membres du Conseil de surveillance ; tous peuvent être élus.

3° Elle est constituée entre associés solidairement responsables

C'est une société de personnes dont les membres sont solidairement responsables à l'égard des tiers.

La responsabilité est le corollaire de la cogestion.

4° Elle exerce son activité dans un groupe humain limité, soit dans un secteur territorial étroit (commune ou quartier), soit dans un groupe humain homogène (association, entreprise, mutuelle et tout autre groupement dont les membres ont des liens étroits).

En effet, l'esprit d'initiative et d'entraide ne peut se maintenir très ferme que dans un groupe relativement restreint d'hommes qui connaissent concrètement leurs problèmes réciproques et qui sentent dans leurs rapports humains directs la nécessité de cette entraide mutuelle.

La règle de la gestion démocratique ne peut jouer et la responsabilité solidaire ne peut être appliquée qu'entre personnes qui se connaissent, dans le cadre d'un groupe humain déterminé.

Que fait-elle ?

Elle reçoit l'épargne de ses membres et, accessoirement, de tiers non associés sous forme principalement :

— **de comptes sur livret**, analogues à ceux des Caisses d'épargne et aux mêmes taux.

— **de comptes à terme** assortis d'avantages particuliers pour ses membres.

Elle prête à ses membres une fraction comprise entre la moitié et les trois quarts des dépôts qu'elle reçoit ainsi ; elle intervient, le cas échéant, pour leur obtenir d'organismes tiers les crédits dont ils ont besoin et qu'elle ne pourrait satisfaire elle-même ; elle les informe enfin des possibilités de crédits, les plus favorables offerts par les organismes publics, semi-publics ou privés.

Les crédits peuvent être accordés aux membres pour « toutes opérations jugées utiles à l'accroissement du patrimoine familial dans la mesure où il favorise la promotion humaine ». Les taux des prêts varient entre 6,50 et 7,50 % suivant les Caisses.

En pratique les crédits sont presque exclusivement réservés à la construction, l'acquisition, l'entretien, l'amélioration et l'équipement du logement.

Ils présentent les deux caractéristiques essentielles suivantes :

— Ils sont adaptés aux besoins des emprunteurs et consentis dans leur intérêt exclusif, à la fois parce que c'est le but même de la Caisse, alors que le but lucratif du système bancaire de crédit est de faire des affaires productives de bénéfices, et parce que le circuit-court épargne-crédit que pratique la Caisse lui permet d'échapper aux techniques bancaires habituelles qui sont nécessairement contraignantes.

— Leur coût réel (taux effectif global) est souvent plus faible que celui des crédits proposés par les établissements spécialisés puisque la Caisse utilise à cet effet l'épargne de ses déposants sans intermédiaire, que ses frais de gestion sont très limités, et que ses risques sont pratiquement nuls et qu'enfin, pour l'emprunteur, ces garanties, constituées généralement par des cautions personnelles, sont aussi gratuites.

Quelles sont ses garanties ?

Les garanties du bon fonctionnement des Caisses de crédit mutuel sont constituées par les règles de gestion qu'elles doivent respecter et par leur affiliation obligatoire à une double organisation régionale et nationale.

1° Un certain nombre de règles de gestion assurent la solidité des Caisses de crédit à laquelle veillent d'autre part les pouvoirs publics, qui les a classées dans la catégorie exceptionnelles des « Banques à statut legal spécial ». Ces règles concernent notamment le contrôle permanent de la gestion du Conseil d'administration par le Conseil de surveillance, les garanties données par les emprunteurs, la nature des crédits autorisés, le pourcentage de liquidités permanentes.

2° Chaque Caisse de crédit mutuel est obligatoirement affiliée sur le plan régional :

— à une **Caisse fédérale de crédit mutuel**, qui gère les liquidités des Caisses membres et assure entre elles la compensation,

— à une **Fédération régionale** qui veille à leur bon fonctionnement.

Il existe actuellement 18 Caisses fédérales et Fédérations régionales qui ont constitué entre elles :

— **la Caisse centrale du crédit mutuel** qui assure une surcompensation et certains services financiers.

— **la Confédération nationale du crédit mutuel** qui représente et contrôle l'ensemble de l'institution.

Environ 3 500 Caisses locales sont affiliées à la Confédération nationale du crédit mutuel par l'intermédiaire de leurs Fédérations régionales.

L'ensemble de ces Caisses a environ 500 000 adhérents et détient plus de 5 milliards de dépôts.

Faut-il créer de nouvelles Caisses ?

La création de Caisses de crédit mutuel auprès des Associations familiales (dans les locaux de l'AGF ou de la Maison de la famille) permettrait :

— D'organiser en faveur des familles un **circuit coopératif** d'épargne et de crédit souple, efficace et avantageux ;

— D'étendre et de renforcer les **liens entre ces groupements** et leurs membres et entre les membres eux-mêmes ;

— De renforcer leur **emprise sur l'économie** pour la mettre au service des besoins fondamentaux des familles.

Tous renseignements peuvent être demandés à la Confédération nationale du crédit mutuel, 22, rue de la Paix, Paris-2e

(1) **Cette documentation a été extraite d'Action Familiale, n° 146-147, de la Fédération des familles de France.**

Annonces légales

Suite de la p. 13

cés, la liquidation et le partage de la communauté de biens ayant existé entre eux. Il a été attribué à ladite dame LE BOL un fonds de commerce d'HOTEL, CAFE ET RESTAURANT, exploité à Quiberon, place Hoche, sous l'enseigne « Hôtel HOCHE ».

Les opositions seront reçues à Lorient, en l'étude de Mme GAMBERT, arrosé, où domicile a été élu à cet effet jusqu'au dixième jour qui suivra la dernière en date, ou de la deuxième insertion dans le présent journal, ou de l'insertion au BOAC.

Pour première insertion,
M° BERTHELIN.

Etude de M° Didier BERTHELIN, Notaire à Vannes.

PREMIERE INSERTION

Suivant acte reçu par M° BERTHELIN, notaire à Vannes, le 26 mars 1969, enregistré à Vannes AC le 25 avril 1969, volume 539, folio 16, bordereau 303/1, Mlle Jeanette-Raymonde-Marie LE BOL, commerçante, demeurant à Quiberon, place Hoche, a cédé, à titre d'échange, sans soulte, à M. Charles-Henri LE BLOCH, hôtelier, demeurant à Quiberon, rue de Port-Haliguen, un fonds de commerce de PENSION DE FAMILLE exploité à Quiberon, route de Port-Haliguen, estimé 50 000 F.

Les oppositions seront reçues à Lorient, en l'étude de M° GAMBERT, arrosé, où domicile a été élu à cet effet, jusqu'au dixième jour qui suivra la dernière en date, ou de la deuxième insertion dans le présent journal, ou de l'insertion au BOAC.

Pour première insertion,
BERTHELIN.

Société immobilière Sainte-Anne de Kergroan, Société anonyme au capital de 295 500 F.

Les actionnaires sont convoqués en Assemblée générale ordinaire le 2 juin 1969 à 14 heures, au siège social Villa Saint-Martin, Ploubalmé.

Ordre du jour :

1° Approbation des rapports et comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1968.

2° Questions diverses.

A la suite de cette Assemblée générale ordinaire, les actionnaires sont invités à se réunir en Assemblée générale extraordinaire au même siège social.

Ordre du jour : Adaptation des statuts à la loi du 24 juillet 1966.

Etude de Me PRODHOMME, notaire à LORIENT, 9, rue Vauban

PREMIERE INSERTION

Aux termes d'un acte reçu par Me PRODHOMME, notaire à Lorient, le 18 avril 1969, enregistré à Lorient AC le 28 avril 1969, F. 23, N° 317/8, la Société « Maman Service » SARL, au capital de 20 000 F, dont le siège social est à Lorient, 30, rue Maréchal-Foch, immatriculée au RC de Lorient, sous le N° 66 B 66, a cédé à M. Lucien SICARD, artisan-plomberie-chauffagiste, demeurant à Lorient, 15, rue Kerpape, époux de Hélène LE HEN, tous ses droits pour le temps en restant à courir à compter rétroactivement du 1er avril 1969, au bail de divers locaux dépendant d'un immeuble sis à Lorient, 30, rue Maréchal-Foch, moyennant le prix de 30 000 F.

Oppositions dans les dix jours de la dernière en date de la deuxième insertion, ou de la publication au BOAC en l'étude de Me PRODHOMME, notaire, où domicile a été élu à cet effet.

Pour première insertion,
Me PRODHOMME, notaire.

CATALOGUE AUDIO-VISUEL

Films et vues fixes appareils, écrans et accessoires

MAISON DE LA BONNE PRESSE
Service Audio-Visuel
27, cours Albert-1er, 75 - Paris-8e

60-12

VOTRE CHARME

photo J. C. Dewolf

...est masqué par les kilos

Pour perdre des kilos, cela va de soi, il faut éliminer plus que l'on absorbe. Alors, aider votre foie et vos reins dans leurs fonctions d'élimination en buvant Contrexéville. Un grand verre le matin à jeun, un grand verre le soir au coucher, et aussi aux repas ou mieux en dehors des repas.

Buvez CONTREX et retrouvez votre beauté sans brutaliser votre organisme.

Langelaan & Cerf

jeux

Mots croisés n° 157

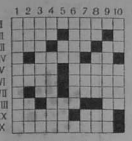

Horizontalement. — I. Qui se retire pour méditer. — II. Mère qui reçoit le Don ; elle exige qu'on la respecte. — III. Adjectif possessif ; bruit ; début d'altaration. — IV. Saint ; aux extrémités de la nuit. — V. Unis ; groupes d'immeubles. — VI. Ses éruptions ont été dévastatrices ; suite. — VII. Dans le lingé ; qui sait plus d'un tour. — VIII. Adjectif possessif ; belle saison ; carte. — IX. Troublées ; homme politique français mort en 1841. — X. D'une manière conforme à la raison.

Verticalement. — 1. Ce sont des spécialistes du foie. — 2. Commune des Alpes-Maritimes ; pâmoison de la messe en latin ; le vision en a une. — 3. Grand-duche annexé à l'Italie en 1860 ; article. — 4. Prénom masculin ; qui est beaucoup ptryl. — 5. Note ; moitié d'une moucle. — 6. Etat d'abjection et d'ignorance. — 7. Expression de la rule ; prénom féminin ; à moi. — 8. Paresseux d'Amérique du Sud ; la boisson nous le donne ; début d'une suite interminable. — 9. Qui admiré. — 10. Sèn fêtes sont célébrées par les Annamites ; siège d'un évêché.

Petit calendrier

MAI

D. 4 IVe DIMANCHE APRES PAQUES. Ste Monique, veuve.
L. 5 St. Pie V, pape, confesseur. S. Ange. S. Hilaire
M. 6 De la férie. S. Jean devant la Porte Latine. S. Evode.
M. 7 S. Stanislas, évêque, martyr.
J. 8 De la férie. S. Désiré
V. 9 S. Grégoire de Nazianze, évêque, confesseur, Doctr.
S. 10 S. Antonin, évêque, confesseur. Ste. Gordien et Epimaque, martyrs. Ste Solange.
D. 11 Ve DIMANCHE APRES PAQUES. St Philippe et Jacques, apôtres.

Quel musicien français ?

Identifiez chacun des dessins. En plaçant dans un certain ordre l'initiale de chacun des mots trouvés, vous devez lire le nom d'un grand compositeur français du XIXe siècle.

Questions... « vaches »

1. D'où vient l'expression :

• Parler comme une vache espagnol ? »

2. Combien de queues de vaches faudrait-il mettre bout à bout pour couvrir la distance de la terre à la lune ?

3. On demanda un jour à un fermier d'établir le volume de sa vache. Le brave homme se gratta pensivement la tête en se demandant comment s'y prendre. Son jeune fils qui venait de rentrer de l'école se mit à rire. C'est simple comme bonjour, dit-il, on va se servir du grand abreuvoir. Il contient 1 000 litres d'eau, ce sera suffisant. Comment s'y est-il pris ?

LES SERPENTS

Ce vieux fakir présente ces six plus fidèles compagnons, charmés par une mélodie que leur offre leur maître. En observant bien ces six reptiles, qui semblent identiques, vous pourrez constater que les cinq derniers ont chacun deux différences avec le premier. Voyez-vous ces détails ?

Solutions

LES SERPENTS

BACCALAURÉAT 1969 : Le rôle du livret scolaire

UNE circulaire du directeur de la pédagogie, M. Gauthier, a apporté quelques précisions sur la constitution des livrets scolaires des candidats à la prochaine session du baccalauréat.

LES NOTES ET CLASSEMENTS n'étant pas modifiés dans les classes terminales, les résultats scolaires des élèves seront consignés selon les normes traditionnelles.

« Les notes trimestrielles des compositions de 9 à 20 devront donc cette année encore figurer sur le livret éventuellement avec le classement et accompagnées, pour chaque discipline, de l'appréciation du professeur intéressé. Il doit être entendu que la notion de composition pourra correspondre à une série d'exercices divers faits en classe.

Toutefois, si les dispositions de la présente circulaire se révélaient inapplicables en raison d'expériences pédagogiques faites dans l'établissement, il appartiendrait au chef d'établissement, en accord avec les Conseils de classe, d'adopter pour les livrets de leurs élèves telle présentation des résultats scolaires, utilisable par des jurys du baccalauréat. »

LES APPRECIATIONS SUR LES CANDIDATS devront être rédigées « de façon à pouvoir éclairer la décision du jury. Il est recommandé d'adopter l'une des trois formules :

— Très favorable, favorable, doit faire ses preuves à l'examen.

Mention sera également faite sur le livret du nombre d'élèves de la classe et du nombre d'avis de chacune des trois catégories.

En outre, le livret scolaire comportera, pour chaque matière d'oral, une fiche arrêtée en Conseil de classe des questions du programme plus spécialement étudiées ».

L'influence du livret scolaire doit jouer lors des interrogatoires et amener les examinateurs à ne pas seulement « pour les questions ayant fait l'objet d'une étude à grands traits les mêmes exigences que pour celles plus précisément étudiées en classe ».

Il est cependant rappelé que les allégements de programmes permis aux professeurs par la circulaire du 7 novembre 1968 ne doivent en aucun cas « entraîner le risque que les élèves soient empêchés de traiter les épreuves de l'examen ».

inade
Hebdomadaire gai, moderne et éducatif
pour les filles de 8 à 12 ans

PETITES ANNONCES

DANS TOUTE CORRESPONDANCE
PRIERE D'INDIQUER SUR L'ENVELOPPE « SERVICE PETITES ANNONCES »
AINSI QU'AU VERSO DE VOS MANDATS OU CHEQUES POSTAUX

La ligne comprend environ 11 lettres, signes ou espaces. **ENSEIGNEMENT** : 1 demande, 5,70 F ; offres, 4,50 F ; autres rubriques, 5,80 F. **PETITES ANNONCES CULTURELLES**, sous LA CROIX : demandes, 4,50 F ; autres rubriques, 4,70 F. **Demandes** au journal : 4 F. Les réponses aux annonces doivent être envoyées sous enveloppe et être accompagnées d'un timbre. **« SERVICE PETITES ANNONCES »**. Mode de paiement : chèque, mandat, virement postal *, REGIE PROMOTION, 18, rue Pierre-Chareron, 75-Paris-8e. C. C. P. Paris 5 561-05.

Remises des ordres : 18 jours avant parution.

ENSEIGNEMENT

OFFRES

Collège rég. paris. ch. économ. adr. réf. Ecr. n° 3 247, La Croix, 30, r. P.-Charron, Paris-8e.

Collège priv. rég. paris. ch. Sept. prof. Maît. s. Physiq. 2e cycl ; direct. de direction, des surveillants. Ecr. n° 3 252 La Croix, 30, r. P.-Charron, Paris-8e, qui transmettra.

OFFRES D'EMPLOI

Cherche vacances en Corse Filles, 1e Juillet-4 Août, recherche 1 cuisinière, 1 monitrice diplômée. Ecr. n° 3 404, La Croix, 30, r. P.-Charron, Paris-8e, qui transmettra.

Chers. Economie, Intendanté F. pr pte Maison Enfts en Maine, Ecr. n° 3 848, La Croix, 30, r. P.-Charron, Paris-8e.

HOTELS

Rég. ALPES, Hôtel montagne, alt. 1 400 Soulaz, excurs. Fondue, 25 à 34 F, taxe et service compris. HOTEL BON ACCUEIL, LES GUIBRE-38.

PROVENCE, repos, calme, excursions. Hôtel centre * et Pens. Bruyère. Chaff. Pension de 26 à 28 F tout. Photos.

Nice Hôtel*, 20, r. Dijon Centre, Calme. Pension 24 à 28 F tout.

13 km DAX. Hôtel 1. t. cont. Pension de 22 à 30 F, T.T.C. Prix spéciaux pour Curistes. DAX. Hôtel CHABOS, 62-Pouillon. TEL. 15.

VIEILLEGIATURES

Corrèze St. Pardoux la Croisille Hôtel BEAUSITE. Envoi dépliant.

VACANCES

OFFRES

FATIMA 11 jrs ds les mois, sept. Bordeaux, 672 F. Les Pélerins, 43-Aiguanaïs.

« VACANCES CULTURELLES »

Centre international de Rencontres.
Carrefour d'idées. Dialogues œcuménique, interreligieux, interdisciplinaires. JUINJUILLET, 1 300 ch. 30 F. ch. Repas et pensions moins. Chalets TAUSIUS 3 001, BERTENBRO (Suisse), ou 20, rue Hassein, PARIS-16e.

LOCATIONS VACANCES

Louis Iuin. juillet, août, sept. Grand, moderne, pour familles. EVIAN, GAGNARD 27 69-DENEB.

Vosges, meublée à louer MAI à Oct. Haut-Mariéval. 0'07 SANG-16.

LA SÉLECTION FONDS DE COMM.

ACHATS

Lagrange rue Pasquier. Paris, rech. commerces tous genres et industries.

ORGANISMES DE MARIAGES

CATHOLIQUES, écrivez au Centre des Alliances (Service LF), 3, rue Cap. Quinque : ou Documentation de 24 pages : 3 timbres. 150 MARIAGES PAR MOIS.

Tous catholiques et religieux

LES ANNEAUX D'OR
15, av. V.-Hugo, 92-BAGNEUX

ALLIANCE CHRETIENNE PSYCHOLOGIE, 18, av. Joffre, Nogent s/Marne-94. Dimin. o. ♂. Discr. absolue.

LE CENTRE des mariages catholiques est ouvert en juin, les jeudi d'avril, mai, qui désirent réaliser un mariage heureux. Dem. la documentation au CERACA (A. A.), B. P. 412, ROUEN (envoi gratuit).

ANNONCES DIVERS.

METHODE D'ACCOMPAGNEMENT

Jouissez de Harmonium 15 F. Méth. PISQUET 116, rue Vieille. Le Havre-76. OCP 18-61 ?

● Les annonces concernant les pensions d'enfants doivent être accompagnées de références catholiques. Les offres d'emploi doivent indiquer le salaire proposé. Les textes ayant des caractères douteux ou équivoques ne pourront être acceptés. Il est enfin demandé à nos annonceurs de bien vouloir répondre, même négativement, aux lettres reçues.

L'ARTICLE 24 du projet de loi relatif à la création de régions prévoyait : « Le Conseil régional est consulté sur les aspects régionaux du plan national de développement économique et social ; il définit, dans le cadre du plan national, les perspectives de développement de la région ; il arrête, en liaison avec les collectivités publiques intéressées et suivant les objectifs du plan national, compte tenu des ressources prévisibles, le programme pluriannuel des équipements collectifs à réaliser ou à subventionner par la région. »

Depuis cinq ans déjà la régionalisation annuelle du budget des équipements de l'Etat est effectuée sous l'impulsion de la DATAR (délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale). C'est l'occasion de rassembler, en liaison avec l'INSEE (Institut national des statistiques et études économiques) et avec le concours de chacune des administrations intéressées et de certains organismes professionnels, les chiffres les plus récents pour les statistiques concernant la situation et l'évolution des 21 régions économiques.

Un volume de 226 pages est édité en annexe du projet de loi de finances pour 1969, à l'intention des parlementaires et des administrations. Mais cette étude permet aussi à tous les responsables régionaux et à tous les citoyens qui le désirent, de mieux suivre les différentes questions et de discuter les choix relatifs à certaines priorités d'équipement ou de dépenses — les documents sont à demander à la DATAR ou à l'INSEE.

Il nous a paru intéressant de faire connaître cette mine de renseignements. Nous y avons choisi quelques exemples en laissant de côté des questions que nous abordons souvent comme les problèmes agricoles, où auxquelles nous avons déjà consacré récemment des dossiers, par exemple le développement des supermarchés ou les routes.

B. D.

Parmi les indicateurs des régions françaises

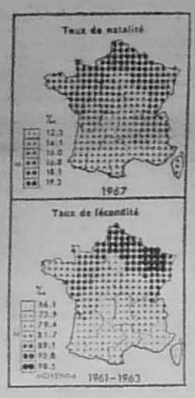

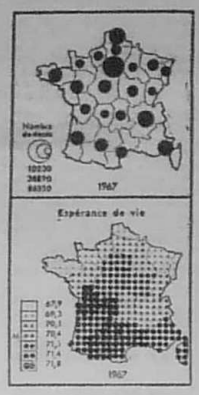

Population

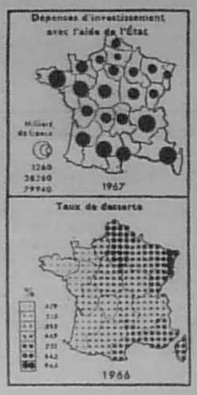

Eau potable

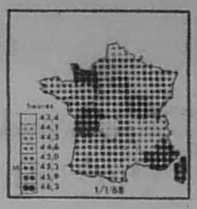

Durée hebdomadaire du travail

Demandes d'emplois non sastisfaites des moins de 25 ans

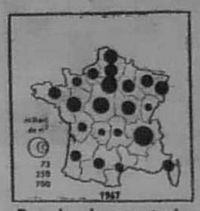

Permis de construire industriels

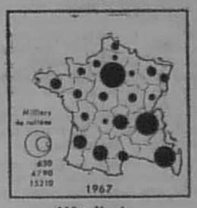

Hôtellerie homologuée (nuitées des Français)

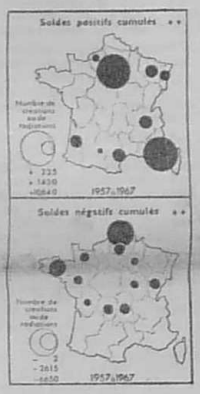

Mouvements des établissements commerciaux

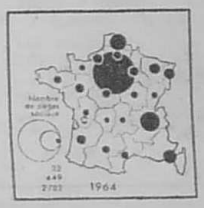

Sièges sociaux des entreprises *les plus importantes*

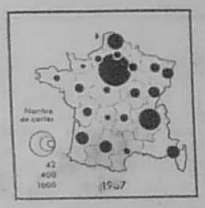

Cartes d'exportateurs

Téléphone

(nuitées des étrangers)

Stations balnéaires

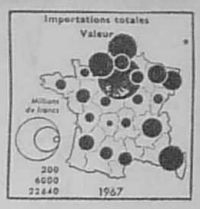

Importations

Ports maritimes (total des marchandises embarquées

Monuments historiques

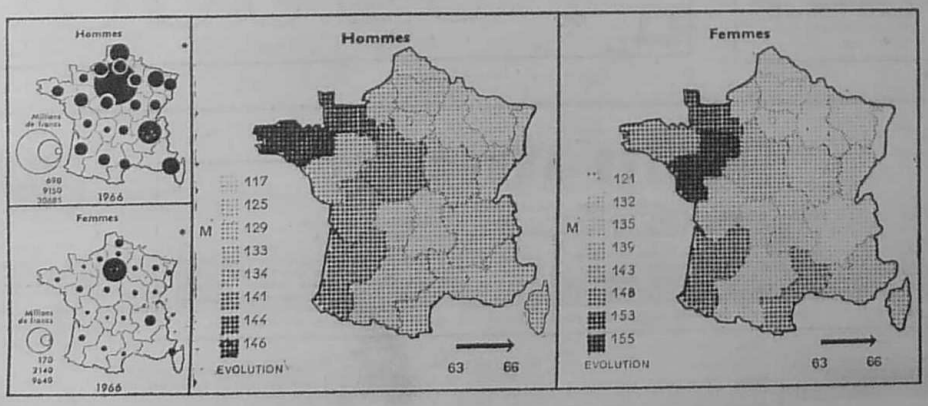

Masses des salaires nets

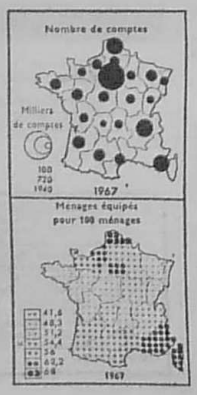

Postes de télévision

Réfrigérateurs

Médecins

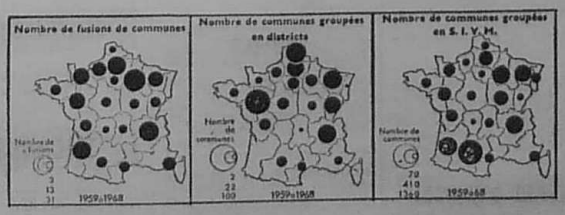

Fusions et groupements de communes SIVM (Syndicat intercommunal à vocations multiples)